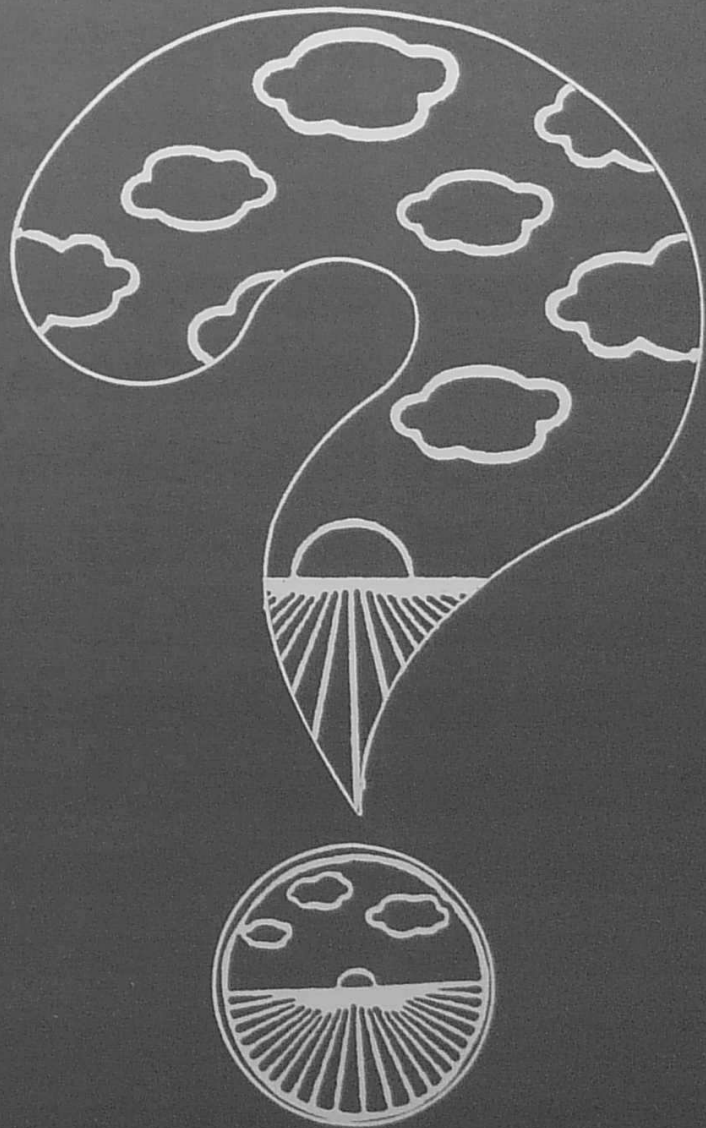




AR PALZ

**LES CHANCES
CULTURELLES
EN BRETAGNE**

57





(Fondateur : YANN SOHIER)

ar falz : bretagne, socialisme, laïcité

pour le respect des droits culturels

du peuple breton

Adhères au Mouvement AR FALZ !

L'adhésion au Mouvement AR FALZ nécessite, outre l'acceptation de ses statuts et de ses orientations générales :

- L'abonnement à la revue AR FALZ : 70 F | soit 170 F
- Le paiement d'une cotisation annuelle : 100 F | au total

SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"

cours gratuit de breton par correspondance

Pour tous renseignements, écrire à :
Yann-Erwan PLOURIN
19 place Morvan Les Breizh
56630 LANGONNET

PLANEDENN

revue littéraire en langue bretonne

Abonnement : 120 Francs
(soutien : 150 Francs et plus)
6, rue Hir/rue Longue
29210 MONTROULES/MORLAIX



SKOL VREIZH Abonnement : 130 F pour 4 numéros

Les circulaires ministérielles recommandent l'étude des « civilisations régionales ». La revue SKOL VREIZH est l'outil des enseignants pour l'étude de la civilisation bretonne. Rédigée en français, la revue est destinée aux instituteurs et, dans le secondaire, aux professeurs de Lettres, Histoire-Géographie, Sciences naturelles, Musique et Dessin. La revue publie aussi des articles en breton pour les enseignants de cette langue.

SKOL VREIZH, 6, rue Longue, 29210 MORLAIX
C.C.P. : 2248.25 X Rennes

*****Réalisation : Annie ABGRALL, Jean-Pierre QUEMENER, Jean-René LE QUEAU*****

Directeur de publication : Jean-Pierre QUEMENER
Comité de rédaction et maquette : M. CADIOU, J.R. LE QUEAU, J.P. QUEMENER
P. HERVE
Imprimerie Méridienne, 29234 PLOUJIGNEAU

LES ARTICLES PUBLIES
DANS "AR FALZ" S'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE
LEURS AUTEURS.

N° CPPAP : 56610. Dépôt légal : 1er trimestre 1987
ISSN : 0755-883X

NUMERO 57 Nouvelle série CE NUMERO : 20 francs.

Le Mouvement AR FALZ-SKOL VREIZH a donc vu sa subvention de la part de l'Etat diminuée de 85 % en 1986.

Nous espérons que ce "tro-gamm" nous permettra cependant de continuer notre oeuvre au service de la langue et de la culture bretonnes. Aussi invitons-nous tous nos lecteurs à s'abonner ou se réabonner et également à devenir membres actifs de notre mouvement (170 F par an : carte d'adhérent + abonnement à AR FALZ).

*
**

Comme vous avez pu le remarquer, AR FALZ continue à sortir de façon régulière grâce à ses collaborateurs actifs et aussi à ses abonnés.

Depuis que la revue "SKOL VREIZH" a changé de formule en mai 1985, la revue "AR FALZ" a repris entièrement sa fonction initiale de moteur du mouvement que ce soit sur le plan revendicatif ou sur le plan pédagogique. Aussi, trouverez-vous dans les numéros à venir de votre revue des articles en breton et en français sur tous les sujets concernant notre culture et notre langue. Chaque numéro comportera, en outre, un dossier pédagogique, culturel, littéraire ou revendicatif afin que soient abordés tous les thèmes qu'une revue progressiste et bretonne se doit de traiter.

Notre lutte doit, également, s'ouvrir en direction d'un public de plus en plus large. Nous le percevons déjà lorsque nous recevons des demandes de renseignements de divers pays d'Europe et du monde entier.

C'est dans une perspective qui vise à donner plus d'ampleur et également des bases plus solides à notre réflexion, que nous vous proposons, dans ce numéro, un dossier sur les chances culturelles de la Bretagne. Il a été réalisé par notre camarade Pierre BERNARD lors du symposium international sur les groupes culturels ethniques de Burg Schlaining en Autriche (du 25 au 28 mai 1986). Cet exposé a le mérite de nous donner une foule de renseignements sur

AR FALZ

les textes officiels en vigueur, sur les documents bibliographiques parus sur la question, mais aussi d'élever le débat dans le contexte actuel de crise mondiale et finalement de faire en sorte que chacun soit à même de se forger une idée objective sur l'avenir culturel en Bretagne.

Les chances culturelles en Bretagne ne seront pas le fait du hasard mais deviendront réalité par une volonté populaire accrue.

*
**

**
*

Le point d'interrogation de notre première page de couverture indique que le mouvement culturel breton doit s'interroger sur l'action à mener dans un contexte particulièrement difficile.

Faut-il continuer les interminables polémiques mesquines sur des problèmes de second ordre ; faut-il à tout prix que chaque association essaie de représenter seule le mouvement culturel breton en tentant ainsi d'en récupérer les autres composantes ; ou bien faut-il se serrer les coudes face au microcosme parisien qui considère ses propres notions en matière de culture comme hexagonalement uniques et obligatoires ?

Le point d'exclamation de notre dernière page symbolise le danger. D'où peut-il venir ? Qui doit le plus le redouter ? La réponse nous appartient !

Yann Ber KEMENER

Mars 1987

AR FALZ

skol vreizh

LA BRETAGNE HONGRE !

A la suite de la parution de l'ouvrage "Chevaux de Bretagne" dans la collection Skol Vreizh, plusieurs lettres nous sont parvenues, s'étonnant de cartes où la Loire Atlantique était absente. Ce livre qui fait suite à un film, a pour but de faire connaître au travers d'interviews, l'élevage des chevaux dans le Léon, qui a porté l'image de marque de la Bretagne dans toute l'Europe (d'où le titre), en l'éclairant de documents qui rendent hommage à l'action de ceux qui font un travail important pour maintenir la tradition vivante dans le cadre d'une économie moderne. Les documents que nous avons obtenus portent sur les zones des haras de Lamballe et de Hennebont. La Loire Atlantique dépend du haras de la Roche-sur-Yon, même si l'élevage du cheval breton s'y maintient (stations de monte : principalement Chateaubriant, Fegréac, Blain et Nozay, mais également Macheocol, Cheméré, Saint Malo de Guersac, Pontchâteau, Guéméné Penfao, Nort-sur-Erdre, Ancenis, Saint Marc-la-Jaille, Joué-sur-Erdre). Nous avons demandé au maquettiste que ces éléments soient intégrés à la carte. Nos consignes ont été mal comprises et c'est hélas la carte d'une Bretagne hongre, pour reprendre un terme du monde du cheval, qui a été publiée.

Les réactions de nos lecteurs ne peuvent que nous confirmer dans notre volonté de voir la Bretagne administrative respecter les limites historiques et c'est pour nous l'occasion de rappeler que la consommation de la viande de cheval traditionnelle en Anjou, constitue une limite culturelle très précise. Il y a deux ans encore, avant que le quartier de la gare de Nantes ne soit rénové, l'enseigne d'un magasin affichait encore "Boucherie hippophagique et angevine".

Un errata est glissé dans les pages des ouvrages vendus par l'association. Patrick HERVE



SKOL VREIZH N° 7

IMAGES DU FRONT POPULAIRE
Finistère - 1934-1938

Après un demi-siècle, le Front populaire s'efface dans l'oubli. Peu de manifestations commémoratives, de livres, de colloques en 1986. Aussi n'est-il pas étonnant que cette période de notre histoire, avec le temps qui passe, s'efface de la mémoire collective ou s'y assise que quelques traces.

Ce numéro de SKOL VREIZH se veut un témoignage de la richesse et des tensions de ces années.

Près d'une centaine de photographies et de documents servent de trame à l'évocation des événements qui ont marqué la période 1934-1938 dans le Finistère.

Le Finistère, terre de combats, offre un terrain d'observation privilégié des réalités économiques, sociales et politiques vécues par l'ouvrier breton.

Jean-Paul SENECAAL nous offre une étude inédite de cette époque mouvementée et méconnue dans notre Finistère. Il fait surgir, par exemple, les éléments qui constituent une société en crise ou s'affrontent avec violence le capitalisme et l'anticapitalisme, le fascisme après de Dorgères et la socialisation après de Tanguy Prigent.

"IMAGES DU FRONT POPULAIRE", un document indispensable pour mieux comprendre les permanences des comportements politiques, pour mieux connaître la société bretonne d'aujourd'hui.

SKOL VREIZH - Névez, octobre 1987

SKOL VREIZH - Église Bretonne - Civilisation Bretonne
2, rue Langué 29210 MORLAIX - E. 29200 N° 2910 MONTROUILS

Directeur de la publication : Jean-Paul SENECAAL
Rédaction : P. CHENET, J. LE CLUZAN, Y. KEMENER, P. RICH
Publication : Jean-Paul SENECAAL, 29100 N° 29100 MONTROUILS
Distribution : Jean-Paul SENECAAL, 29100 N° 29100 MONTROUILS
Photographie : Jean-Paul SENECAAL, 29100 N° 29100 MONTROUILS
Le papier de nos livres est issu de forêts gérées de façon durable.

skol vreizh N° 7 — 45 F.

<input type="checkbox"/> souhaite recevoir en souscription	au prix de 45 F.	Total
— hors-prix de la revue Skol Vreizh n° 7	au lieu de 45 F.	<input type="checkbox"/>
— "IMAGES DU FRONT POPULAIRE"	120 F.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> s'ajoute aux 4 numéros de la revue Skol Vreizh	les 4 numéros	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> "IMAGES DU FRONT POPULAIRE" vous sera l'abonnement		
<input type="checkbox"/> s'agit d'un chèque postal - d'un montant de :		
SKOL VREIZH		
1, rue de SKOL VREIZH - E. rue Langué 29210 MORLAIX / MONTROUILS		


kanaouennoù

N'HELLAN KET MUI KOUSKED

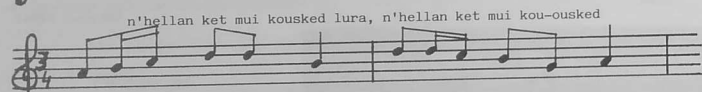
Kanet eo bet ar ganenn-mañ ged bugale skol publik BREC'H e KAN AR AN ORIENT d'an 10 a vis ebrel 1983.

Savet eo bet ged Francis HUBERT ha Camille OLLIVIER.

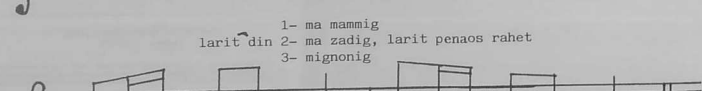
A - HANTER-DRO :



n'hellan ket mui kousked lura, n'hellan ket mui kou-ousked



1- ma mammig
larit din 2- ma zadig, larit penaos rahet
3- mignonig



1- mammig
larit din ma 2- zadig eid tapoud ar c'houkded
3- mignonig

B - AN DRO :



n'eo ket diaes tamm ebed plac'hig lura

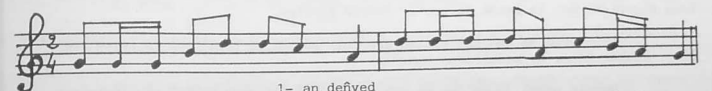


n'eo ket diaes tamm ebed plac'hig

C - AN DRO :




1- an defved
p'eus ket 'maed kontif 2- ar pesked ; traou fall ar skol 'yay 'maes ag ho sp'red ho
3- konifled



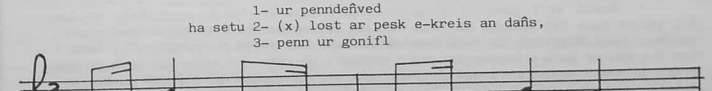
1- an defved
p'eus ket 'maed kontif 2- ar pesked hag e vehet diouzhtu en ho pleud
3- konifled

A1 + B + C1 + B | A2 + B + C2 + B | A3 + B + C3 + B | ... + D + FIN

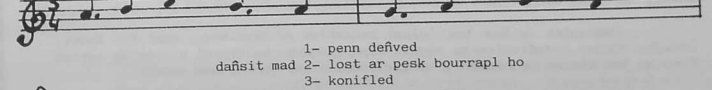
D - LARIDE A 6 TEMPS :



1- ur pennefved
ha setu 2- (x) lost ar pesk e-kreis an dañs,
3- penn ur gonifl



1- penn defved
dañsit mad 2- lost ar pesk bourrapl ho
3- konifled



dañsit mad : serret eo ma daoulagad
FIN : achu eo ma son newez

UN DEN REIZH AET DIOUZHIMP : Leon Fleuriot

Un den reizh, setu penaos eo bet kontet ganin ewid ar wezh an aotrou Leon Fleuriot, aet da anaon da hanter Veurzh diwezañ.

Darempred em eus bet gantañ dre deir gwezh, ha seul taol en kaven heñvel : desket-kæer, ha madelezhus meurbed.

Ogosig ugent vloaz so em eus anavet ewid ar wezh kentañ ar c'helenner meur newez anvet e Roazon, un dudi e selaou pa zigore hon spered deomp war ar yezh kozh, ar yezhoù keltieg all, koulz hag ar brezhonegoù bew. Doujañs o dezo outañ ar studierion, lod entanet gant spered ar bloavezh 68, na boud edo pell e breder diouzh safar ar bed, re-bar da heni ar venec'h a savas ent-habaskig skridoù an henvrezhoneg a labourer warno. Ur soñj dispar am eus dalc'het eus an amzer-se tremenet e Skol-Veur newez Keryann Roazon, goude ma oan aet kuit prestig da labourad da Garaes.

Ouzhpenn deg vloaz war-lerc'h, ha me broudet gant Fañch Morvannou da sevel un desenn war brezhoneg ar Poher, e oan deuet da gennig da Leon Fleuriot ren ma labour, hag eñv da lavared ya laouen. Un dudi e voe adarre labourad gantañ, ha seul aessoc'h e voe ma oamp war ar memes neudenn a-fed studi ar yezh. Goulennet em boa gantañ sevel ur ragskrid d'ar Geriadur emañ o peurskrivañ diwar ma zesenn stad ha ragtal e oa bet kontant d'ober iwe.

Newez so e oamp en em gavet adarre eta, er C.P.R. brezhoneg, pa oan bet galwet gant Per Bernard da reiñ un tamm kelennadurezh d'ar gapesianed newez, pa deue Leon Fleuriot da reiñ kentelioù dehe iwe gwezh ha gwezh all. Komzet hor boa eus ar pezh a oa war ar stern gantañ : ul levr war sevenadur kozh Breizh prest da zoned er-maes, a gav din, ul levr war an anvioù tud (30 000 anehe, pos dehañ), ur studi war ar gwir er broioù keltieg, hag all, hag all.

Pemzgetez so hor boa leinet assambles er Skol-Veur, gant Per Denez, Yann-Ber Piriou, studierion ha studiered yaouank, ha bepred e vese an aotrou Fleuriot ken aketus da respont d'ar goulennoù a beb sort a raed outañ.

Nag a zeskadurezh a oa gantañ, traou dianav d'ar re all, siwazh deomp !

Nag a draou a oa da ziflukañ diouzh e bluvenn pa vefe muioc'hig amzer gantañ da skrivañ !

Ur gwall diank eo e varw ewid e dud sur mad, e studierion, e vignoned, med ur gwall goll eo iwe ewid ar brezhoneg hag ewid ar studioù keltieg.

Ma vo peuc'h d'e anaon, ha ma vo kavet tud da zispenn e rodoù.

F. FAVREAU

mino relezhioù

SOLIDARITE AVEC LES REFUGIES AMERINDIENS DU SURINAM

"La guerre du busch s'intensifie..."

"Une chaîne de solidarité pour venir en aide aux Amérindiens..."

Tels étaient les titres du journal "France-Guyane" du 17 octobre 1986.

En effet, la lutte du Surinam entre les rebelles de R. BRUNSWICK et le gouvernement de BOUTERSE s'est intensifiée et de nombreux combats se déroulent dans la partie Est du pays (reportage à la télévision le jeudi 13.11.86 au cours de l'émission Magazine/A2).

Refusant de collaborer avec l'un ou l'autre des antagonistes, la communauté amérindienne GALIBI s'est réfugiée en Guyane française pour fuir les représailles... et les nombreux problèmes liés à tous les exodes restent à résoudre : gîte, nourriture, santé, scolarisation...

L'Association Galibi ABAKANI nous demande notre aide:

Depuis un mois, nous assistons impuissants à l'arrivée massive de réfugiés du Surinam. Conséquence de ce départ, l'état de guerre qui éprouve ce pays.

Ici, comme ailleurs, les minorités sont les premières victimes de ce genre de conflit.

Toute la population amérindienne s'est mobilisée pour venir en aide à ses semblables qui sont démunis de tout, afin de leur donner le meilleur accueil possible. Cependant, les bonnes volontés ne suffisent plus car nous manquons de fonds nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie.

La situation devient préoccupante de jour en jour car le nombre de réfugiés ne cesse de s'accroître. Les conditions d'hygiène deviennent inquiétantes à cause de la densité des habitations. La superficie habitable de notre village n'est en effet que de dix hectares et nous avons déjà accueilli près de 250 personnes.

L'Etat et la collectivité locale laissent dégrader cette situation...

Nous nous sentons isolés et pris dans un engrenage, où nous ne comprenons plus rien. Nous vous adressons ce message, pour que vous sachiez, que sur cette terre lointaine française d'Amérique du Sud, où l'on parle de l'ère spatiale, de technologie de pointe, un peuple est orphelin, un peuple a tout perdu et se retrouve dans une situation des plus alarmantes.

Nous vous adressons ce message à vous, hommes de bonne volonté. Aidez-nous pour l'achat de matériels et outillages de construction de sanitaires, de puits. Ces aides de toutes sortes seraient les bienvenues et nous vous remercions du fond coeur pour votre générosité.

VOS DONNS A :

Association ABAKANI
Responsable : Jean-Pierre JOSEPH
Village Paddock
97320 St LAURENT DU MARONI
Guyane Française
(Tél. : 19.594.34.20.65.)



stajoù

Kennig oberiantisoù brezhoneg d'ar vugale a zo anezo brezhonegerien mad dija, setu ar pezh hon eus klasket ober dreistoll, e OALED DIWAN, e penn kentañ. Ar bloaz-mañ koulskoude, ewid respont d'ur goulenn bet gwraet gant meur a familh e vo aaset ganeomp da vare Pask ur sizhunvezh staj ewid vugale divrezhoneg.

Reiñ dezo ar c'hoant hag an tu da zizoloñ yezh ha sewenadur Breizh, en ur dremen vakañsoù plijus, setu ar pezh en em roimp da bal ewid an dewezhioù-se.

Ewid-se an animatourien hag implijidi an OALED, an oll brezhonegerien anezo, a lako tamm ha tamm ar vugale da zeskiñ ar gerioù brezhoneg implijet ar muiañ ha da ober ganto e buhez bemdezieg ar strollad.

Ma vo eus an oberiantisoù boas en ur greisenn vakañsoù (c'hoarioù, sportoù, c'hoariva, labour-dorn) e vo klasket iwe dreistoll reiñ d'ar vugale un tañva eus ar pezh a ra pinwidigezh sewenadur Breizh e kement lodenn a zo anezi (sonerezh, dañs, kontadennoù, c'hoarioù keltieg).

Krogiñ a raio ar staj d'ar sul 19 a vis Ebrel da 6eur hanter d'an enderwezh. Achuiñ a raio d'ar sadorn 25 a vis Ebrel da lleur diouzh ar mitin.

Pris : 800 lur + 50 lur (kartenn esel 87)

O vezañ ma vo degemeret ar staj gant "Jeunesse et Sports", e c'hellou ar familhoù kaoud madoù C.A.F.

Ewid kaoud muioç'h a ziskleriadennoù, skrivit pe bellgomzit da :

OALED DIWAN - Treglonou - 29224 LANNILIS
Pg. : 98.04.07.04.

**

Depuis sa création, OALED DIWAN s'est efforcé de proposer de nombreuses activités en breton aux enfants qui maîtrisent déjà bien cette langue. Toutefois cette année, à la demande de nombreuses familles, nous organisons à Pâques un séjour d'une semaine qui s'adressera cette fois à des enfants dont les connaissances en breton sont plus limitées voire inexistantes.

Notre objectif pour ces quelques jours sera de leur donner l'envie et la possibilité de découvrir la langue et la culture bretonne tout en passant d'agréables vacances.

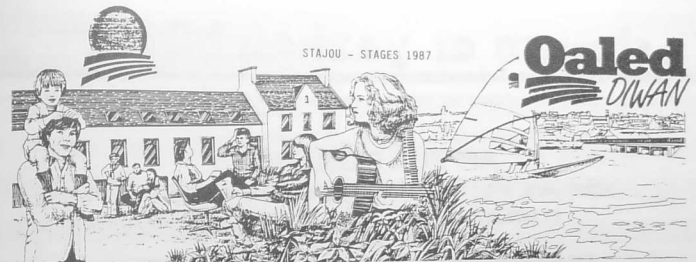
Pour cela les animateurs et le personnel du centre, tous bretonnants, amèneront progressivement les enfants à apprendre les termes bretons les plus courants et à les utiliser à tous les moments de la vie quotidienne du groupe.

Outre les activités traditionnelles en centre de vacances (jeux, sports, théâtre, travaux manuels) un accent particulier sera mis sur la découverte de la culture bretonne dans ses aspects les plus divers (chants, contes, jeux celtiques).

Dates du séjour : du 19 avril à 18 h 30 au 25 avril à 11 h.
Prix : 800 F + 50 F (carte d'adhérent 87).

Le séjour étant agréé par Jeunesse et Sports, les familles pourront bénéficier de bons vacances.

Pour tout renseignement complémentaire, écrire ou téléphoner à OALED DIWAN - Treglonou - 29214 LANNILIS.



Comme chaque année, OALED DIWAN organise à Treglonou, dans le pays des Abers, à 24 km au nord de Brest, un grand nombre de stages et de week-end en langue bretonne. Ces séjours s'adressent aussi bien aux bretonnants confirmés qu'à ceux qui désirent progresser dans la connaissance de cette langue, tout en passant d'agréables vacances et en découvrant de nouvelles activités. Tous les stages, à l'exception de ceux marqués d'un astérisque, se dérouleront uniquement en breton.

E brezhoneg penn da benn e vo dalc'het an oll stajoù, nemed ar re merket gant ur steredennig.

PASK

13-18 Ebrel : Staj brezhoneg aaset gant Unvaniezh ar Gellennerien (an oll liveoù)*

19, 25/04 : Vakañsoù diwezheg ewid ar vugale (6-12)*

Etre PASK hag ar VAKANSOU BRAS

1, 2, 5 /05 : Staj brezhoneg (an oll liveoù)*
Staj urzhiataerezh
Staj marc'hegañ ewid ar grennarded (12-14)

6, 7, 8 /06 : Dewezhioù war al lennegezh

GOUHERE

1- 4 /07 : Staj sine**
1- 4 /07 : Staj sevel bandennoù tresset
5-18 /07 : Vakañsoù brezhoneg ewid ar vugale (6-12)

19-26 /07 : Staj Breizh/Kembre/Kerne-Veur
27-31 /07 : Staj c'hoariva aaset gant Strollad Ar Vro Bagan
27-31 /07 : Staj video aaset gant Teraji
27-31 /07 : Staj Kan ha diskan
27-31 /07 : Staj deskiñ kontañ istorioù

EOST

1-11 /08 : Vakañsoù brezhoneg ewid ar vugale (6-12)

2-11 /08 : Staj bageal (ober ur verdeadenn)
13-22 /08 : Staj brezhoneg (an oll liveoù)*
13-22 /08 : Staj war ar maes
16-26 /08 : Kamp ewid ar grennarded (12-14)
23-29 /08 : Vakañsoù ewid ar familhoù.

Titouroù - Renseignements :
OALED DIWAN
Treglonou
29214 LANNILIS
Pg. : 98.04.07.04

**

**

STAJ GOUREN DRE AR BREZHONEG d'an 13 hag an 19 a vis EBREL 1987 e BERIEN

Ur staj gouren daou zewezh a vo kenniget d'ar vrezhonegerien (deraoùidi pe gourennerien ampart) adaleg ar sadorn 18 a vis Ebrel (3 eur goude kreistez) betek ar sul 19 (5 eur diouzh an enderwezh). Epad ar staj-se e vo desket petra eo ar gouren, e istor hag iwe un nebeud taolioù (gant filmoù pe war ar pallenn).

Pris ar staj : 100 lur (bod ha predoù);

Degassit ur sac'h-kousked ganeoc'h !

Titouroù : TI AR GOUREN - AR POUILLIG - 29218 BERIEN

Pg. : 98.99.99.44.

Diouzh niver an dud a vo e klaskor adkass sort stajoù a-benn er bloaz-wezhioù a zeu.

stourm ar yezhou bihan

APPEL À SIGNATURES

POUR UN STATUT DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE BRETONNES
ET DES AUTRES LANGUES ET CULTURES DE FRANCE

Les droits culturels des Bretons doivent être respectés, conformément aux Conventions internationales signées par la France!

L'Etat doit reconnaître à la langue et à la culture bretonnes toute la place qui leur revient dans l'Education, les Média et la vie publique!

La loi dans ce sens, depuis si longtemps réclamée par les Bretons et leurs Elus de toutes les tendances, doit enfin être adoptée, sous la forme d'un STATUT GÉNÉRAL DES LANGUES ET CULTURES DE FRANCE

Nous insistons près des Elus de Bretagne, Parlementaires, Conseillers Régionaux, Conseillers Généraux, Maires et Conseillers Municipaux, pour qu'ils obtiennent du Gouvernement que la volonté des Bretons de promouvoir leur Culture soit enfin satisfaite, en permettant au Parlement d'étudier et de voter la Loi attendue.

C'est à cette fin que nous signons l'Appel de L'Emgleo evid Lezenn ar Yezou, Comité Breton pour le Statut des Langues de France.

Noms et prénoms	Professions	Localités	Signatures

Nous vous demandons de proposer à votre entourage de signer l'APPEL ci-dessus, puis de faire retour de la présente feuille, quel que soit le nombre des signatures recueillies, à EMGLEO EVID LEZENN AR YEZOU, COMITÉ BRETON POUR LE STATUT DES LANGUES DE FRANCE, 40 rue de la République, 29200 Brest.

Vous pouvez joindre des feuilles de signatures annexes. - Feuilles imprimées fournies en nombre, sur simple demande à l'adresse indiquée, avec des tracts en breton et en français, fournis en nombre (à remettre aux personnes sollicitées).

dossier

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES GROUPES CULTURELS ETHNIQUES
BURG SCHLAINING, BÜRGENLAND, ÖSTERREICH (25 au 28 mai 1986)

* * * * *

LES CHANCES CULTURELLES EN BRETAGNE

DIE BRETAGNE.



DAS ¶ PARADIES.

par M. Pierre BERNARD

ORGANISATION : INTERNATIONALES DIALEKTINSTITUT : MAYNOLLOGASSE 3/13 - 1180 WIEN, ÖSTERREICH
RESPONSABLES : M^{me} MARIA ALDOURI-LAUBER ; M. HAID
dans le cadre de l'opération "LA BRETAGNE EN AUTRICHE" (novembre 1985 - novembre 1986)

organisée par
le Bureau d'Action Linguistique et les Services Culturels de l'AMBASSADE de FRANCE en AUTRICHE
(G. ALBERIC, J. Ch. HERRENSCHMIDT, R. PILHON, Br. TRUBERT...)
en collaboration avec

Le Conseil Régional de Bretagne ; L'Institut Culturel de Bretagne ;
La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie ; Le Comité Régional du Tourisme

D'emblée, sera souligné le caractère généralement conflictuel des notions en débat (groupe culturel ethnique, Culture, Région, Nation, etc...) du fait de leur charge émotionnelle (résultant des avatars de l'histoire) et, occasionnellement, de l'inadéquation de certaines structures politico-administratives aux aspirations des communautés concernées.

- I - En Europe, subsistent nombre de "Régions" infériorisées, tant sur le plan de leur développement économique et social (niveau de vie) que sur le plan de leurs aspirations éducatives et culturelles spécifiques et "populaires".
- II - La complexification rapide et généralisée des conditions démographiques, techniques et socio-politiques provoque une véritable crise des systèmes démocratiques et requiert un renforcement des communautés territoriales (par la décentralisation et la régionalisation), notamment pour ce qui concerne leurs activités éducatives et culturelles spécifiquement "ethniques". Mais la satisfaction de ces revendications culturelles "populaires" s'est parfois heurtée et se heurte encore aux pesanteurs, voire aux ostracismes inhérents aux systèmes administratifs de longue tradition unitariste et centralisatrice. D'autant plus que le concept de "Région" souffre lui-même d'une ambiguïté récurrente.
- III - Les chances culturelles de la Bretagne historique (telle que reconnue officiellement par la Charte Culturelle du 23 septembre 1977) sont donc aussi étroitement conditionnées par les décisions politiques nationales (réunification administrative des cinq départements bretons traditionnels dans une même Région, éventuellement élargie ; mise en place d'une régionalisation hardie, sur le modèle des pays démocratiques voisins ; libéralisation du fonctionnement des médias audiovisuels ; recentrage des activités gouvernementales sur des préoccupations nationales, européennes et planétaires plus essentielles) que par l'inlassable pugnacité des acteurs culturels (individuels et associatifs) en Bretagne même.

En annexe documentaire, sont mentionnés :

- D'une part, les principaux organismes institutionnels et associatifs concernent, exclusivement ou partiellement, les domaines évoqués : éducation-formation, culture, régionalisation, construction européenne et auto-défense de l'Europe libre tant contre les facteurs internes de dissensions suicidaires que contre les entreprises extérieures de subversion totalitaire.
- D'autre part, un certain nombre de références documentaires relatives aux domaines précis.

AVANT PROPOS

Avant de vous exposer --très précisément dans le programme de ce Symposium International des Groupes Ethniques-- le problème général des perspectives culturelles dans une Bretagne considérée tant qu'entité ethnique, je me suis évidemment inquiété des aspects abordés par les autres conférenciers présents à Burg Schlaining. Et, j'ai été très frappé par le caractère conflictuel des thèmes abordés dans tous les exposés prévus à ce programme. Qu'on en juge :

- M. le Professeur GERO FISHER nous a parlé des "zones de conflits des groupes ethniques dans la politique linguistique, culturelle et d'enseignement".

- M. le Professeur PETER KIRSCH voit dans le "conflit de cultures" l'aspect essentiel de la problématique des littératures minoritaires.

- M. le Professeur ROBERT LAFONT, à propos du travail culturel appliqué à l'image de l'Occitanie, en évoque les possibilités, mais aussi les limites (et, à l'évidence, ces limites renvoient inévitablement à la présence d'obstacles et de résistances vis-à-vis de ce travail culturel (et de l'entité occitane elle-même), et donc de conflits.

- M. le Professeur EUGENE PHILIPS, en développant "les raisons et l'utilité d'une culture indépendante en Alsace", ne reprend-il pas l'opposition --forcément conflictuelle-- entre assimilation et affirmation, opposition qui, précisément, a fait l'objet du débat télévisé de hier soir, organisé par le studio du Burgenland ?

- Et, enfin, il est symptomatique de constater que le plenum piloté, demain, par Messieurs les Professeurs GSTETTNER et LARCHER, considère le bilinguisme comme enfermé dans une sorte de cruelle alternative dont l'un des termes est, justement, qu'il peut être une "source de conflits".

En somme : constatation assez étonnante, de prime abord, et même --métaphoriquement!-- détonnante, comme si les éminents et dévoués responsables du présent Symposium --Madame ALDOURI-LAUBER et Monsieur HAID-- avaient pris un malin plaisir à rassembler en ce lieu une sélection significative de dangereux terroristes... intellectuels !

Mais, à y regarder de plus près, quoi d'étonnant dans la charge conflictuelle des thèmes exposés et débattus ici-même ? Si --pour reprendre le mot de MONTAIGNE-- "Toutes nos querelles sont langagières", quoi de plus évidemment conflictuel que le sens des mots qu'il faut bien utiliser pour traiter de nos problèmes :

- groupe ethnique, communauté ;
- région, nation, Etat-nation, Etat fédéral ou régionalisé ;
- nationalité, citoyenneté ;
- identités collectives appréhendées aux divers niveaux où elles se constituent pour se poser en s'opposant :

* D'où les conflits entre traditions familiales diversifiées (sur des bases ethniques, religieuses ou socio-politiques) et idéologie unitariste des systèmes officiels d'organisation administrative et éducationnelle ; si cette idéologie traditionnellement officielle est d'inspiration centralisatrice, elle peut s'avérer dogmatiquement totalitaire, laïciste (c'est-à-dire plus ou moins subtilement anti-religieuse)

et politiquement partisane sous un faux air de laïcité hautement proclamée, s'il est vrai que --par opposition aux attitudes dogmatiques et aux véritables délires monomaniaques qui sont à l'origine de la plupart de ces conflits-- la véritable laïcité (dénommée "humanisme", en d'autres temps) part du principe d'humilité intellectuelle et d'esprit critique scientifique qu'il n'y a pas de vérité en dehors d'une interrogation sur la vérité et que cette démarche interrogative suppose et nécessite la présence de tous les autres hommes comme auxiliaires et comme témoins (c'est pourquoi il ne saurait y avoir d'humanisme là où ne peuvent s'exercer le droit à la différence, le pluralisme des opinions, le dialogue serein des libres intelligences).

* Conflits, encore, au sein même de nos sociétés démocratiques, quant à la délimitation des pouvoirs d'initiative, de décision et de financement, entre les instances locales, régionales et stato-nationales, pour tout ce qui concerne les activités culturelles, entendues au sens le plus diversifié du terme.

Rien d'étonnant, au demeurant, dans le fait que le sens des mots du langage commun fasse problème, puisque la caractéristique fondamentale de ce langage commun est, inévitablement, d'être équivoque et donc d'être porteur de conflits qui résultent des incompréhensions individuelles et des interprétations subjectives ainsi que des connotations positives ou négatives déposées sur les mots de tous les jours par l'histoire (vécue ou apprise dans les livres scolaires autorisés) et la tradition comme par le système éducatif, les mass-media et le déroulement même des faits économiques, sociaux et culturels qui, au jour le jour, affectent la sensibilité des individus et de groupes.

Pour s'en convaincre --et, par là-même, cadrer clairement l'objet et le discours de nos débats--, il n'est que de comparer ces équivoques conflictuelles du langage commun :

- au caractère univoque du langage mathématique-scientifique : chaque notion y correspond à une définition précise, et à une seule, ce qui enferme le problème à traiter dans le cadre rigoureux d'un raisonnement formellement logique que ne sauraient contaminer les retombées passionnelles des préjugés et des intérêts ;

- mais aussi au caractère plurivoque du langage philosophique, où l'analyse de chaque notion permet d'en discriminer les différentes acceptions qui nourrissent le dialogue serein des libres intelligences.

Cet effort préliminaire de clarification montre bien qu'il importe de préciser dans quel contexte général (de possibilités et d'obstacles, de potentialités et de prospective réaliste) peut être traité le problème particulier des chances culturelles de la Bretagne, considérées aussi bien dans leur état actuel que dans la perspective de leur avenir.

Le problème culturel breton n'est ni récent, ni unique en son genre, ni isolable de celui que connaissent bien d'autres ethnies de notre Vieux Continent, l'Europe, --pour nous en tenir à ce contexte géographique qui, après tout, nous est le plus familier en tant que cadre de notre vie quotidienne--.

Et tant pis si notre emploi du temps ne nous permet pas d'échanger poliment quelques considérations académiques sur les brillantes études que certains de nos beaux esprits universitaires nous ont fournies sur telle ethnie amérindienne, africaine ou asiatique !

I - EN EUROPE : DES REGIONS "PERIPHERIQUES" INFERIORISEES

I - DECLARATION DE GALWAY

Le 16 octobre 1975, était adoptée la DECLARATION DE GALWAY (GAILLIMH, en EIRE/IRELAND) qui résumait les travaux d'une Convention mixte CONSEIL de l'EUROPE / CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.

Cette DECLARATION DE GALWAY jetait une lumière crue, pour les analyser et les dénoncer, sur les graves déséquilibres économiques et sociaux entre Régions d'une même prétendue "Communauté" européenne, ainsi que les graves dommages culturels qui en résultent. Et comme, plus de dix ans après, les mêmes maux subsistent encore avec quasiment la même acuité, permettez-moi de rappeler ici quelques lignes, toujours d'actualité, de cette Déclaration :

"Les conséquences de cette situation sont multiples et, surtout, d'une extrême gravité. Elles s'appellent : injustice, inégalités sociales et exodes ; surcoûts, gaspillage et inflation ; processus de colonisation des Régions périphériques par les Régions centrales et, finalement, mouvements centrifuges vis-à-vis de l'intégration européenne."

"C'est la Commission de la Politique Régionale du Parlement Européen qui déclare, avec raison, que l'on ne saurait concevoir une Union Européenne efficace --quelles que soient les mesures théoriques ou d'ordre institutionnel prises en vue de sa réalisation-- alors que subsistent, à raison de 5 contre 1, des déséquilibres régionaux entre les zones les plus riches et les zones les plus défavorisées de la Communauté ; la même chose pourrait être dite au sujet de l'Europe démocratique des Dix-Huit (Conseil de l'Europe)."

Et, sur le plan culturel, la Recommandation spécifique A6 accompagnant la Déclaration de Galway demandait aux Institutions Européennes et Nationales compétentes "de prendre les mesures nécessaires pour protéger et restaurer les langues et cultures des communautés ethniques périphériques, souvent menacées de disparition, en s'inspirant des normes européennes en ce qui concerne le respect dû aux cultures minoritaires."

Le grand mérite de cette Déclaration de Galway était de préciser, au bénéfice des groupes ethniques européens périphériques, particulièrement menacés, les dispositions internationales antérieures qui ont trait aux droits des membres des diverses communautés "de base", "ethniques", "minoritaires", existant dans tout pays considéré en tant qu'Etat :

- le droit d'avoir leurs langues et cultures enseignées à tous les niveaux, dans des conditions satisfaisantes de dignité et d'efficacité ;
- le droit de faire servir ces langues et cultures à l'éducation des jeunes et à la formation permanente des adultes ;
- le droit d'utiliser lesdites langues et cultures dans l'information (sous ses différentes formes), pour l'ensemble des activités culturelles, ainsi que dans les divers secteurs de la vie sociale et officielle.

On trouvera le détail de ces dispositifs dans :

- la Charte internationale des droits de l'homme (signée en 1948) ;
- la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (signée par la France, en 1950, mais ratifiée seulement en 1973).

Ces deux textes --dont des articles interdisent toute distinction-discrimination relative à la langue-- prescrivent, entre autres choses, que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine... ce qui n'est possible, dans les régions dont nous évoquons ici les problèmes, que par le libre usage de la langue spécifiquement ethnique dans les divers domaines de la vie sociale.

II - AUTRES TEXTES DEPUIS 1960

- la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) ;
- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965) ;
- les pactes internationaux relatifs, d'une part, aux droits économiques, sociaux et culturels ; d'autre part, aux droits civils et politiques (1965).

On doit ajouter à cette liste l'importante Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale (1966), qui établit que "toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées" que "tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture". Il faut également mentionner la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux (1967), qui souligne "la nécessité d'encourager les groupes ethniques à préserver leurs valeurs culturelles".

De même y a-t-il lieu de rappeler les conclusions du Séminaire organisé, en 1974, par l'O.N.U., sur "la promotion et la protection des droits de l'homme dans les minorités ethniques, nationales et autres", idées ré-affirmées dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, adopté le 1er août 1975, à Helsinki.

III - DECLARATION D'HELSINKI

Cette déclaration d'Helsinki condamne toute distinction fondée sur la langue et précise que "Les Etats participants sur le territoire desquels existent des minorités nationales respectent le droit des personnes appartenant à ces minorités à l'égalité devant la loi, leur donnant l'entière responsabilité de jouir effectivement des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, de cette manière, protègent leurs intérêts légitimes dans ce domaine".

Dans la dernière partie de l'Acte, aux chapitres relatifs à la Coopération et aux échanges dans les domaines de la Culture et de l'Education figure, en deux endroits, une note spéciale sur les minorités nationales ou cultures régionales, dans laquelle les Etats "reconnaissant la contribution que les minorités nationales ou cultures régionales peuvent apporter entre eux dans différents domaines de la culture (ou de l'éducation), se proposent --lorsqu'existent sur leur territoire de telles minorités ou cultures, et en tenant compte des intérêts légitimes de leurs membres-- de faciliter cette coopération".

II - CRISE DE LA DEMOCRATIE ET NECESSITE DE RENFORCER LES POUVOIRS DES COMMUNAUTES TERRITORIALES

I - DROIT A LA DIFFERENCE

Le rappel de ces quelques dispositions et déclarations européennes ou internationales a donc fait apparaître qu'un "droit à la différence" et à "l'identité ethnique" est non seulement revendiqué par les groupes les plus divers mais que ce droit leur est officiellement reconnu par les instances internationales les plus représentatives. Reconnaissance dans les textes, certes, et "sur le papier"... Mais qu'en est-il, "sur le terrain", de l'application quotidienne et concrète de ces engagements estampillés de la meilleure bonne volonté "démocratique" ? En fait, et à supposer qu'elle ait jamais été d'application facile en tout lieu et en n'importe quelle circonstance, qui pourrait nier que les conditions actuelles de fonctionnement de nos sociétés développées ne rassemblent pas, en une sorte de cocktail explosif, tous les facteurs d'une véritable crise de la démocratie ?

Dans un ouvrage consacré à Staline, publié il y a une vingtaine d'années, l'essayiste français Emmanuel d'ASTIER notait avec pertinence : "Au 20^{ème} siècle, les hommes, à cause de l'accroissement vertigineux de leur nombre, à cause du rythme insensé de leur existence, du règne de la machine et des techniques, de la complexité des problèmes, s'éloignent ou se découragent de la démocratie, pour s'en remettre aux dogmes, aux religions, aux Grands, au surnaturel".

"Ce recul traduit, chez les dirigeants, un mépris de l'homme, chez les dirigés, un sentiment d'impuissance. Le mouvement des hommes est retardé, accéléré et mis en oeuvre par les Grands qui sont --avec leurs mythes-- la projection de l'espoir ou du découragement".

"Mais ce mouvement ne peut aller vers une civilisation que dans la mesure où des masses d'hommes de plus en plus grandes accèdent à la connaissance, au jugement et à la participation".

"Staline a dit : "L'homme est le capital le plus précieux". On a répété cette formule avec complaisance. Elle est équivoque. Si l'homme est un capital, c'est-à-dire un bien possédé, il peut être capitalisé au profit d'un Etat, d'un système, c'est-à-dire possédé, utilisé, sans souci de la part naturelle qui revient à l'individu".

Comment ne pas souscrire à un tel diagnostic, quitte à y ajouter la part, encore plus naturelle et nécessaire, qui doit revenir aux communautés de base que constituent les groupes ethniques ?

II - SYSTEME DEMOCRATIQUE

Certes, le système démocratique est censé traduire, à l'heure actuelle, l'idéologie de la majorité des citoyens de nos pays européens, même si ce système d'organisation sociale peut revêtir des formes tellement variées que --du point de vue de chacun d'entre nous-- les modalités d'application qui ne lui sont pas familières lui laissent parfois une impression mitigée : une illustration exemplaire de ces motifs de querelle nous est fournie par les positions contrastées (d'un pays à l'autre et à l'intérieur de chacun de nos pays) relatives aux modes de désignation des assemblées locales, nationales et européennes ; comme par l'opposition entre "démocratie libérale" et "social-démocratie", souvent assez floue quant à leur rapport avec les ataviques tentations du dirigisme d'Etat.

Mais, dans son ensemble, ce système démocratique n'est-il pas l'application de la philosophie à la politique --comme l'avaient bien vu les Grecs--, c'est-à-dire la substitution de la discussion et du dialogue à la violence dans les relations humaines ?

A contrario, quelle est, en effet, la caractéristique de toute mentalité totalitaire ou asservie ? A coup sûr, le refus de discuter ou l'incapacité à s'informer et à comprendre, le délire monomaniaque du dogmatisme ou l'incapacité à exprimer son point de vue. De tout cela procèdent le fanatisme, le sectarisme, le terrorisme qui sont toujours au service du faux et qui, même au service du vrai, n'en resteraient pas moins haïssables.

Haïssables, certes, mais diaboliquement efficaces, si l'on en croit cette remarque de DENIS de ROUGEMONT dans "La part du diable", Car "avec beaucoup d'intelligence, les totalitaires ont mis la bêtise de leur côté. Sous leur régime, les imbéciles n'ont rien à perdre. Les âmes fortes y sont éliminées par le ressentiment brutal des plébéiens, les âmes faibles aisément convaincues qu'elles n'ont pas droit à l'existence, les âmes moyennes utilisées".

Et lequel d'entre nous n'approuverait le même philosophe, fédéraliste européen, lorsque --dans son "Journal d'Allemagne"-- il nous fait cette suggestion : "Introduisez la discussion, vous rendrez impossible le régime totalitaire. Je revendique pour ma part le droit de discuter et j'en fais même un devoir civique". ?

III - LES CHANCES DE LA CULTURE

Quelles chances conserve donc la Culture, dans nos sociétés démocratiques ?

Dans ses "Considérations sur l'Histoire", BURCKARDT indique que le principal effort de notre civilisation contemporaine industrialisée tend à élever le niveau général de vie et le confort, lesquels --bien plus que "la grandeur" ou "le bonheur"-- semblent le mieux traduire l'idéal du monde moderne. Assurément, si la démocratie avait à choisir entre la Culture et le confort (confort intellectuel aussi bien que confort matériel), c'est à ces derniers qu'iraient ses suffrages, comme en témoignent tous les sondages d'opinion ou de motivations. En fait, l'alternative Culture/confort peut-elle même être sérieusement envisagée ? En tout cas --et pour ce qui concerne leur confort intellectuel-- les dirigeants polonais actuels semblent avoir arrêté leur choix puisqu'ils viennent, la semaine dernière, de subordonner l'utilisation de récepteurs TV pouvant capter les programmes diffusés par satellites à une autorisation vraiment très "spéciale" si l'on en juge par les critères et les justificatifs que devront produire les requérants à ce nouvel accès à une information libre, par exemple --pour les demandeurs de moins de dix-huit ans-- la justification "du besoin de regarder la télévision par satellite" (sic !)...

Au vu de ce diagnostic, il n'est donc pas étonnant que des conflits apparaissent à l'intérieur même d'une instance stato-nationale, d'un pays-Etat, présentant une relative homogénéité culturelle ou considérée du seul point de vue de la culture officielle : ces conflits peuvent être relatifs aux parts respectives de la langue et de la culture "nationales officielles", d'une part, et des "dialectes" (variantes régionales) et des cultures correspondantes, d'autre part.

Les causes en seront :

- l'inégale répartition des crédits culturels gouvernementaux entre les manifestations culturelles centrales, de prestige, et les manifestations culturelles de province, accessoires et marginalisées ;

- mais aussi dans l'inégal accès aux mass-media des diverses composantes culturelles (à l'avantage évident des institutions et troupes "officielles", "académiques", de la capitale politico-administrative, et au détriment des initiatives des provinces) ;

- dans la subordination des institutions éducatives et universitaires aux schémas culturels du centre politique de décision ;

- enfin, dans l'infériorité qualitative des organes de presse édités dans les régions par rapport aux journaux-leaders et revues de prestige de la capitale ou, par ailleurs, peut se remarquer une concentration massive des moyens d'édition et de diffusion des livres, disques et autres outils de communication et de culture.

Sur le plan institutionnel, la cause de ces conflits est l'extrême réticence viscérale du pouvoir central --et quelle que soit la coloration politique de celui-ci-- à envisager une franche et massive déconcentration de ses attributions aux niveaux locaux et régionaux et, a fortiori, une franche et massive décentralisation par transfert de vastes secteurs de ses attributions traditionnelles (et parfois séculaires) aux élus locaux et régionaux.

Dans la pratique, cela se traduira généralement par le fait que les instances (Ministère de la Culture, de la Communication, de l'Education, de l'Environnement, des Universités, etc... dans les pays où ces ministères font partie de l'organigramme intangible de l'appareil gouvernemental) se résoudreont moins difficilement à financer des "tournées" de troupes de la capitale, des "expositions temporaires" d'oeuvres soutirées des réserves des musées nationaux, des implantations dûment estampillées "nationales", etc... dans les régions qu'à donner à ces mêmes régions les capacités et les moyens financiers de développer sur place leurs propres potentialités culturelles, notamment celles qui relèvent de leur spécificité ethnique.

A cet égard, l'étude géographico-financière des "grands chantiers culturels" de France (crûment qualifiés de "chantiers-épouvantails du Président" par "Le Monde") est tout à fait éclairante : en dehors de Paris, seules en bénéficient quelques villes de province (Bourges, Arles, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, etc...) dont certaines ont, il est vrai, la chance d'être, depuis quelques lustres, les pôles des retrouvailles estivales d'une certaine intelligentsia parisienne. Et, bien entendu, rien ne concerne les cultures régionales, au sens ethnique du terme, dans ce déferlement de projets et dans cette répartition des enveloppes financières.

Si l'on prend en considération les rapports entre culture nationale officielle et cultures "locales", "régionales", "ethniques" ou "minoritaires", au sein d'un système stato-national donné --notamment si ce système est resté fortement centraliste et unitariste de mentalité, sinon de structure--, d'autres types de conflits peuvent apparaître, entre culture dominante, officielle, et cultures minorisées, résistantes, cherchant à conserver leur place au soleil mais toujours menacées par les conjonctions du mouvement général des sociétés modernes (rappelé ci-dessus) et des décisions politiques.

IV - DEUX SITUATIONS

A - CULTURE OU CULTURES

Si la réalité multi-nationale, pluri-culturelle, du système en question a finalement été reconnue, les tensions résultant de l'affrontement entre culture dominante et cultures résistantes peuvent s'apaiser, dans la mesure où surviennent les mesures de décentralisation ou de dévolution réclamées par les populations précédemment soumises, notamment lorsque le système éducatif et les administrations publiques cessent d'être utilisés contre les cultures et langues "minoritaires".

Tel est, grosso modo, le cas dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à l'égard des langues et cultures celtiques (de Cornouailles, du Pays de Galles et d'Ecosse, notamment), longtemps opprimées --y compris dans leur expression musicale instrumentale!-- par la culture anglo-saxonne dominante. Notons, au passage, le profond mystère politico-métaphysique que constitue --pour le Français moyen, au même titre que pour le plus brillant lauréat de notre École Nationale d'Administration-- le fait que, dans le domaine des compétitions de rugby, la "perfide Albion" fournisse, à elle seule, quatre des cinq "Nations" du fameux tournoi annuel ! Et le téléspectateur breton moyen n'est pas moins perplexe lorsqu'il constate que l'hymne national de ses cousins gallois d'outre-Manche retentit sur les mêmes notes que son "Bro gozh va zadou" ("Vieux pays de mes pères").

Même évolution dans l'Espagne post-franquiste, signalée par Fr. Grosrichard, dans "Le Monde" du 02.09.1977 : "en acceptant de rétablir la généralité de Catalogne, l'Espagne de l'après-franquisme ne satisfait pas seulement des revendications populaires et "nationalitaires" ; elle se donne aussi en exemple à une Europe qui voudrait bien, un jour, former une Confédération et, singulièrement, à la France trop fidèle à un centralisme d'un autre âge."

QUATRE OBSERVATIONS GÉNÉRALES peuvent être faites sur le problème global de la CULTURE au sein de tels ensembles stato-nationaux :

a) C'est, d'abord, --aussi bien dans nos esprits que dans nos institutions, universitaires, notamment-- LE CONFLIT QUI OPPOSE LA "SCIENCE", stricto sensu (mathématiques et sciences expérimentales, par opposition aux "sciences humaines") A TOUT CE QUI N'EST PAS ELLE.

Depuis une vingtaine d'années, se sont succédées contestations et "révolutions culturelles" ; mais on a pu remarquer que --dans tous les cas et quelles qu'en aient été les motivations et les perspectives-- la culture contestée a toujours été la culture littéraire, artistique, religieuse, politico-historique ou philosophique, bref la "culture bourgeoise" ("Ecrasons l'infâme", paraphrasaient nos néo-Voltaire), c'est-à-dire l'ORDRE DES VALEURS, DES HYPOTHESES ET DES PRATIQUES DISCUTABLES (au sens que donne à ce qualificatif la suggestion de ROUGEMONT, déjà mentionnée).

A l'évidence, la connaissance scientifique échappait, quant à elle, à toute contestation du contenu. Bien au contraire : c'est généralement au nom de l'indiscutable Science que la discutable Culture s'est trouvée accusée, voire condamnée à une fatale extinction, tant il semblait établi que, contre la science, on est toujours sur la défensive : la Science --forte de sa rigueur d'expression mathématique et de l'efficacité de ses applications techniques-- ne pouvant admettre que la Science et --en dehors d'elle, à l'extrême rigueur-- une simple Histoire de la Culture, au demeurant considérée comme l'histoire de nos indécrottables illusions d'humains, trop humains.

Les conflits relatifs à la place et au financement des recherches et enseignement en "sciences humaines" illustrent assez bien la pérennité et l'acuité de ce problème.

b) Soulignons également les conflits provoqués par la distorsion (croissante ?) entre le niveau primitif, brut, et le niveau le plus élaboré, voire "sophistiqué", à l'intérieur d'un domaine culturel considéré.

Assurément, les grands créateurs culturels ont toujours été en avance sur leur époque et, en tant que génies précurseurs, marginalisés, voire persécutés et désespérés. Mais à notre époque, et malgré les efforts de formation (par le système éducatif et médiatique) qui pourraient toucher le grand public, ne constatons-nous pas qu'un nombre croissant de nos contemporains est effectivement incapable d'interpréter le code élaboré du créateur culturel d'avant-garde ? D'où l'accentuation de l'écart entre une intelligentsia férue d'élitisme (fût-elle "républicain" !) et les couches populaires placées devant la perspective démoraleuse d'avoir à parcourir un trajet de plus en plus long et ardu pour parvenir à la pointe de leur époque...

c) Conséquence du point précédent : les conflits qui résultent du fait que ce prestige des oeuvres d'excellence et de référence (prestige renforcé par le label des commandes et consécration officielles) amène tout naturellement les concepteurs et décideurs de cette intelligentsia à ne prendre en compte --comme composantes de la CULTURE-- que la GRANDE musique, la GRANDE littérature, l'architecture MONUMENTALE et les BEAUX METIERS qui y sont associés (voir, en France : les controversées Colonnes de Buren installées dans la prestigieuse cour du Palais-Royal, et les coûteux travaux de restauration des non moins prestigieux Châteaux de Versailles et de Fontainebleau), le répertoire de l'OPERA MONDAIN (cf. en France : le montant extravagant des subventions accordées au Palais Garnier (Opéra) au bénéfice exclusif d'une clientèle parisianiste farouchement sélectionnée), et la DANSE CLASSIQUE. Et, de la sorte, se trouve renvoyé aux distractions plébeïennes ou au folklore pour touristes tout ce qui, en ces domaines, relève de la grande consommation populaire, de la tradition ou de la création d'inspiration communautaire. Symptôme du caractère assez généralement répandu de cette mentalité parisiano-élitiste parmi les responsables de la classe politique : on n'a guère signalé, en France, pendant ces cinq dernières années de Gouvernements prétendument "d'union populaire", une assistance ministérielle massive aux grandes manifestations "ethnico-folkloriques" d'été qui connaissent, pourtant, les plus grandes affluences... populaires (Sons et Lumières du Puy du Fou, évocation historique de la Vendée ; Fêtes de Cornouaille et Festival Inter-celtique de Lorient, en Bretagne) !

Sur ce dernier point, semble avoir été perdue de vue l'analyse comparative que nous propose Antoine de Saint-Exupéry, dans "Citadelle" : "La danse passe comme un incendie. Et cependant je dis civilisé le peuple qui compose ses danses, malgré qu'il ne soit pour les danses ni récoltes, ni greniers. Tandis que je dis brute le peuple qui se contente d'aligner sur ses étagères des objets, fussent-ils les plus fins nés du travail d'autrui, même s'il se montre capable de s'enivrer de leur perfection."

Le résultat de cette prééminence de l'élitisme muséographique ou médiatique sur la créativité populaire, c'est que --pour une notable fraction de la population de chacun de nos pays-- la Culture se trouve assimilée, pendant la durée de leur vie, à une humiliation et à une frustration, en tant que moyen d'expression des autres, c'est-à-dire des "puissants", des "initiés", des "intellectuels" et des "notables", des "bons élèves" habiles à assimiler les schémas dominants, des milieux "up to date" de la capitale politico-culturelle (dans les pays de tradition centraliste où ces deux fonctions sont effectivement con-

centrées de façon monopolistique), ou des autres composantes de la population nationale qui ne souffrent pas de la tare géo-congénitale qui consiste à être "périphérique", "allogène", ethniquement et linguistiquement "minoritaires" (et donc minorisés). On reviendra sur cet aspect à propos des auteurs plébéiens de chansons "populaires" publiées, sur feuilles volantes, en Bretagne, à partir du milieu du siècle dernier.

FRANCOPHONIE STANDARD

Ainsi, dans nos sociétés "modernes", la Culture -principalement sous ses aspects linguistiques et littéraires- est, trop souvent, devenue synonyme de quelque chose d'artificiel, du fait qu'elle n'émane pas du peuple, de ses valeurs ethniques, mais lui est imposée par l'enseignement officiel, les médias, la publicité et les procédés d'acculturation (et de déculturation subséquente) les plus divers. Elle apparaît, tout "naturellement", comme le droit régalié des Académiciens, des Officiels, des Universitaires, des Professeurs, des Grands Editeurs, des Editorialistes et Critiques en renom, des Présentateurs-vedettes de l'audio-visuel, et des pourvoyeurs de Culture, en général, à quelques brillantes exceptions près : ce qu'il est aisé d'illustrer --vis-à-vis de la langue bretonne, par exemple-- en comparant les prises de position récentes de deux talentueux membres de l'Académie Française :

* Dans "France-Soir Magazine" du 23.11.85, M. Jean DUTOURD s'insurge contre la création du C.A.P.E.S. de Breton -par Arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, en date du 10.09.85, publiée au Journal Officiel du 17.09.85- : "Monsieur Lang (sic) ayant créé un C.A.P.E.S. de patois breton, pourquoi ne pas créer un C.A.P.E.S. de mendicité ? Il y a là une "culture" à préserver, comme on dit de nos jours." Qu'en penser ? "Coup de mépris" d'un francophonissime polémiste, soucieux d'affirmer la supériorité universelle d'un "esprit français" absolument pur de toute souillure "gauloise" ? Mais, alors, que penser de son intervention --sous la Coupole, un mois plus tard-- fulminant contre "les trente ou cinquante mille termes de la technique qui s'approprient à se jeter sur le Dictionnaire, comme les Huns sur la civilisation GALLO-romaine." ? Car sans ce substrat gaulois --dont le "patois breton" est la seule expression tangible dans la France d'aujourd'hui-- le français serait-il ce qu'il est --c'est-à-dire absolument original-- dans le concert des langues romanes ?

Où bien s'agissait-il d'une (inconsciente et féroce) association d'idées bretonnité/mendicité) d'un opposant politique patenté à l'encontre du dernier gouvernement d'avant le 16 mars 1986, gouvernement coupable à ses yeux de n'avoir pas réalisé ses promesses de 1981 en matière de promotion des langues de France ? Allez savoir ! Le très brillant romancier d'"Au bon beurre" nous ayant, depuis belle lurette, familiarisés avec les palinodies inhérentes à toute herméneutique...

* Quant à M. Jean d'ORMESSON, non moins éminent Académicien et non moins féroce polémiste que son confrère Jean Dutourd, il recevait en ces termes (sous la Coupole du Quai Conti, le 27 février dernier) le nouveau membre Michel MOHRT, Breton de Morlaix (nord-Finistère) : "Avec vous, Monsieur, nous recevons un Breton, catholique et sauvage. J'aurais voulu vous saluer dans votre langue natale, qui fut celle d'un Renan, d'un Charles Le Goffic ou d'un Jean Guéhenno : "Aotrou, ni a zo laouen oc'h heti deoc'h digemer vad e Breuriez-Veur ar galleg." (trad. "Monsieur, nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue dans la Grande Confrérie du français.") (...) J'ai renoncé à ces exordes séduisantes pour deux raisons décisives que je n'ai jamais déplorées aussi vivement qu'aujourd'hui : je ne sais pas chanter et je ne connais pas le breton."

Signalons, au passage, que le terme breton pour "le français" est "ar galleg" (et non "ar frañkeg" ou "ar frañseg"), "ar saosneg" pour l'anglais et "an alamaneg" pour l'allemand : précieuses indications d'ordre historique et linguistique.

Avant de rappeler que l'éminent nouvel Académicien de ce 27 février avait, dans son discours de réception, souligné la filiation... celtique de son prédécesseur, M. Marcel BRION : "Ayant contemplé les grands espaces maritimes, je suis un homo horizontalis et il me faut parler d'un homo verticalis, amoureux des hautes montagnes de l'Europe. La distinction est de Marcel Brion lui-même. Mais, heureusement, en dépit de cette différence, nous avons des points communs, et d'abord une même origine celtique. Marcel Brion appartenait au clan irlandais des O'Brien, qui a fui l'île des Héros et des Saints au moment des persécutions de Cromwell. (...) Il tenait beaucoup, surtout sur la fin de sa vie, à cette ascendance irlandaise et se montrait très fier d'être chaque année invité, le 17 mars, à la fête nationale de la Saint-Patrick. Breton d'Armorique, je me trouve donc des affinités avec lui."

Que pouvait bien penser d'un tel colloque --ô combien celtique, et sous la Coupole de l'Académie Française !-- Monsieur Jean Dutourd, qu'une photo du "FIGARO" (son quotidien préféré) nous montre (rêveusement) assis à la droite du nouvel impétrant prononçant son discours de réception ? Sans doute un "échange de galloiseries" entre Jean d'Ormesson et Marcel Brion, grâce à l'intercession de Michel Mohrt !

Ces éléments de perplexité et de contradiction perceptibles au sein même de l'intelligentsia la plus représentative, institutionnellement, de la multi-séculaire politique étatique d'hégémonie francophonique ne renvoient-ils pas à une interrogation des Français eux-mêmes sur leur genèse historique et leur identité culturelle ?

N'est-il pas symptomatique, en l'occurrence, qu'il ait fallu attendre quatre siècles et demi après l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (par François Ier, en 1539) et trois siècles et demi après la fondation de l'Académie Française (par Richelieu, en 1635) pour voir apparaître, lors de la mise en place d'un nouveau Gouvernement après les élections du 16 mars dernier, un Ministère spécialement consacré à la Francophonie, alors que, jusqu'à présent, les gouvernements s'étaient contentés de multiplier les organismes en ce domaine, sans obtenir des résultats tangibles ? Quand ils ne bâclaient pas la mise en place --en catastrophe pré-électorale-- d'organismes qui, faute de support législatif approprié, ne peuvent apparaître que comme un alibi médiocre ou une échappatoire subalterne ? (Par exemple : ce conseil national des langues régionales et communautaires de France, dont je serais bien incapable de préciser la dénomination exacte, la composition, les missions, les compétences et les moyens d'action, tant furent abondantes et lumineuses les informations officielles le concernant !).

ABSENCE DE STATUT JURIDIQUE FONDAMENTAL... de la langue française

Au passage, notons l'absence d'un statut juridique fondamental... de la langue française elle-même, qui ne fait l'objet d'aucune disposition d'ordre constitutionnel ou organo-législatif (contrairement aux trois couleurs du drapeau national et au titre de l'hymne républicain). Vide juridique étonnant en un pays où fleurit le principe --quasiment "constituant"-- selon lequel il ne saurait y avoir d'Etat sans Nation "une et indivisible" ni de Nation singulière sans patrimoine culturel et linguistique commun ! Explication ? Peut-être, du côté des pouvoirs établis de longue date, une certaine difficulté, ou une incapacité certaine, à préciser le contenu (composite) du "patrimoine culturel et linguistique commun" en question... Puissent les travaux de notre Symposium contribuer aux clarifications (enrichissantes) nécessaires en ce domaine !

Sur un plan plus historique et en rapport avec l'affirmation du principe de la continuité de l'Etat (sous ses formes successives, monarchique, impériale, républicaine), on peut s'interroger également sur l'énorme disparité des moyens officiels déployés :

* d'une part, pour célébrer en juillet 1986, le centenaire de la statue de la "Liberty" installée à... New-York, nonobstant les imprécations en tout genre contre l'invasion de l'anglo-américain et de la "sous-culture" (forcément !) en provenance d'outre-Atlantique ;

et pour préparer le 2ème centenaire de la Révolution de 1789 (bien que ni la France en tant qu'entité stato-nationale, ni la République française en tant que système constitutionnel n'aient débuté à l'occasion de la prise de La Bastille) ;

* d'autre part, pour... abandonner aux autorités locales de Picardie le soin de célébrer les deux événements véritablement constitutifs de ce qui --au fil des siècles... et éventuellement de l'épée-- devait devenir la France :

- le 1 500ème anniversaire de la victoire de Clovis sur les Romains (à Soissons en 486) ;
- et le millénaire (en 1987) de l'élection, à Senlis, et du couronnement, à Noyon, d'Hugues Capet...

Certes l'analyse approfondie du premier événement évoqué (la célébration new-yorkaise) pourrait nourrir un débat passionnant sur la spécificité des rapports culturels franco-américains dans le contexte plus généralement européen des relations trans-atlantiques... Par contre, les autres célébrations mentionnées s'inséreront plus adéquatement dans l'ordre du jour de ce Colloque consacré aux groupes ethniques :

- Pour ce qui concerne la Révolution Française, rappelons que, dans sa première phase (d'esprit fédéraliste et libéral), le pouvoir central se servit des langues vernaculaires pratiquées par la plus grande partie de la population (essentiellement rurale, à l'époque) pour diffuser l'idéologie révolutionnaire dans les provinces les plus périphériques. Mais à partir de 1793 (victoire des Montagnards centralisateurs et dirigistes sur les Girondins fédéralistes et libéraux), fut définie et imposée une politique scolaire de francisation de ces populations périphériques, au lieu de traduire à leur intention la législation nouvelle dans leurs "idiômes locaux", réputés véhiculer "le fanatisme" et "l'obscurantisme". Il s'agissait, en muselant les langues régionales, de tarir les sources d'expression et de communication qui eussent porté atteinte à une conception nouvelle de l'unité nationale, désormais symbolisée par l'usage exclusif de la langue française (cf. F. Brunot : tome IX de son "Histoire de la langue française, des origines à nos jours" : la Révolution et l'Empire, 1ère partie : Le français, langue nationale). D'où la naissance d'un véritable nationalisme linguistique (une nation, une langue) qui, d'ailleurs, --et par une réaction tout à fait logique-- ne manquera pas de susciter, contre l'unité française elle-même, la montée des séparatismes à base linguistico-culturelle (une langue → une nation → un Etat). Et la mise en oeuvre --par l'école et les administrations-- d'un processus de proscription et d'étouffement qui devait durer jusqu'aux premières et modestes dispositions de la loi Deixonne du 7 janvier 1951... notablement élargies, au bénéfice de la seule Bretagne, par la Charte Culturelle du 23 septembre 1977.

- Pour ce qui concerne la discrétion officielle entourant la célébration des origines "germaniques" du pouvoir d'Etat français (Victoire de Clovis, Election et Couronnement d'Hugues Capet, on se bornera à rappeler que, d'après les travaux scientifiques les plus récents (notamment, du Professeur FALC'HUN, de l'Université de Bretagne Occidentale, à Brest), quantité de toponymes français s'éclairent par le celtique (plus précisément par un gaulois très proche du breton, comme on peut le vérifier sur le plan immuable des caractéristiques topographiques, alors que, précédemment, les spécialistes prétendaient les expliquer tant bien que mal --et plutôt mal que bien-- par des noms d'hommes germaniques ou latins. Il en résulterait donc que les Français seraient moins germanis et latins qu'on ne leur avait fait croire et que leurs ancêtres gaulois ne sont pas une légende...

d) Quelques considérations, enfin, sur le possible conflit entre la Politique culturelle stato-nationale et les libertés individuelles ou micro-collectives.

Dans nos pays de tradition humaniste, la Culture est synonyme de spontanéité et de diversité, c'est-à-dire de liberté, individuelle ou collective. A contrario, nous prétendons qu'elle ne saurait être imposée à un individu ou à un groupe (si "minoritaire" ou "différent" soit-il) comme une chose toute faite, comme un ensemble de "canons" intangibles, comme un dogme unitariste et totalitaire... si ce n'est par les oukases des dictatures (cf. les normes incontournables du "réalisme socialiste") ou les réglementations pointilleuses des dirigismes hypocrites ou déclarés (cf. les rapports ombrageux qu'ont entretenus, en France, les pouvoirs publics et la radio-télévision "de service public", jusqu'à la toute récente ouverture de perspectives de "privatisation" et, par conséquent, de désengagement de l'Etat en ce domaine).

Au demeurant, les grandes oeuvres culturelles qui nous sont parvenues du passé ont-elles résulté d'une obéissance servile aux délires monomaniaques des pouvoirs établis ou d'une exigence intérieure aux créateurs eux-mêmes ?

C'est dire toute la perverse ambiguïté qui entoure l'existence même d'un Ministère de la Culture, notamment dans les pays de vieille tradition centraliste et dirigiste. Ambiguïté lourde de menaces, insidieuses ou manifestes, pour les libertés individuelles et collectives ; spécialement si, par ailleurs, le pouvoir politique du moment tient solidement en main les rênes d'un système éducatif quasi monopolistique et les... "chaînes" des principaux vecteurs médiatiques.

Certes, on peut admettre qu'il appartient aux pouvoirs publics --tant de l'Etat que des collectivités territoriales-- :

- d'assurer à la population une qualité de vie optimale, en organisant (sans pour autant régenter et paralyser) les conditions adéquates de travail, d'habitat, de formation et de loisirs ;

- d'implanter --directement ou (de préférence) sous leur contrôle-- les grands équipements techniques de création, de diffusion et de conservation du Patrimoine (ce terme devant être entendu dans son acception la plus diversifiée) ;

- et de promouvoir --par delà les préoccupations et réalisations, forcément ponctuelle, des individus, associations, collectivités locales et groupes ethniques-- les grandes opérations de création, de diffusion et de conservation-exhibition de portée nationale ou internationale (notamment, européenne).

Mais n'est-ce pas précisément en raison même de l'importance des missions nationales et internationales évoquées dans ce dernier point que les instances stato-nationales devraient y consacrer l'essentiel de leurs énergies et

de leurs moyens, quitte à confier aux instances infra-nationales (pouvoirs régionaux ou locaux) les compétences et les moyens budgétaires appropriés à leurs responsabilités "de proximité" ?

Par là --et afin de garantir les libertés individuelles et communautaires-- on voit mieux l'urgence d'ouvrir les nécessaires perspectives régionalistes et fédéralistes européennes, grâce à la décentralisation accrue de la vie éducative et culturelle. Ce qui, en retour, apporterait une contribution décisive de la Culture et de l'Education-Formation au développement des Régions et des "pays" (zones d'interaction ville campagne).

B - L'HISTOIRE

autre élément, particulièrement sensible, du patrimoine culturel.

a) Ostracisme :

Dans un article consacré à "La Culture sarde dans la perspective européenne", Maria Mercedes COSTA signale la diffusion institutionnelle de l'histoire des vainqueurs (essentiellement par le système éducatif, les mass media, les cérémonies commémoratives), mais elle fait remarquer l'ostracisme dont est frappée l'histoire des vaincus, parce que coupée de la culture officielle et de son système de diffusion. Ces cultures minoritaires, soumises, occultées, courent donc un risque mortel du fait que la culture officielle, l'histoire officielle concernant la mise en place séculaire de l'Etat actuel, bénéficient, de façon quasi exclusive, des moyens variés et efficaces de diffusion et de conditionnement des esprits. En conséquence, Maria Mercedes COSTA appelle de ses vœux une Europe fédérale où les peuples (au sens socio-ethnique du terme) seraient libres de s'exprimer eux-mêmes, Europe dans laquelle les cultures résistantes apparaîtraient pleinement comme le dernier remède aux menaces de nivellement, chacune des cultures apportant une contribution irremplaçable à la constitution d'une nouvelle société européenne qui --par la prise de conscience des chocs enrichissants entre ses plus antiques composantes-- pourrait ainsi retrouver les voies de son européité. (Cf. SARDEGNA EUROPA, Anno 1, Numero 1, Giugno 1977).

Ce rapide rappel que, pour les peuples minoritaires, "L'enfer est privation d'histoire" (Morvan LEBESQUE), nous permet de deviner que les conflits seront particulièrement vifs dans les pays où le système politico-administratif centralisé a mis en place l'Etat-Nation fondé sur une véritable mystique unitariste, hégémonique et sectaire... dont le résultat le plus évident est de nourrir des hostilités de plus en plus déterminées à l'égard de l'unité du système lui-même et cela sous la forme de revendications "nationalistes" ou "séparatistes" parfois violentes. Processus parfaitement illustré par les ouvrages d'auteurs politiquement aussi différenciés que Morvan LEBESQUE ("Comment peut-on être Breton ?"), l'Occitanie Robert LAFONT ou Claude CHAMPAUD, Professeur à l'Université de Rennes, ancien Président du Comité Economique et Social en Bretagne, dont le terme de "séparianisme" résume bien les données de l'opposition entre Paris et "le désert français", comme --sur un plan plus "scolaire"-- les réticences et les silences des institutions officielles sur certains chapitres de l'Histoire de France (cf. la "Terreur bleue" infligée à la Vendée...).

b) Thérapeutique

A ce diagnostic correspond, fort heureusement, une THERAPEUTIQUE dont les ingrédients peuvent être dégagés des analyses qui viennent d'être rappelées.

Si l'on revient à la conclusion du texte d'Emmanuel d'ASTIER déjà évoqué, trois démarches peuvent être proposées aux hommes de bonne volonté :

- démocratisation de la connaissance, par le développement et le perfectionnement de la formation initiale et permanente, dans un souci accru d'objectivité (historique, notamment) et de pluralisme linguistique et culturel ;

- démocratisation de la capacité de jugement, par un contenu et des modalités de formation qui privilégient l'exercice de la conscience critique et du libre examen ;

- démocratisation de la participation civique, enfin, par une application quotidienne de chacun à s'informer, à s'engager, à militer. Et, d'abord, à militer pour que les institutions permettent l'exercice effectif de cette participation et l'expression libérée de ces particularités ethniques, si l'on pense --avec Jean-Jacques ROUSSEAU-- que les peuples se sont finalement que ce que leurs institutions les font être.

Ce qui nous amène à souligner la condition indispensable d'une telle participation démocratique et, par voie de conséquence, d'une meilleure résistance des composantes de l'européité aux menaces de dé-personnalisation venues de l'extérieur : l'existence de pouvoirs locaux et régionaux véritablement consistants, c'est-à-dire serrant d'assez près que possible les réalités ethniques.

Tel est le sens de la réponse que faisait le Professeur Jacques RUFFIE, du Collège de France, au terme d'un entretien qu'il accordait au quotidien "Le Monde", le 21 décembre 1977. A la question : "Que proposer face aux deux dangers qui menacent nos sociétés : l'Etat tentaculaire et les tensions internationales ?", il répondait : "Pour pouvoir s'exercer de façon démocratique, le pouvoir doit être largement décentralisé et s'exercer, pour tout ce qui concerne la vie quotidienne du citoyen, au niveau des collectivités locales : la commune et la Région. C'est le seul moyen de la faire participer à la gestion de ses propres affaires. Cette participation est conforme à la nature même de l'homme : être conscient, libre, responsable. Elle conditionne tout progrès. La commune, de dimension modeste, est la seule unité administrative qui soit à l'échelle humaine. Au-dessus de la commune, la Région devrait recevoir de larges pouvoirs administratifs et régler les problèmes trop généraux pour être laissés au cadre communal. La Région constitue un ensemble naturel à la fois historique, géographique et souvent économique. Mais c'est surtout un ensemble culturel fait d'individus ayant en commun une certaine manière de sentir et de penser. C'est un lieu d'échanges privilégiés. La plupart de ceux qui la composent communiquent entre eux beaucoup plus facilement qu'ils ne communiquent avec les autres. Deux Corses, deux Bretons, deux Occitans se reconnaissent vite."

c) Région ou Nation ?

Conception "communautaire" de la Région qui correspond assez bien à la définition qu'en donnait la Résolution 67 adoptée, en octobre 1970, par la 8ème Session de la Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux : "La Conférence estime que la région correspond avant tout à une communauté humaine localisée sur un territoire, c'est-à-dire à une collectivité territoriale. Cette communauté --composante essentielle de la nation-- se caractérise par une homogénéité d'ordre à la fois historique et culturel, géographique et économique, qui confère à la population une cohésion dans la poursuite d'objectifs et d'intérêts communs." Notons que, dès la fin du siècle dernier, le philosophe breton Ernest RENAN faisait précisément de cette "cohésion dans la poursuite d'objectifs et d'intérêts communs" le fondement de la réalité "nationale", à l'encontre du fondement racial ou religieux argumenté par certains de ses collègues historiens de l'époque (les historiens allemands, notamment).

Dans la réalité de nos Etats actuels, le terme équivoque de "région" recouvre donc des situations historiques, sociologiques, culturelles et politico-administratives très différentes :

1° L'appellation "région" peut recouvrir (au double sens d'indiquer et d'occulter !) une nation sans Etat. En ce cas, le terme de "région" peut paraître comme réducteur et complice de processus historiquement conflictuels de domination et d'assimilation.

La Catalogne, le Pays Basque, le Pays de Galles, l'Ecosse, la Bretagne, l'Alsace, la Corse, la Sardaigne semblent illustrer cette situation, au même titre que l'Occitanie. Reconnaître la consistance "nationale" de ces "régions" devrait amener à rejeter les confusions courantes entre nationalité et citoyenneté, nation et Etat-Nation, notions parfaitement distinguées dans les structures fédérales de la Yougoslavie comme de l'URSS (mis à part les problèmes inhérents à l'institution d'un Parti unique et hégémonique).

2° La "région" peut concerner aussi un espace géo-économique dont la population n'éprouve pas le sentiment d'appartenir à un espace culturellement homogène : les exemples de Rhône-Alpes, Pays de Loire, Rhénanie-Westphalie sou-tignés, à contrario, le sentiment d'identité culturelle qui caractérise le Val d'Aoste, les régions Puglia ou Toscana, et la Bavière.

3° La "région" sert également à désigner des espaces caractérisés par des minorités ethno-linguistiques : sud-Tyrol, secteur d'Eupen (Belgique), la Flandre française, le Roussillon catalan, en France, la Hesse, l'Andalousie...

4° Enfin, le terme peut s'appliquer à des régions naturelles ou trans-frontalières, pour traduire un sentiment collectif d'appartenance à un espace géographique caractérisé (arc alpin, communauté de travail des Pyrénées, îles écossaises...).

d) Cinq configurations institutionnelles

Au plan institutionnel, cinq configurations peuvent être distinguées :

1° La première concerne des régions / nations-sans-Etat où existe une claire et vive conscience de constituer un espace culturel différent de l'espace stato-national de rattachement et auxquelles les pouvoirs centraux reconnaissent un statut et un traitement spéciaux : Val d'Aoste, Sardaigne, Bavière, Frise, Ecosse, Wallonie et Flandres belges, Pays de Galles, Irlande du Nord, Catalogne et Pays Basque sud, depuis la chute du régime franquiste.

2° La deuxième désigne des régions du même type que celles mentionnées au point 1, mais auxquelles n'est reconnue aucune forme de statut particulier par les pouvoirs publics stato-nationaux : c'est le cas des "peuples minoritaires" de l'hexagone français, du Frioul italien et, dans une moindre mesure, de la Galice espagnole.

3° La troisième concerne des régions coïncidant avec des minorités linguistiques conscientes de leur spécificité et jouissant d'un statut particulier : sud Tyrol italien, les Frisons (Pays-Bas, R.F.A., Danemark), le secteur d'Eupen (Belgique).

4° La quatrième désigne des régions répondant aux caractéristiques ethno-linguistiques de la figure précédente, mais ne bénéficiant pas d'un statut particulier de la part du pouvoir central : minorités basque, catalane et flamande, en France ; minorités occitane, slovène et gréco-albanaise, en Italie...

5° La cinquième et dernière figure s'applique à des régions correspondant, ou non, à des espaces traditionnels et historiques caractérisés, mais dont la mise en place s'est faite sans référence à ces caractéristiques historico-culturelles, voire même dans l'ignorance ou la négation de ces références ; c'est le cas :

- en Italie, des 15 régions à statut ordinaire ;
- en République Fédérale d'Allemagne, pour les Länder ;
- en Grande-Bretagne, pour les "economic planning regions" ;
- aux Pays-Bas et au Danemark, pour les Provinces ou Régions ;
- en France, pour les 22 circonscriptions régionales d'action administrative de la loi du 05 juillet 1972 ; certes, administrativement, ces 22 "Régions" de France ont évolué depuis 1972, devenant Etablissements Publics Régionaux puis Assemblées Régionales et collectivités territoriales (par la loi du 02 mars 1982), mais leur découpage n'a pas été modifié. De sorte que, pour ce qui concerne la BRETAGNE (au sens historique, culturel, ethnique, du terme), celle-ci se trouve écartelée entre la Région (administrative) de Bretagne (dont le siège du Conseil Régional est à RENNES), qui regroupe les quatre départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, et la Région (administrative) des Pays-de-Loire (dont du Conseil Régional est à NANTES... capitale historique de l'ancien Duché de Bretagne !) qui, outre le département de Loire-Atlantique (traditionnellement considéré comme breton... et pour cause !) comprend d'autres départements appartenant traditionnellement à d'autres "mouvances" historico-culturelles de l'ouest français : vendée, Maine...

III - PERSPECTIVES CULTURELLES POUR LA BRETAGNE

Il n'est donc pas étonnant que cette distorsion (créée par un Décret de 1941 du Gouvernement de Vichy, sous l'occupation allemande) entre les limites administratives de la "Région" - "Bretagne" et la réalité historico-culturelle bretonne ait provoqué --notamment, parmi les militants culturels bretons et les amis de l'entité Bretagne, à travers le monde : cf. l'action du Comité International pour la sauvegarde de la langue bretonne-- une démarche revendicative quant à la ré-insertion du département de Loire-Atlantique (ex-département de Loire-Inférieure) dans une Région administrative Bretagne regroupant les cinq départements issus, depuis la Révolution Française, de l'ancien Duché de Bretagne (rappelons que l'Acte d'Union "des pays et du Duché de Bretagne avec la Couronne de France" date de 1532).

Cette réunification administrative de la Bretagne (dans le cadre d'un remodelage général des Régions françaises, car ce découpage actuel est loin de faire l'unanimité à travers l'Hexagone) est le thème d'une campagne d'opinion menée, depuis plus d'une décennie, par de nombreuses associations culturelles bretonnes. Pendant la même période, cette demande de réunification a fait l'objet de plusieurs Voeux adoptés par de très nombreuses collectivités bretonnes : conseils municipaux, conseils généraux des cinq départements historiquement bretons (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan) et conseil régional de la région administrative "Bretagne" (y compris, pour cette dernière instance, lors de la séance d'installation des élus issus des premières élections régionales du 16 mars 1986, ainsi que de pétitions populaires signées par des milliers de personnes.

Ce sentiment d'appartenance à l'ensemble breton a, d'ailleurs, été confirmé récemment (janvier 1986) par un sondage de la station TV-FR3 Bretagne-Pays de Loire auprès d'un échantillon scientifiquement représentatif de la population de la Loire-Atlantique : résultat positif à 63,35 % contre 36,65 %... malgré l'intense propagande menée, depuis plusieurs années, par l'administration de la Région Pays-de-Loire pour susciter une prise de conscience "pago-ligérienne" chez les habitants d'une région administrative... considérée par tous les spécialistes (économistes, historiens, sociologues, militants culturels) comme étant l'une des plus hétéroclites et artificielles de l'actuel puzzle régional français. Mais la solution de ce problème est, à l'évidence, politique et relève de décisions parlementaires et gouvernementales concernant l'organisation générale de l'administration territoriale de la France.

I - AVATARS POLITICO-CULTURELS

La connotation politique de cet aspect local et particulier du problème plus général de la régionalisation ressort très nettement des avatars électoraux connus par le Parti Socialiste, depuis 1981, tant dans la France entière que, notamment, dans les cinq départements bretons.

En effet, les élections législatives de juin 1981 avaient été particulièrement bénéfiques pour les candidats bretons de cette formation politique. Au demeurant --et ceci explique sans doute cela--, le Parti Socialiste s'était doté (pour les cinq départements de la Bretagne "historique") d'une structure régionale de coordination, le B.R.E.I.S. (Bureau Régional d'Etude et d'Information Socialiste), sigle qui n'était pas sans évoquer phonétiquement (et intentionnellement) l'appellation bretonne de la région considérée (BREIZH = BRETAGNE, d'où le BZH des autocollants automobiles !). Et le B.R.E.I.S en question s'était montré fort prolifique, depuis le début des années 70, en publications, interventions et communiqués médiatiques sur les problèmes économiques, sociaux et culturels de la Bretagne.

En ce dernier domaine, figuraient notamment des engagements --précisés à l'occasion des campagnes présidentielles et législatives de 1981-- :

- relatifs à la réunification administrative de la Bretagne, sur ses bases historico-culturelles traditionnelles (les 5 départements précités), quitte à susciter --par une consultation démocratique dans les départements voisins, Vendée, Maine-et-Loire, Mayenne, Manche... où les toponymes d'origine celtique ne sont pas rares!-- l'adjonction, à cette Région de Bretagne 5/5, des populations les plus concernées par l'attraction des villes-capitales, Rennes et Nantes : en somme, engagement des socialistes bretons d'avant 1981 d'extirper --pour reprendre leur formule de l'époque-- cet "Ulster à l'estomac des Bretons" que constitue la partition de la Loire-Atlantique ;

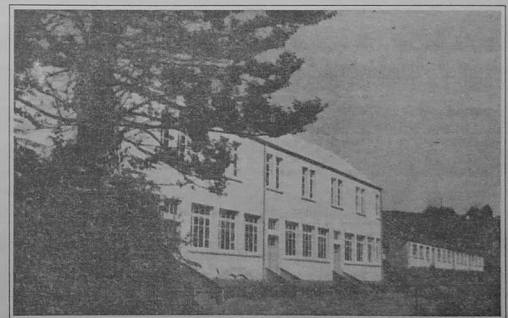
XIXème SESSION D'ETUDES BRETONNES - 1987

organisée par AR FALZ-SKOL VREIZH

DU DIMANCHE 30 AOUT (18 H) AU SAMEDI 5 SEPTEMBRE (14 H)

Centre Sportif En Avant de Guingamp
Le Vieux Brehec
22580 PLOUHA

Tél./Pell. : 96.22.34.29



Six groupes de travail :

- 1 - Débutant(e)s.
- 2 - Faux débutants (une trentaine d'heures d'enseignement de breton).
- 3 - Stagiaires ayant une connaissance convenable de la langue (2 ou 3 années).
- 4 - Stagiaires possédant de bonnes bases (4 ou 5 années de breton).
- 5 - Théâtre en langue bretonne.
- 6 - Bretonnant(e)s confirmé(e)s (groupe autogéré).

UNE ANIMATION EN BRETON EST PREVUE POUR LES ENFANTS (jeux, danses, chants, théâtre)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

AR FALZ/SKOL-VREIZH
6 Straed Hir/Rue Longue
29210 MONTRouLES/MORLAIX
Pell./tel. : 98.62.17.20

La 19^{ème} SESSION D'ETUDES BRETONNES organisée par AR FALZ/SKOL VREIZH se déroulera du dimanche 30 AOUT (18 H) au samedi 5 SEPTEMBRE 1987 (14 H) (6 jours) dans les locaux du CENTRE SPORTIF d'EN AVANT DE GUINGAMP - Le Vieux Bréhec - 22580 PLOUHA - Pellgomz/Téléphone : 96.22.34.29 -.

Tous les participants seront hébergés dans des chambres de 3, 5 ou 6 lits (lavabos, douches et WC à l'étage).

Nombre de participants au stage : 80.

Il est également possible de camper mais les prix seront les mêmes que pour les personnes hébergées dans les locaux.

PRIX : 660 F pour les participant(e)s de plus de 12 ans (+ 150 F d'inscription et de frais pédagogiques)

510 F pour les enfants de 6 à 12 ans

360 F pour les enfants de 3 à 6 ans

(Stagiaires en formation continue payée par l'entreprise : 1 000 F).

Le but de ce stage est d'apprendre le breton pendant des cours mais aussi en effectuant des réalisations en breton (pièces de théâtre, emploi de l'ordinateur, etc...), de rencontrer les gens du pays, d'apprendre les chants et danses de ce pays, la signification des noms de lieu (toponymie), de découvrir le milieu.

Cette session comprendra : 6 groupes de travail (de 9 H à 11 H et de 14 H à 16 H) :

- Groupe 1 : Initiation à la langue bretonne à l'aide de leçons et d'exercices oraux.
- Groupe 2 : Faux débutants : textes, documents divers, etc...
- Groupe 3 : Participant(e)s ayant une connaissance convenable de la langue : travail axé sur l'oral sans négliger l'acquisition de structures grammaticales.
- Groupe 4 : Participant(e)s possédant de bonnes bases grammaticales. Enseignement basé sur la conversation à partir de documents divers.
- Groupe 5 : Théâtre en breton.
- Groupe 6 : Bretonnant(e)s confirmé(e)s (groupe autogéré).

7 ateliers spécialisés (de 17 H à 19 H) au choix :

- Atelier A : Etude historique de la région avec découverte des lieux historiques en voiture (en français).
- Atelier B : Les noms de lieu (toponymie bretonne) (bilingue).
- Atelier C : Voile (bilingue).
- Atelier D : Jeux et chants pour adolescent(e)s. (bilingue).
- Atelier E : Randonnée à pied (découverte de la région). (bilingue).
- Atelier F : Mots croisés et jeux en breton.
- Atelier G : L'ordinateur et la langue bretonne.

ATTENTION ! Si vous êtes salarié(e) et que vous désirez participer à ce stage, en dehors de vos congés, en prenant un Congé Individuel de Formation, il vous faut d'abord obtenir l'autorisation de votre employeur et ensuite, si vous le désirez, faire une demande de prise en charge financière (qui sera examinée par une commission) auprès de l'organisme agréé, auquel votre employeur verse ses cotisations (part de la masse salariale).
Le N° d'existence d'AR FALZ délivré par la Délégation à la Formation Professionnelle Continue de la Région Bretagne est : 53 29 01084 29.

* Des informations plus précises vous parviendront avant le stage.

- relatifs à une très large dévolution des compétences (éducatives et culturelles, notamment) et des moyens financiers au profit des Régions ainsi remodelées, l'ampleur de cette dévolution devant être différenciée en fonction de l'intensité de la prise de conscience régionale dans chaque zone géo-historique considérée ;

- relatifs, enfin, à l'élaboration d'un véritable STATUT OFFICIEL des langues et cultures des peuples de France, statut destiné à assurer aux langues et cultures "régionales" leur juste place dans l'enseignement, les médias, la vie publique (état-civil, signalisation routière, instances administratives, etc...), conformément aux stipulations des Conventions européennes et internationales signées par la France.

A titre de référence, deux documents officiels du Parti Socialiste attestent clairement ces bonnes intentions et ces engagements électoraux :

- une Proposition de Loi, déposée devant l'Assemblée Nationale, dès 1974, relative au statut de ces langues et cultures régionales (dont le premier signataire était M. Louis Le Penec, député du Finistère) ;

- une brochure, "La France au pluriel", préfacée par M. François Mitterrand, achevée d'imprimer en février 1981 (Editions Entente, Collection Minorités).

Or, malgré la totale maîtrise de la décision politique nationale obtenue par les socialistes en mai-juin 1981 (F. Mitterrand, Président de la République, et majorité absolue du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale), les promesses ne furent guère tenues en ces domaines :

- la mise en place de la "décentralisation" (à partir de mars 1982) se fit essentiellement au bénéfice des communes et départements, malgré le caractère de plus en plus manifestement inadéquat de ces structures au regard des exigences fonctionnelles d'une saine administration de l'espace territorial ;

- les Régions ne furent ni différenciées quant à leur statut (sauf à considérer le faux-semblant corse), ni remodelées ; et la Loire-Atlantique bretonne continue de dépendre d'une région administrative qui n'était pas "de Bretagne" ;

- les langues et cultures régionales ne bénéficièrent pas du Statut promis, nonobstant le dépôt, sur le bureau de l'Assemblée Nationale, d'une nouvelle mouture de la Proposition de Loi socialiste en la matière : réglementairement maîtres de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, les gouvernements socialistes qui se succédèrent entre juin 81 et mars 86, n'acceptèrent jamais l'examen parlementaire de ces Propositions de Loi émanant de leur propre majorité ! Pourtant, un très large consensus aurait pu se dégager au Parlement sur cet objectif de promotion des langues et cultures de France... qui avait fait l'objet --depuis le vote de la Loi Deixonne, en 1951-- de Propositions de Loi passablement concordantes de la part de tous les groupes politiques !

Seule initiative marquante de cette période : la circulaire ministérielle de M. Savary, Ministre de l'Education Nationale (30 juin 1982), étendant aux autres Régions "ethniques" de France le bénéfice des mesures d'ordre éducatif accordées aux cinq départements "bretons" par la Charte Culturelle (du 23 septembre 1977) annoncée par le Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, à Ploërmel, Morbihan, lors d'une tournée en Bretagne. Mais les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de cette heureuse initiative ne furent guère déployés. Et cette orientation elle-même ne fut guère encouragée par M. Chevènement, le successeur de M. Savary.

- et les premières élections des conseillers régionaux "new look" au suffrage universel ne devaient, finalement, intervenir --par le truchement de listes... départementales-- qu'en concomitance avec les élections législatives du 16 mars 1986, les thèmes "nationaux" de celles-ci et leur effet de bipolarisation partisane ("gauche" - "droite") ayant eu pour résultat, prévisible, d'occulter le débat "régional", notamment quant à ses dimensions culturelles.

Avant de commenter les résultats du Parti Socialiste aux élections législatives et régionales du 16 mars 1986, rappelons que les élections locales (cantonales et municipales) intervenues depuis la "vague rose" de 1981 furent décevantes pour cette formation : en Bretagne, perte d'importantes municipalités symboliques : Nantes, Brest, Saint-Malo, Lannion, Pontivy (localité centrale autour de laquelle des militants socialistes bretons avaient évoqué l'édification d'une sorte de "Breizhilia" bretonne). A coup sûr, l'abstention et le ressentiment des formations et associations régionalistes --qui s'estimaient bafouées et flouées par la non-réalisation des promesses socialistes d'avant mai-juin 81-- jouèrent un rôle non négligeable dans ce reflux.

Mais la comparaison des résultats du Parti Socialiste aux élections législatives et régionales du 16 mars 1986 mérite une attention particulière ; comparaison d'autant plus arithmétiquement aisée que cette formation présentait, dans tous les départements, des listes pour les deux consultations simultanées. En effet, les candidats socialistes pouvaient espérer tirer un avantage "régional" de la triple argumentation développée pendant la campagne électorale :

- le chantage au "vote utile à gauche" qui a, effectivement, découragé nombre de "petites listes", potentiellement concurrentes (régionalistes, autonomistes, écologistes, socio-professionnelles), de se lancer dans une compétition aussi coûteuse (financièrement) qu'aléatoire ;

- la cohérence mimétique devant résulter de la concomitance des deux consultations ;

- l'appel généralisé à la "reconnaissance" de tous les "démocrates" envers la formation politique qui, la première (quoique tardivement et selon les modalités fort peu "régionales" précitées), avait organisé l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel direct (depuis la mise en place des Etablissements Publics Régionaux, en 1973, prévalait une désignation indirecte des parlementaires, des conseils généraux et des villes de plus de 30 000 habitants de la région).

Or, malgré cet avantage électoral espéré, le Parti Socialiste a enregistré un déficit d'environ 600 000 voix de ses scores régionaux par rapport à son score législatif national.

En Bretagne, ce phénomène-sanction a été particulièrement sensible : 61 710 voix perdues sur l'ensemble des 5 départements.

Ce résultat doit être rapproché du fait que --dans chacun de ces départements bretons-- on avait pu constater, ces dernières années, le silence (implicitement désapprobateur), les mises en garde publiques, voire la dissidence électorale ou la démission de quelques-uns des anciens conseillers régionaux socialistes qui avaient acquis une renommée régionale, voire extra-régionale, en matière de décentralisation-régionalisation, de "droit à la différence" des groupes ethniques, de promotion des langues de France (français académique inclus) à partir de la prise de conscience de l'enrichissement culturel susceptible de découler, pour l'ensemble de la population française, de cette reconnaissance statutaire officielle. Affaire à suivre...

Ce commentaire des récentes consultations électorales en France montre bien que les perspectives culturelles en Bretagne continuent d'être étroitement dépendantes des DEUX SERIES DE FACTEURS qui ont joué en ce domaine depuis le milieu du siècle dernier (lorsque les premières publications de chants, contes et légendes populaires de Bretagne s'inscrivirent dans un mouvement culturel général --le romantisme-- qui concernait également d'autres groupes ethniques d'Europe : Occitanie, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, pays scandinaves, etc...)

II - INITIATIVES CULTURELLES

1° d'une part, les initiatives sectorielles ou générales des auteurs, universitaires et militants individuels, ou des associations ; (cf. A)

2° d'autre part, les décisions politiques de niveau national susceptibles de se traduire par des innovations législatives et réglementaires concernant la place des cultures et langues régionales dans l'enseignement, la vie administrative et publique, les médias, etc... (étant rappelé que, dans le système administratif français actuel --et nonobstant l'intitulé de la loi de mars 1982 relative aux "libertés des communes, départements et régions"-- ces trois types de collectivités territoriales ne disposent d'aucun pouvoir législatif ou réglementaire... même pas pour ce qui concerne leurs problèmes culturels spécifiquement ethniques). (cf. B)

A - INITIATIVES EXTRA-OFFICIELLES

Sur le premier point, on peut dire que les initiatives extra-officielles d'individus ou d'associations se sont, sans relâche, déployées depuis le milieu du siècle dernier, dans des directions de plus en plus diversifiées, pour s'adapter aux problèmes nouveaux posés par :

- l'évolution des rapports de force entre les revendications des populations concernées et les fluctuations politiques générales conditionnant leur satisfaction ;

- l'apparition de revendications nouvelles, en rapport avec l'évolution de l'esprit public, ce dernier étant lui-même conditionné par le mouvement interne des idées (événements de mai 68, décolonisation à l'extérieur, émergence des revendications autogestionnaires, etc...) que par la prise de conscience des réformes intervenues dans des pays voisins (promotion éducative et médiatique du gallois en Grande-Bretagne ; officialisation des nationalités en Espagne, après la chute du franquisme ; prise en considération des langues et cultures les moins répandues par le Parlement Européen, etc...).

Sans pouvoir entrer dans le détail de chacun de ces domaines, voici les grandes lignes des initiatives et réalisations qui ont marqué ces dernières décennies :

a) Edition

- ré-édition des recueils de chants, légendes et contes populaires dont la publication, au siècle dernier, avait véritablement marqué le réveil culturel breton : BARZAZ-BREIZ de LA VILLEMARQUE, oeuvres de LUZEL, d'ANATOLE LE BRAZ...

- édition, en cours, de textes bretons inédits (théâtre, sermons, chansons sur feuilles volantes), datant de la fin du Moyen-Age au début du 20ème siècle ;

- édition de créations de littérature générale (romans, poésie, théâtre, essais), aussi bien en breton qu'en français --cf. le succès mondial du "Cheval d'orgueil" de P.J. HELIAS--, de bandes dessinées originales ou traduites en breton, d'ouvrages scientifiques, historiques, géographiques, philosophiques.. Une vingtaine de maisons d'édition, publiant près de 500 titres par an, voilà qui donne une idée du dynamisme de la Bretagne actuelle en la matière, sans qu'il faille masquer les difficultés financières auxquelles sont confrontées les publications en langue bretonne, du fait du nombre encore insuffisant des bretonnants "instruits" dans une langue qu'ils sont pourtant plusieurs centaines de milliers à pratiquer oralement ou à comprendre peu ou prou ;

- publication régulière (mais au tirage limité à quelques centaines d'exemplaires) de Revues (à dominante littéraire générale) qui s'inscrivent dans la lignée de qualité des revues pionnières d'avant la Seconde Guerre Mondiale (GVALARN/VENT DE NORD-OUEST, DIHUNAMB/REVEILLONS-NOUS, FEIZ HA BREIZ/FOI ET BRETAGNE, etc...) ; citons :

- . AL LIAMM (LE LIEN) : 236ème n° en mai 1986
- . BRUD NEVEZ (NOUVELLE RENOMMEE) : 93ème n° en mai 1986
- . PLANEDEENN (DESTINEE) : 27ème n° en mai 1986
- . HOR YEZH (NOTRE LANGUE)
- . OGHAM (hautes études celtiques / GUYONVARCH-LE ROUX)

Plus récemment, le gallo --langue britto-romane pratiquée dans les campagnes de la Bretagne orientale-- a également fait son apparition dans le domaine de l'édition grâce à deux revues : LE LIAN et ANEIT.

- depuis une dizaine d'années, deux Prix Littéraires viennent, annuellement, récompenser les productions originales en langue bretonne :

. le Prix PER TREPOS (ancien Professeur de langues celtiques aux Universités de Rennes et de Brest et l'un des pionniers --avec P.J. HELIAS-- des émissions radiophoniques en langue bretonne, au début des années 50) ;

. le Prix XAVIER DE LANGLAIS (ancien Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Rennes, peintre, graveur et écrivain en langue bretonne).

b) Musique et chorégraphie

- renaissance, à partir des années 40, de la musique instrumentale traditionnelle (biniou, bombarde, harpe...), grâce aux collectes et créations où se sont illustrés des pionniers tels que POLIG MONTJARRET, EMILE ALLAIN, DORIG LE VOYER, LOEIZ ROPARS, MARTIAL PEZENNEC, ROBERT MARIE, etc ; ce renouveau instrumental exemplaire (une poignée de vieux sonneurs, il y a cinquante ans ; plusieurs milliers, aujourd'hui, grâce au travail de formation de BODADEG AR SONERION / L'ASSEMBLEE DES SONNEURS) a lui-même suscité un nouvel essor des danses traditionnelles (dans plusieurs dizaine de CERCELES CELTIQUES et dans les bals populaires : FESTOU NOS (fêtes de nuit), comme dans les bals de mariages où les pas des danses traditionnelles (spécifiques de la vingtaine de "pays" qui constituent la Bretagne) alternent généralement avec ceux des danses modernes. Une sorte de consécration officielle de ce renouveau a été apportée par l'Etat sous la forme du CONSERVATOIRE REGIONAL DE BRETAGNE de musique, chants, danses et sports traditionnels, financé par le Ministère de la Culture et la Région de Bretagne, dans le cadre de la CHARTE CULTURELLE DE 1977 : le bâtiment fonctionnel qui symbolise cette consécration est situé sur la commune de PLOEMEUR, près de LORIENT, dans le MORBIHAN. Dans ce domaine chorégraphique, signalons également l'effort de création poursuivi, depuis une dizaine d'années, par les BALLETS DIHUN qui produisent des spectacles de facture moderne sur des thèmes et des musiques d'inspiration celtique.

c) Festivals

Ce renouveau instrumental, musical et chorégraphique, est à l'origine des grandes manifestations populaires d'été, telles que :

- . LES FETES DE CORNOUAILLE, à QUIMPER (sud-Finistère),
- . LES TOMBEES DE LA NUIT, à RENNES,

. et surtout, depuis une quinzaine d'années, LE FESTIVAL INTER-CELTIQUE DE LORIENT, au cours duquel se déroulent les concours de bagadoù (formations instrumentales traditionnelles de binious, bombardes et tambours) et des créations (symphonies, oratorios) d'inspiration celtique ; le FESTIVAL INTER-CELTIQUE DE LORIENT (lère quinzaine d'août) concerne, outre la BRETAGNE, les cinq nations celtiques d'outre-Manche (CORNWALL, PAYS DE GALLES, ECOSSE, IRLANDE, ILE DE MAN) et la GALICE. Plus de 150 manifestations et spectacles divers y attirent près de 200 000 Personnes de provenance très cosmopolite.

Depuis une dizaine d'années, les amateurs du FESTIVAL INTERCELTIQUE assurent également le succès d'une manifestation très prometteuse au regard de la conservation et de la promotion créatrice des richesses musicales bretonnes : le KAN AR BOBL (le chant du peuple) ; au cours de l'hiver, des sélections de chanteurs traditionnels ou nouveaux (en breton, gallo, français), de groupes musicaux modernes, de harpistes, de chorales scolaires ou d'adultes, etc... ont lieu dans les différents "pays" de Bretagne ; une finale de ces sélectionnés a lieu, à LORIENT, lors du week-end de Pâques, et le finaliste de la catégorie "chant nouveau en breton, accompagné" va représenter la Bretagne au FESTIVAL DE KILLARNEY, en Irlande. Au fil des années, ces éliminatoires et finales du KAN AR BOBL ont grandement contribué à la révélation et à l'éclosion des talents linguistiques et musicaux des participants représentatifs de toutes les générations.

d) Vie publique

- Quelques revendications d'ordre culturel ethnique ont, au cours de ces trente dernières années, fait l'objet d'"escarmouches" --parfois homériques, voire "explosives"-- entre certains groupes de militants et les autorités étatiques. Quelques unes d'entre elles ont été, finalement, assez correctement satisfaites dans la pratique (sans avoir fait l'objet, pour autant, des autorisations officielles seules susceptibles d'en assurer la pérennité ! On voit par là combien le problème ethnique reste "politiquement" sensible...) ; citons l'acceptation des prénoms bretons traditionnels et la célébration bilingue des mariages par les services municipaux d'état-civil, la tolérance à l'égard des autocollants automobiles de "nationalité" régionale (BZH, pour BREIZH-BRETAGNE, au même titre que CSC pour CORSICA, OC pour OCCITANIE, N pour NORMANDIE, etc...), l'installation de panneaux d'entrée d'agglomération comportant le nom de la localité en langue régionale (LORIENT/AN ORIENT, RENNES/ROAZON, CARHAIX/KARAES, GUINGAMP/GWENGAMP, QUIMPER/KEMPER, HENNEBONT/HENBONT, etc...) ; mais ces derniers exemples --où la dénomination officielle (Carhaix, Quimper, etc...) n'est, à l'évidence, qu'une transcription "française" erronée du nom celtique originnaire de la localité-- montrent bien que la solution de ce problème relève moins des initiatives locales de bilinguisme --qui, en l'occurrence, serait redondance-- que d'une clarification générale de la toponymie française qui ne pourra intervenir que dans le cadre législatif d'une véritable reconnaissance officielle des langues de France. Et, en toute logique cartésienne, cette prise en compte ne devrait-elle pas concerner, en priorité, la langue bretonne ? N'est-elle pas, en effet, dans la France d'aujourd'hui, la seule expression manifeste de la langue celtique parlée par "nos ancêtres, les Gaulois"... pour reprendre la première phrase de leur première leçon d'Histoire de France apprise par des générations d'écoliers ? Les travaux les plus récents des linguistes et historiens n'établissent-ils pas que cette langue celtique originaire a dû être pratiquée,

jusqu'au 9^{ème} ou 10^{ème} siècle, dans des zones continentales fort éloignées de son "réduit breton armoricain" d'aujourd'hui ? Et la référence aux racines celtiques n'est-elle pas la plus appropriée pour expliquer (et vérifier expérimentalement sur le terrain topographique) l'origine d'un très grand nombre de noms de lieux d'Europe centrale et occidentale et, bien entendu, des Îles Britanniques ? Et la spécificité originale de la langue française elle-même, par rapport aux autres langues romanes, serait-elle aussi éclatante n'était l'importance de son substrat celtique (vocabulaire, onomastique, traitement phonétique du latin, notamment) ? Sans compter l'immense avantage quant à l'apprentissage des langues étrangères que peuvent tirer de leur bilinguisme natif bon nombre de ressortissants des peuples de France...

e) Quotidiens

- Autre contribution intéressante, celle des trois quotidiens lus en Bretagne et qui consacrent, depuis des lustres, des chroniques régulières à la culture spécifiquement régionale :

* **LE TELEGRAMME DE BREST** (surtout diffusé dans le Finistère et les parties occidentales des Côtes-du-Nord et du Morbihan), sous forme d'un véritable cours de breton jumelé, naguère, avec des émissions radiophoniques, et d'indications sur la signification des noms de personnes et de lieux ;

* **LA LIBERTE DU MORBIHAN** a bénéficié, jusqu'à son décès en mars 1986, de l'érudition extrêmement féconde de Job Jaffré en toponymie et anthroponymie, ainsi que de chroniques-éphémérides consacrées aux personnages religieux et historiques de la Bretagne ;

* **QUEST-FRANCE** a publié, pendant de très nombreuses années, une chronique bilingue de **PÉR-JAKES HELIAS**. Depuis deux ou trois ans, une chronique hebdomadaire, supervisée par Jean PINVIDIC (Rédaction de VANNES, Morbihan), comporte un cours d'apprentissage du breton et les nouvelles relatives aux problèmes culturels régionaux (enseignement, onomastique, édition, histoire, actualité littéraire, manifestations, etc...).

f) Culture populaire

- SKOL VREIZH -

Du côté des associations et pour une utilisation pédagogique plus "ciblée", citons : "SKOL VREIZH", la revue des enseignants publics. (Association AR FALZ/LA FAUCILLE), dont les dernières parutions s'orientent vers la publication de numéros spéciaux, au riche contenu iconographique et documentaire. Citons :

* **CHANSONS POPULAIRES DE BASSE-BRETAGNE SUR FEUILLES VOLANTES** (décembre 1985), d'où se dégagent quelques pistes de réflexion en rapport avec le thème de nos travaux :

1° L'extrême variété d'origine socio-professionnelle des auteurs de ces textes (de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle à la fin du premier tiers du vingtième siècle) ; textes destinés à devenir une sorte de patrimoine "semi populaire" (si l'on réserve le qualificatif "populaire", stricto sensu, aux textes anonymes transmis et conservés uniquement par la voie orale : prêtres catholiques et pasteurs protestants (ces derniers, autour de Morlaix et dans le Trégor, plus particulièrement), mais aussi Professeur d'Université (Emile Ernault/Barz ar Gouet, 1852-1938), Ingénieur (Yves Berthou/Kaledvouic'h, 1861-1933), Percepteur (Prosper Proux, 1811-1873), fils de notaire (François Jaffrennou/Taldir, 1879-1956), et une quantité impressionnante de clercs de village (kloareg)

retournés aux travaux de la campagne après une vaine tentative d'études en vue de la prêtrise, d'enseignants, d'élus locaux, de simples paysans ou artisans, voire de nobles tels que le vicomte Hersart de la Villemarqué (le prestigieux pionnier du "Barzaz Breiz" - éditions : 1839, 1845, 1867...) et le comte d'Herbais de Thun (1864-1936).

2° Le caractère varié de l'inspiration des rimailleurs-chansonniers : beaucoup de ces textes sont d'inspiration religieuse (destinés à l'édification des populations), mais beaucoup sont également narratifs, s'inspirant des malheurs, crimes et calamités publiques pour constituer des notices (plus ou moins véridiques) sur les événements ou les hommes en vue.

3° Les auteurs lettrés (La Villemarqué, notamment) -- conscients de leur mission éducative et culturelle vis-à-vis de leurs compatriotes -- mettent leur point d'honneur à composer et à diffuser (sur un papier et dans des conditions typographiques aussi remarquables que possible !) des textes rédigés en un breton épuré et châtié, aux antipodes du "jargon mixte" utilisé par les rimailleurs d'extraction populaire. De fait, la plupart de ces derniers se lamentent, dans leurs propres textes, de leur analphabétisme foncier dans leur langue vernaculaire quotidienne, consciente du massacre linguistique et des limitations à l'expression de leur inspiration qu'entraîne leur instruction sommaire (au cours de laquelle leur langue bretonne n'avait eu aucune place, au démeurant). Témoin cet aveu navré de Juluan Godest (1849-1932), paysan de Callac :

"Nebeud am meuz a studi, ma spered zo dister
N'on ket evit hi rima 'barz en brezonek skler
Mez entrezoc'h c'houi, Barzed, me ho ped d'hi reizañ
D'hi reseo dre garante, evel ma hi skrivann.

N'a n'on ket bet er studi, er skolajou ive
Disket am meuz eun tammik lenn war an a.b.c.
Gant Gras Doue ha ma foan, goude me meuz disket
Skriva ma-hun ma gwerziou en hon iez brezonek.

Siwaz, me zo koziad : en amzer ar gallek
A vije mesk-divesket 'samblez gant brezonek !
Ur goz wënn dic'hoanet kam zo diaes da eona
Me a zo arru re goz evid dond a reizañ."

"J'ai peu étudié, mon esprit est médiocre.
Je ne suis pas capable de rimer en breton limpide,
Mais entre vous, bardes, je vous prie de la corriger,
De l'accueillir avec amour, telle que je l'écris (cette gwerz : chanson).

Je ne suis pas allé à l'école, ni non plus dans les collèges,
J'ai appris un peu à lire sur un ABC.
Avec la grâce de Dieu et moyennant mes efforts, par la suite, j'ai appris
À écrire tout seul mes chants (gwerziou) en notre langue bretonne.

Hélas ! Je suis un vieillard. En mon temps, le français
Était tout entier mêlé de breton.
Un vieil arbre qui a poussé de travers est difficile à redresser.
Je suis devenu trop vieux pour être repris."

* **JOHNNIES DU PAYS DE ROSCOFF (février 1986 - SKOL VREIZH/L'ÉCOLE BRETONNE)**

Depuis le début de ce siècle, s'est instauré un courant d'échanges commerciaux entre la Grande-Bretagne (Angleterre, Pays de Galles, Écosse) et le rayon de culture de Saint-Pol-de-Léon (Kastell-Paol, nord-Finistère), sous forme de séjours saisonniers des vendeurs d'oignons (appelés "Johannies-oignons" par leurs clients d'Outre-Manche).

Sur le plan culturel, notons trois séries de considérations dans les récits de ceux qui, parfois sur deux ou trois générations, ont partagé leur vie de travail entre les deux côtés de la Mer Celtique :

1° La prise de conscience d'une communauté linguistique étroite entre la Bretagne bretonnante de leurs paroisses de provenance (partie orientale du Léon, nord-Finistère) et le Pays de Galles : "A la campagne, dans les fermes, les gens parlaient le gallois, comme ceux qui livraient le lait en ville. Une fois, à Neath, une vieille dame était descendue en ville ; l'heure sonnait, elle dit à quelqu'un qui était avec elle : "Eizh eur dro d'an Aberdoue" (Aberdoue était le nom d'un village). Et après, je racontais aux autres que j'avais rencontré une vieille dame qui savait le breton. "Qu'est-ce qu'elle t'a dit ?" --du breton comme moi, puisqu'elle a dit : "Eizh eur dro d'an Aberdoue" (= il est huit heures, là-bas à Abertawe).

Soulignons cette "familiarité linguistique" ressentie par les Johnnies léonards en tournée de "chine" (vente de porte en porte) dans les contrées celtisantes du Pays de Galles pour préciser qu'elle les aurait encore plus frappés dans le Devon et les Cornouailles s'ils avaient pu y rencontrer, au début de ce siècle, les derniers locuteurs de corrique (Dolly Pentraeth passe pour avoir été la dernière pratiquante, par tradition populaire, de cette langue brittonique du sud-ouest que les intellectuels s'efforcent de "ressusciter", depuis une trentaine d'années).

Ce sentiment d'appartenance à une même communauté linguistique ancestrale ne s'explique pas seulement par la "bretonnisation" de l'antique Armorique gauloise (et donc également brittonique) du fait des émigrations en provenance de ce grand sud-ouest britannique, d'abord du fait des incursions irlandaises contre le Devon et les Cornouailles (dès la fin du 3ème siècle et du 4ème siècle), puis sous la poussée anglo-saxonne (entre 600 et 650) à travers le Dorset et le Somerset. Il s'explique aussi, et peut-être principalement, par le fait que --de l'Antiquité jusqu'au 9ème siècle, très probablement-- le brittonique continental (gaulois puis vieux-breton) est resté presque identique aux autres langues brittoniques, insulaires : corrique et gallois (le rameau gaélique s'étant lui-même différencié séparément, dans les parlers d'Irlande, d'Ecosse et de l'île de Man, à partir du vieux-celtique originaire).

Ces considérations historico-linguistiques se réfèrent aux constatations de César, dans "La Guerre des Gaules", et d'autres historiens, pour l'Antiquité, ainsi qu'aux travaux du Professeur FALC'HUN (Université de Bretagne Occidentale, Brest) sur l'histoire de la langue bretonne par la géographie linguistique, et du Professeur FLEURIOT (Université de Haute-Bretagne, Rennes et Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris) sur les gloses et la grammaire du vieux-breton : de nombreux exemples de similitude sont mis en évidence entre l'onomastique gauloise et l'onomastique brittonique du Haut Moyen-Age. Rien d'étonnant, donc, que --par delà les différenciations dialectales normalement intervenues au cours des quelque quinze siècles d'évolution indépendante de leurs idiomes-- mes Johnnies-onions de Bretagne et leurs clients du Pays de Galles aient pu se comprendre en tant que parents anciennement séparés, à défaut de s'entendre à merveille quant à leurs transactions commerciales !

A tout le moins, cette première observation met bien en lumière la double originalité de la langue bretonne :

* Résultat extrêmement complexe du substrat gaulois continental et des superstrats successifs de provenance insulaire, elle reste la seule trace vivante du celtique continental qui fut parlé de l'Eibe à l'Atlantique (du nord de l'Ecosse jusqu'à la Galice --exception faite du bastion basque, sans doute antérieur à l'expansion celtique, et qui a victorieusement conservé sa spécificité--).

A ce titre, sa connaissance approfondie constitue la base nécessaire et très fructueuse des recherches onomastiques concernant la France, l'Italie du nord, la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne occidentale, la Wallonie, le Luxembourg, la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Et, pour ce qui concerne la France, il est hautement probable qu'une étude minutieuse des dialectes bretons (et, par conséquent, des origines historiques de la langue bretonne) nous ferait prendre conscience de ce qu'a été l'influence du substrat gaulois qui du latin a fait le français (alors que l'ignorance assez générale de cette filiation gaulois/breton armoricain a fait chercher quasi exclusivement du côté du superstrat germanique l'explication des différences, déjà soulignées, entre le français et les autres langues romanes.

D'où cette question impertinente, propre à déridier les fronts soucieux de ce docte auditoire : à quand la reconnaissance du breton (langue héritée de "nos ancêtres, les Gaulois") comme co-langue officielle d'une certaine République qui recouvre, aujourd'hui, une partie non négligeable de l'ancienne Gaule transalpine ?

* Du fait même de son caractère syncrétique, continental/insulaire, le breton d'aujourd'hui peut constituer --grâce aux principes de phonétique expérimentale acquis par une étude de sa géographie linguistique et grâce aux éléments de vocabulaire, de morphologie et de syntaxe qui lui viennent du vieux-celtique-- le point de départ d'un apprentissage plus rapide et plus efficace des autres langues européennes : le français, assurément, pour les raisons déjà indiquées, et l'italien de l'ex-Gaule cisalpine (et, par le fait même, le latin) ; l'allemand du sud-centre, sur les aires d'origine de l'expansion celtique ; l'anglais, dont les caractéristiques phonétiques se retrouvent dans les traits dialectaux qui s'étaient en diagonale, du plateau trégorrois et la Baie de Saint-Brieuc jusqu'à l'Atlantique, entre Quimper et Lorient ; et l'anglo-américain, si fortement marqué par les inflexions gaéliques de l'émigration irlandaise ; quant aux slavissants, ils trouvent un réel intérêt scientifique et pédagogique à l'étude de notre système de mutations consonantiques. Et ce n'est peut-être pas un hasard s'il était "né natif" du Centre-Bretagne bretonnant, le mystérieux Armand Robin (1912-1961), poète, romancier et polyglotte émérite (traducteur de messages radiophoniques et de poèmes d'une vingtaine de langues aussi différentes que l'allemand, l'anglais, l'arabe, le breton-brezhoneg, le bulgare, le chinois, l'espagnol, le finnois, le gallois, le hongrois, l'italien, le kalmyk, le néerlandais, l'ouïgour, le polonais, le russe, le slovène, le suédois, le tchèque et le tchémisse !...)

-o0o-

2° Pour en revenir à nos braves Johnnies-onions (dans l'un des derniers numéros de "SKOL VREIZH"), signalons également les résultats instructifs de leur créativité linguistique tels qu'on peut les apprécier dans le curieux "anglo-breton" en usage dans le milieu des saisonniers vétérans du secteur de recrutement considéré (une quinzaine de kilomètres autour de Roscoff/Roskô, le port d'embarquement) ;

- apprivoisement de termes courants dans un sens dérivé ("Mastèr" pour patron ; "Missès" pour patronne ; "plenty" pour beaucoup et, par extension, pour plaisir ; "back dor" pour postérieur (sic !) ; "Poull" pour Liverpool, etc... Et notons que "dor" (porte) et "poull" (mare) font partie du vocabulaire breton courant.

- application des règles de formation du pluriel ("ar chilinkou" --de shilling-- pour la monnaie) ou d'indication de contenu par adjonction de la désinence -ad ("pañtad" pour contenu d'un verre).

- formation des mutations consonantiques appropriées ; ainsi, pour la bouilloire ; "ar gitell", de kitell (néologisme sans doute construit sur kit et kitchen, et agrémenté d'une désinence de féminin, d'où mutation adoucissante K/G après l'article) ; "ar Vissès", la patronne, avec le même type de mutation adoucissante M/V dans un nom de personne féminin singulier après l'article ; "nag a b'leuty" (que de plaisir !) par mutation de P/B après la particule a.

- sur le plan phonétique, signalons enfin l'application de la règle bretonne d'assourdissement-renforcement des consonnes en finale absolue : le pluriel "chilinkoù" (et non "chilingoù" indique bien que le shilling anglais est entendu "shillink" par nos braves vendeurs d'oignons qui, de retour "au pays", ne manqueront pas --entre deux parties de pêche en mer à bord de leur canott-- d'arroser leurs succès commerciaux de moult "pañtadoù" de vin "rouche" !

-000-

3° Les deux séries de considérations linguistiques qui viennent d'être exposées s'accompagnaient-elles d'une conscience aussi claire d'appartenance commune à une même communauté ethnique ? Apparemment pas dans tous les milieux, comme le fait remarquer le vétéran Yves Gallou, interviewé en juin 1985 :

"Je suis bien intégré là-bas, depuis le temps que j'y vais (premier débarquement, à Port-Talbot, en 1947, à l'âge de 10 ans, en compagnie de son père qui, lui-même à 10 ans y avait commencé sa carrière de Johnny, en 1921. --Rappelons que le premier Léonard à se lancer dans cette "aventure" fut Henri Ollivier, de Santec, dès 1828 !). Mais c'était quand même l'étranger car on n'avait pas de maison. Depuis que j'ai ma maison à Port-Talbot depuis 1965, c'est bien mieux. Je parle très couramment l'anglais (au début de son interview, il avait précisé que, arrivé en 1947 en ne pratiquant que le breton, il "connaissait l'anglais trois mois après son premier débarquement"). Je ne parle pas le gallois, ce n'est pas la zone galloisante. En général, on ne considère comme un Français. On n'est pas forcément mieux vu quand on est Breton, sauf par certains comme les enseignants, les étudiants, les toubibs... L'ouvrier, lui, ne fait pas de différence entre le Breton et le Français. Oui, je me sens vraiment chez moi, là-bas."

Effectivement --et cela s'explique fort bien par le caractère somme toute limité de ces migrations saisonnières-- ce n'est guère que depuis une vingtaine d'années qu'on peut noter une "popularisation" de la conscience d'appartenance culturelle commune de part et d'autre de la Mer Celtique : la participation réciproque et de plus en plus intensive aux grandes manifestations musicales et folkloriques, la diffusion des enseignements linguistiques et historiques des Universités et d'un nombre grandissant d'établissements scolaires de Bretagne, les initiatives privées ou associatives déjà mentionnées, comme l'action humanitaire de "l'entraide interceltique" en faveur des enfants victimes des "événements" d'Irlande du Nord ou de la crise charbonnière au Pays de Galles... autant de facteurs qui ont amené une multiplication des jumelages entre communes de Bretagne (des 5 départements) et communes de Cornouailles, du Pays de Galles et d'Irlande, notamment. Et l'Ecosse des pipe-bands et des "pure malts", des tartans et de Nessie, le monstrueux mystère du Loch Ness, compte également un nombre croissant d'inconditionnels... Deux rappels historiques à propos de ces deux dernières contrées :

. l'Auld Alliance entre les royaumes de France et d'Ecosse (on peut toujours voir à Roscoff --le port d'embarquement de nos "Johnnies-ions"-- la maison où Mary Stuart trouva refuge ;

. la participation des Irlandais aux opérations militaires françaises contre "la perfide Albion", au temps de la Révolution Française, (Général Hoche).

-000-

40

g) DIWAN

Je ne saurais clore ce chapitre (non exhaustif) des initiatives associatives sans évoquer la situation des écoles bilingues DIWAN, démarrées --il y a une dizaine d'années-- au niveau des classes maternelles, et dont les premiers élèves "pionniers" arriveront, en juin 87, au terme de leur cursus primaire (ce qui posera, à la rentrée scolaire 87/88, le problème du suivi de cette initiative au niveau de l'enseignement secondaire (entrée au Collège, classe de 6ème) :

- sur le plan pédagogique, la méthode, adoptée dès le départ, a été celle de l'immersion bretonnante des tout jeunes enfants de maternelles (qui, dans la Bretagne d'aujourd'hui, sont familialement francophones) et l'apprentissage du français (au sens scolaire du terme) s'opère progressivement ; le bilinguisme de principe doit donc être entendu sur l'ensemble du cursus primaire et non comme un "saucissonnage" artificiellement pratiqué dès la prise en charge initiale. Les résultats (évalués par une commission mixte Education Nationale / DIWAN) d'une telle méthode sont probants, tant en ce qui concerne la pratique de la langue bretonne qu'en ce qui concerne l'acquisition des connaissances référées aux programmes officiels en vigueur pour l'enseignement primaire.

- sur le plan statutaire, la revendication initiale des responsables de DIWAN de voir intégrer leurs écoles dans le service public n'a toujours pas été satisfaite. Pourtant, leurs démarches en ce sens ont été particulièrement actives pendant la législature 81/86. En l'occurrence, ils avaient pensé pouvoir se prévaloir de deux engagements solennels des candidats socialistes de 1981 :

. le vote d'une Loi (s'inspirant directement de la Proposition Le Peñsec) qui donnerait enfin un statut officiel aux langues et cultures de France ; les classes bilingues, modèle DIWAN, étaient promises à un bel avenir, ce qu'avaient semblé attester les préoccupations et orientations du premier ministre éducationnel, M. Alain Savary (Circulaire du 30 juin 1982) ;

. l'intégration des établissements privés dans un "grand service public unifié et laïque de l'Education" ; or DIWAN présentait, précisément, la caractéristique tout à fait unique --et originale en diable!-- d'être la seule entité éducative "privée" --et non confessionnelle, se surcroît-- à réclamer une telle intégration, alors que les établissements privés confessionnels (cibles visées par les projets gouvernementaux) se refusaient mordicus à une telle entreprise (qu'ils ont, au demeurant, fait échouer finalement, entraînant le ministre Savary dans cette révision déçirante, par le Président de la République, de l'un de ses propres engagements électoraux majeurs).

-000-

h) Autres publications

- La MAGNETOTHEQUE DASTUM, qui publie, sous forme de disques accompagnés de livrets explicatifs, le résultat des travaux que ses chercheurs ethnomusicaux collectent dans les différents "pays" de Bretagne.

- La publication d'ouvrages d'enseignement et de culture générale par les EDITIONS HOR YEZH (notre langue), KEIT VIMP BEW (tant que nous vivrons), PREDER (réflexion), LE CHASSE-MAREE, DALC'HOMP SONJ (souvenons-nous), AL LIAMM (le lien), BRUD NEVEZ (nouvelle renommée), AR SONER (le sonneur), OUEST-FRANCE (publication d'importants travaux sur la préhistoire, la protohistoire et l'histoire, etc...), ainsi que le travail opiniâtre de diffusion accompli par la COOP-BREIZH auprès des libraires, et les actions de formation de sonneurs, musiciens et danseurs traditionnels par les fédérations de cercles celtiques : KENDALC'H (maintenir), WAR AL LEUR (sur l'aire), l'assemblée des vieilles ou celle des harpistes, le CONSERVATOIRE REGIONAL DE BRETAGNE et BODADEG AR SONERION (l'assemblée des sonneurs, quasiment cinquantenaire).

41

B - DECISIONS POLITIQUES OFFICIELLES

Pour ce qui concerne les secteurs relevant de décisions de la puissance publique (notamment au regard de la situation scolaire), rappelons quelques étapes :

* La LOI DEIXONNE (7 janvier 1951) autorise l'enseignement des langues régionales dans les Lycées, en vue d'une épreuve facultative au Baccalauréat ; mais l'organisation et le financement de cet enseignement restent une préoccupation très marginale des autorités responsables.

* Un Décret de 1971 du ministre Olivier GUICHARD (présentement Député-Maire de LA BAULE (en Loire-Atlantique) et Président du Conseil Régional des Pays de Loire) améliore l'organisation horaire et le financement de ces cours facultatifs, qui restent cantonnés aux trois dernières années du cycle secondaire (Lycées).

Sous la présidence de M. Valéry GISCARD d'ESTAING, la CHARTE CULTURELLE (signée pour 5 ans, le 23 septembre 1977), entre l'ETAT, la REGION DE BRETAGNE et les CINQ DEPARTEMENTS BRETONS, présente une série d'innovations significatives, aux prolongements féconds :

- pour la première fois, est reconnue officiellement, par l'Etat central, le caractère spécifique de la Bretagne "historique et culturelle", notwithstanding son écartèlement administratif entre les Régions "de Bretagne" et des "Pays de Loire" ;

- une aide financière substantielle est apportée (par l'Etat, la Région de Bretagne et les 5 départements) aux associations culturelles, tant pour le financement de leur fonctionnement que pour des investissements immobiliers et techniques (Conservatoire Régional de Ploemeur/Lorient ; Agence Technique Régionale de Ploërmel ; Parc Régional d'Armorique ; Ecomusées, de Lochrist-Inzinzac notamment ; ethnographie musicale, maritime, industrielle, rurale, etc... ; création cinématographique et audio-visuelle ; aide à l'édition, etc..) ;

- des organismes de rencontre, concertation et production sont créés : Conseil Culturel de Bretagne et, surtout, INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE : ce dernier organisme, successivement mis en place par M. Georges Lombard, sénateur du Finistère, et actuellement présidé par M. Pierre Le Treut, vice-président du Conseil Régional de Bretagne, présente l'originalité d'être composé d'une quinzaine de sections spécialisées (langue, histoire, mer, religion, pathologie, etc...) où se trouvent les membres de l'association particulièrement intéressés par le domaine en question, et par un conseil scientifique qui --sur la base des suggestions émanant des sections spécialisées-- propose au conseil d'administration les réalisations les plus propres à atteindre les objectifs généraux de l'Institut ;

- sur le plan scolaire, des mesures importantes :

* l'extension du 1er cycle secondaire (Collèges) de l'enseignement facultatif de la culture et des langues régionales de Bretagne (breton, gallo) ;

* la possibilité de choisir le breton, en classe de 4ème (3ème année du 1er cycle), comme "option langue vivante II" : option effectivement inaugurée à la rentrée scolaire de septembre 1979 avec --en prolongement-- la mise en pratique finale lors de la session du Baccalauréat de juin 1984 et la perspective d'ouverture d'un concours de recrutement approprié des enseignants, ce qui se traduira, en 1986, par la sortie de la première promotion de (cinq) titulaires du C.A.P.E.S. breton ;

* l'affectation de premiers moyens spécifiquement consacrés à cet enseignement (postes budgétaires) ;

* la désignation (à la rentrée scolaire 78/79), auprès des Recteurs des Académies de Rennes et de Nantes, d'un Conseiller Technique pour l'enseignement régional, préfiguration de la mission d'Inspection Pédagogique Régionale qui devait lui être confiée par la suite.

La circulaire ministérielle Savary, du 30 juin 1982, a étendu, grosso modo, les dispositions "bretonnes" de la Charte Culturelle du 23.09.77 aux établissements scolaires des autres Régions de France, quoique avec des moyens budgétaires assez parcimonieux (alors que la Bretagne --sur la lancée de la Charte-- bénéficie actuellement de l'équivalent budgétaire d'une trentaine d'emplois spécifiquement consacrés aux cultures et langues régionales).

Voilà, pour l'essentiel, le point actuel de la situation des cultures et langues régionales de France, dans l'attente des autres initiatives et décisions susceptibles d'être prises par le nouveau Parlement issu des élections du 16 mars dernier, et par le nouveau Gouvernement de M. Jacques Chirac.

Etant donné la façon dont le problème régional, dans son ensemble, s'est trouvé occulté, lors des dernières élections générales du 16 mars, par la simultanéité et les modalités précédemment évoquées, le moins que l'on puisse dire, c'est que le sort et la promotion des langues et des cultures de France n'ont pas exagérément occupé l'esprit des candidats en campagne, si ce n'est par le biais du problème de la préservation de l'identité française, globalement considérée, face aux phénomènes d'immigration extra-européenne massive, problème rendu des plus explosif et confus par les incohérences et palinodies tiers-mondistes de la majorité parlementaire sortante.

Parmi les premières déclarations et décisions du nouveau Gouvernement Chirac, notons la création d'un Ministère de la Francophonie, rattaché directement au Premier Ministre, et occupé par une Créole de La Guadeloupe, "et fière de l'être", semble-t-il, puisqu'elle ne fait pas mystère d'utiliser sans complexe son idipme d'Outre-Mer jusque dans l'exercice de ses responsabilités ministérielles. Faut-il y voir et espérer, l'avènement d'une troisième voie --plus réaliste et donc plus profitable aux ambitions de rayonnement culturel de la France-- entre le julferryisme passablement parisienniste du dernier ministre éducationnel d'avant le 16 mars 1986 et les grâces de french-Cancun d'un mondialisme sans rivages fort en vogue dans l'entourage présidentiel ?

Soulignons dans l'exposé des projets du nouveau Ministre de la Culture et de la Communication (M. François Léotard), son triple souci de revigorer les capacités de créativité culturelle des Régions, d'insister sur la dimension européenne des problèmes et de privatiser le domaine de l'audio-visuel, ce qui, à terme, devrait donner aux élus régionaux de plus grandes possibilités d'intervention à l'égard des stations TV de F.R.3 (3ème chaîne FRANCE-REGIONS qui, jusqu'à présent, et malgré les promesses de 1981 concernant la mise en place de comités régionaux de l'audio-visuel, n'a pas grand chose de "régionale").

* Rappelons l'appartenance du nouveau Ministre de l'Education Nationale (M. René Monory) à une formation politique qui avait déposé une Proposition de Loi relative à ces cultures et langues régionales qui constituent l'essentiel de nos préoccupations en ce Symposium. Et l'une des premières décisions spectaculaires --et, à vrai dire, inédite dans la longue histoire de l'administration française-- du nouveau Ministre a été d'alléger les effectifs centraux de son ministère de quelque 150 à 200 fonctionnaires. En les renvoyant sur le terrain des établissements scolaires et des structures académiques, afin, a-t-il précisé, de tenir compte d'une décentralisation et d'une régionalisation nécessaires à ses yeux, comme aux nôtres...

PIERRE BERNARD ancien Député au Parlement Européen

ANNEXE DOCUMENTAIRE

ORGANISMES PUBLICS ET ASSOCIATIFS

- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE : 110 rue de Grenelle - 75357 PARIS SERVICES PUBLICS 07
- RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES : 96 rue d'Antrain - CEDEX 2023 X - 35040 RENNES CEDEX
- UNIVERSITE DE HAUTE-BRETAGNE / SKOL-VEUR BREIZH-UHEL : Avenue Gaston Berger - 35043 RENNES CEDEX
- SECTION DE CELTIQUE / KEVRENN GELTIEK : MM. PER DENEZ, LEON FLEURIOT, KRISTIAN GUYONVARCH, J.Y. URIEN, LUKIAN KERGOAT, GWENOLE LE MENN (CNRS), YANN-BER PIRIOU, Mme Henriette WALTER...
- UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE / SKOLIQU-MEUR BREIZH-ISEL : Avenue Le Gorgeu - 29200 BREST
- SECTION DE CELTIQUE & CRBC (Centre de Recherches Bretonnes et Celtiques) : MM. F. FALC'HUN, GIOT, GUILCHER, D. LAURENT, Y. LE BERRE, J. LE DU, LE GALLO, F. MORVANNOU, Y. PLOURIN, F. ROUDAUT, B. TANGUY (CNRS)...
- UBO & CRBC & CNRS : LES CAHIERS DE BRETAGNE OCCIDENTALE (numéros spéciaux)
- CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (ex-CNEC) : Rue du Clos Courtel - 35100 RENNES
- Cours de formation des Enseignants en culture, civilisation et langues régionales de Bretagne.
- CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE : 92 rue d'Antrain - BP 158 - 35003 RENNES CEDEX
- Publication des revues périodiques : STUDI et NEWEZ-HANV (littérature, linguistique, toponymie...)
- ANNALES DU CRDP : Recueils de documents pour l'enseignement, sur l'Histoire en Bretagne, la Géologie régionale, les Documents d'archéologie armoricaine, l'Industrie en Bretagne, le Patrimoine en Bretagne, etc...
- Catalogue des productions du CRDP et des Centres Départementaux de Documentation Pédagogique.
- UNIVERSITE DE NANTES - Quai de Tourville - 44000 NANTES - LOIRE ATLANTIQUE
- FAC. DES LETTRES (HIST.-GEO.) : M. PÉR RHUN (cf. SKOL VREIZH : Histoire de la Bretagne... 5 vol.)
- CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE : Route de la Jonelière - 44072 NANTES CEDEX
- Dossiers pédagogiques régionalisés : Bretagne, Vendée, Maine, Poitou, Anjou.
- Catalogue des productions du CRDP et des CDDP.
- CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE PARIS : 37 rue Jacob - 75270 PARIS CEDEX 06
- "CELTES ET GAULOIS" ; La Langue (1 volume) ; Croyances et cultures (2 volumes).
- CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES PEDAGOGIQUES : Avenue Léon Journault - 92310 SEVRES FRANCE
- Revue "ECHOS", numéros 43 (1986) ; numéro spécial BRETAGNE.
- CONSEIL DE L'EUROPE : BP 431 R6 - 67006 STRASBOURG CEDEX FRANCE
- Actions et Publications de la Direction "Education Culture et Sport".
- PARLEMENT EUROPEEN : rue Belliard, 97-113 - 1040 BRUXELLES Belgique (Prés. : M. P. PFLIMLIN)
- Intergroupes pour la défense des cultures et langues moins répandues.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES : 200 rue de la Loi - 1049 BRUXELLES (Prés. : J. DELORS) ;
- BUREAU de la CEE pour les cultures et langues moins répandues ;
- 7 Cearnog Mhuirfean - Baile Atha Cliath 2 - EIRE/IRLAND
- 7 Merrion Square - DUBLIN 2 - IRELAND/EIRE
- CONSEIL DES REGIONS D'EUROPE (Prés. : Edgar FAURE ; Secrétaire Général : Georges PIERRET) ;
- IMMEUBLE "EUROPE" - 20 place des Halles - 67000 STRASBOURG
- CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES EUROPEENNES (Prés. : G. LOMBARD ; Secrétaire Général : Georges PIERRET) : 33 boulevard de la Liberté - 35000 RENNES
- CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION EUROPEENNE : 4 boulevard CARABACEL - 06000 NICE (Tél. : 93.85.85.57)
- INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE / SKOL-UHEL AR VRO (Prés. : M. Pierre LE TREUT) : BP 66 A - 35031 RENNES CEDEX
- Catalogue des travaux et Publications des 17 Sections spécialisées
- CONSERVATOIRE REGIONAL DE BRETAGNE (Musique, Chant, Danses et Sports traditionnels) (Prés. : M. GODARD)
- SOYE-SAINT-MATHURIN - 56270 PLOEMEUR MORBIHAN
- SPI-ENTRAIDE INTERCELTIQUE (Prés. : P. BERNARD) : Siège social : CONSERVATOIRE REGIONAL, SOYE-SAINT-MATHURIN, 56270 PLOEMEUR
- KENDALC'H (Confédération de Cercles Celtiques) + revue mensuelle "BREIZH" : Secr. Gén. (Jean GUEHO) : "Ar Pradi", TREDION - 56250 ELVEN MORBIHAN
- TI KENDALC'H (bibliothèque, médiathèque, hébergement, gîte grande randonnée) : SAINT-VINCENT-SUR-OUST 56350 ALLAIRE MORBIHAN
- COOP BREIZH (librairie, diffusion) : 17 rue de Perhoët 35000 RENNES ILLE-ET-VILAINE
- DIFFUSION BREIZH (livres, disques, etc...) : BP1 - 29135 SPEZET FINISTERE
- WAR AL LEUR (Confédération de Cercles Celtiques) : siège social : CONSERVATOIRE REGIONAL, SOYE-SAINT-MATHURIN, 56270 PLOEMEUR MORBIHAN
- DASTUM (collecte de musique et chants traditionnels, édition de disques, cassettes, livrets) : BP 164 - 22604 LOUDEAC CEDEX COTES-DU-NORD

- BODADEG AR SONERION / ASSEMBLEE DES SONNEURS (Prés. Martial PEZENNEC)
- Formation des instrumentistes en musique traditionnelle + revue "Ar Soner"
- édition de disques, cassettes et partitions de musique instrumentale traditionnelle
- 13 rue Louis de Montcalm - 29000 KEMPER FINISTERE
- SKOL VREIZH / L'ECOLE BRETONNE : 6 rue Longue 29210 MORLAIX/MONTRouLES FINISTERE
- édition des revues "SKOL VREIZH", "AR FALZ", "PLANEDEENN"
- édition d'ouvrages pédagogiques (enseignement du breton, histoire et géographie, etc...)
- KUSUL AR BREZHONEG (Fédération d'associations culturelles et de maisons d'édition) : 28 rue des Trois Frères Le Goff - 22000 SAINT BRIEUC/SANT BRIEG COTES-DU-NORD
- EMGLEO BREIZH : BP 17 - 29266 BREST CEDEX FINISTERE
- Fédération d'associations culturelles et de maisons d'édition.
- CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE : 3 rue Harrouys - 44000 NANTES LOIRE-ATLANTIQUE
- DIWAN (Fédération des associations de gestion des classes bilingues privées) ;
- BOURK TREGLOUOU - 29214 LANNILIS NORD-FINISTERE
- DALC'HOMP SONJ : 36 rue Emile Zola - 56100 AN ORIENT MORBIHAN
- revue mensuelle d'Histoire de la Bretagne et des Pays celtiques
- éditions Historiques de Bretagne
- MUSEE DE BRETAGNE : 20 quai Emile Zola - 35000 RENNES/ROAZON (Tél. : 99.79.44.16)
- ARMOR MAGAZINE : Pont-Saint-Jacques - BP 123 - 22404 LAMBALLE CEDEX COTES-DU-NORD
- depuis 1974 : Chroniques mensuelles de Raymond LETERRE sur les activités du Conseil Régional de Bretagne.
- ASSOCIATION ABBAYE DE DAULAS (Prés. M. COZAN) : 29224 DAULAS FINISTERE/PENN-AR-BED
- Catalogue le l'EXPOSITION "LES CELTES" (1986), sous la responsabilité de J.P. BIHAN
- Editions/Embannadurioù PREDER : Penn-Menez - PLOMELIN 29000 KEMPER
- Dictionnaires, manuels d'enseignement, publications philosophiques, scientifiques, juridiques...
- INTERNATIONALES DIALEKTINSTITUT (Institut International pour les Dialectes) ;
- Direktor : M. Hans HAID : MAYNOLLOGASSE 3/13 1180 WIEN - OSTERREICH/AUSTRIA
- INSTITUT FÜR REGIONALE SPRACHEN UND KULTUREN (section autrichienne de l'INTERN. DIALEKTINSTITUT) ;
- Dir. Mme Maria ALDOURI-LAUBER - MAYNOLLOGASSE 3/13 1180 WIEN - AUSTRIA/ÖSTERREICH
- CANOLFAN ASTUDIAETHAU GWERIN EWROPEAN / EUROPEAN CENTRE FOR FOLK STUDIES
- (Centre Européen des Cultures Populaires : Europäisches Zentrum für Volkskunde)
- PARADE STREET - LLANGOLLEN - CLWYD NORTH WALES (United Kingdom)
- Chief Executive : Mervyn PHILLIPS

PISTES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALAIN (Emile CHARTIER, dit ALAIN)
- Propos de Politique (éd. RIEDER, 1934)
- Cahiers de Lorient, 2 volumes (éd. GALLIMARD, NRF)
- Armañs AR C'HALVEZ : Herve ha Nora, manuel de breton moderne (éd. SKOL)
- Raymond ARON : Dimensions de la conscience historique (éd. PLOU)
- L'Opium des intellectuels (éd. CALMANN-LEVY)
- Paix et guerre entre les nations (éd. CALMANN-LEVY)
- Etudes politiques (éd. GALLIMARD, NRF)
- Démocratie et totalitarisme (éd. GALLIMARD)
- La philosophie critique de l'histoire (librairie philosophique J. Vrin)
- Emmanuel d'ASTIER : Sur Staline (éd. PLOU, 10/18 numéro 108)
- Julien BENDA : La trahison des clercs (éd. J.J. PAUVERT, "Liberté" numéro 25)
- Jean-Marie BENOIT : Marx est mort (éd. GALLIMARD, coll. Idées)
- Pavane pour une Europe défunte.
- Les outils de la liberté.
- Emmanuel BERL : La France irréaliste (éd. GRASSET)
- Philippe BERNARD : La France au singulier (éd. CALMANN-LEVY, 1968)
- Pierre BERNARD, ancien Député au Parlement Européen, Président du "SPI-ENTRAIDE INTERCELTIQUE"
- RAPPORT "REGION ET CULTURE" pour la Convention du Conseil de l'Europe sur les problèmes de la régionalisation (Bordeaux, 1978) - réf. STRASBOURG CONV/REG (77).9.52.921
- "Schule, Bildung und Kultur Chancen in der Bretagne", in Actes du Symposium International sur les groupes culturels ethniques (Burg Schlaining, 25-28/05/1986), Maynollogasse 3/13, 1180 WIEN, Austria.

- Geoffrey BIBBY : Des cavernes à l'Europe des Vikings (éd. PLON)
- Léon BLUM : A l'échelle humaine (NRF, éd. GALLIMARD, 1945)
- François BOURRICAUD : Esquisse d'une théorie de l'autorité (éd. PLON)
- Léon BOUSSARD : L'Imprégnation, ou le destin des Basques (éd. ROBERT LAFFONT 1969)
- Yann BREKILIEN : Le breton, langue celtique (éd. Nature et Bretagne, Kemper)
- Georges BURDEAU : La démocratie (éd. du SEUIL)
- Jérôme CARCOPINO, de l'Académie Française : Les étapes de l'impérialisme romain (HACHETTE, 1961)
- Jules CESAR : La guerre de Gaules (1963, U.G.E., Paris, 10/18 numéro 76)
- Claude CHAMPAUD (Institut de Gestion de Rennes - 9 rue Jean Macé - 35000 RENNES/ROAZON)
 - . Le séparatisme (ARMOR EDITIONS, 1977)
- Max CHAMSON : Les hauts lieux de l'histoire en France (Paris, 1986)
- J. CHARLES-BRUN : Un projet d'organisation régionale de la France (Paris, 1946)
- François-Louis CLOSON : La région, cadre d'un gouvernement moderne (Paris, 1946)
- CLUB JEAN MOULIN : L'Etat et le citoyen (éd. LE SEUIL, 1961)
 - . Les citoyens au pouvoir (éd. LE SEUIL, 1968)
 - . Quelle réforme ? Quelles régions ? (éd. LE SEUIL, 1969)
- CONSEIL DE L'EUROPE, STRASBOURG :
 - . Stéphen MENNELL : Politique culturelle dans les villes (Strasbourg, 1974)
 - . Finn JOR : The demystification of culture (Conférence d'Oslo, 1976)
 - . Travaux et Publications du CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE
- Jos CORBEL : Ober gant ar brezhoneg, manuel pratique de breton fondamental (éd. SKOL VREIZH)
- Benedetto CROCE : . Etica e Politica (ed. Laterza, Roma)
 - . La Storia come pensiero e come azione (ed. Laterza, Roma)
- Michel CROZIER : . Le phénomène bureaucratique (éd. LE SEUIL, 1963)
 - . La société bloquée (éd. LE SEUIL, 1970)
- Gabriel-Xavier CULIOLI : La terre des Seigneurs, la Corse (1985)
- Pierre DANINOS : Le Jacassin (éd. HACHETTE)
- Michel DEBRE, ancien Premier Ministre :
 - . La mort de l'Etat républicain (GALLIMARD, 1947)
 - . La République et son pouvoir (éd. NAGEL, 1950)
 - . La République : ses problèmes (éd. NAGEL, 1952)
 - . Au service de la nation (éd. STOCK, 1953)
 - . Jeunesse, quelle France te faut-il ? (éd. PLON, 1965)
- Gaston DEFFERRE, ancien Ministre d'Etat : Un nouvel horizon (éd. GALLIMARD, 1965)
- Pär DENEZ, Professeur à l'Université de Haute-Bretagne, Rennes
 - . Brezhoneg, buan hag aes (méthode d'apprentissage du breton, OMNIVOX INTERNATIONAL)
- Henri DETTON et HOURTICQ : L'administration régionale et locale de la France (P.U.F., 1968)
- René DESCARTES, "Philosophe français", in DISCOURS DE LA METHODE..., 1ère partie :
 - "Ceux qui ont le raisonnement le plus fort, et qui disent le mieux leurs pensées, afin de les rendre claires et intelligibles, peuvent toujours le mieux persuader ce qu'ils proposent, encore qu'ils ne parlent que bas-breton et qu'ils n'eussent jamais appris de rhétorique."
- Albert DESHAYES : Le breton à l'école (éd. SKOL VREIZH)
- Manuel de DIEGUEZ : De l'idolâtrie, Discours aux clercs et aux derviches (NRF, GALLIMARD)
- Jean-Paul DOLLE : L'Europe et ses langues, in "30 jours d'Europe", (mars-avril 1986)
- Maurice DURAMEL : La question bretonne dans son cadre européen (éd. Nature et Bretagne, Kemper)
- J. B. DUROSSELLE : L'idée d'Europe dans l'Histoire, Préface de J. MONNET (éd. DENOEL, 1965)
- Yves DURRIEU : Régionaliser la France (Mercure de France, 1969)
- Jean DUTOURD : La France, ton français fout le camp ! (Figaro-Magazine, 11.01.1986)
- Paul-Marie DUVAL : Les Celtes (L'Univers des Formes - NRF - GALLIMARD)
- Charles EISENMANN : Centralisation et décentralisation (Paris, 1948)
- Valéry GISCARD D'ESTAING : . La démocratie française
 - . Deux Français sur trois
- Marquis de L'ESTOURBEILLON : Le régionalisme et la France de demain (Paris, 1948)
- Louis ERGAN et Loeiz LAURENT : Vivre au pays (éd. Le Cercle d'Or, Les Sables d'Olonne, 1977)
- François FALC'HUN, Professeur honoraire des Universités de Rennes et de Brest :
 - . Le système consonantique du breton
 - . Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique
 - . Les noms de lieux celtiques (4 séries), C.R.D.P. de Rennes, revue STUDI
- Jacques FAUVEI : La France déchirée (Libr. Anthème Fayard)
- Francis FAVEREAU : Etre dec'h hag arc'hoazh, manuel de breton (éd. SKOL VREIZH)
- Alfred FERRER-DOMENECH : Le pré-carré, géographie historique de la France (Paris, 1985)
- Léon FLEURIOT, Professeur à l'Université de Haute-Bretagne et à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris :
 - . Les origines de la Bretagne (éd. PAYOT)
 - . Le vieux-breton, éléments d'une grammaire (éd. KLINCKSIECK)
 - . Dictionnaire des gloses en vieux-breton (éd. KLINCKSIECK)
 - . A dictionary of old breton, 2 volumes (Ed. Prepcord, Toronto, 1985)
- André FONTAINE : Langue et nation, in "Le Monde" du 14.02.1968
- Yann FOUERE : . L'Europe aux cent drapeaux (Presses d'Europe, 1968)
 - . Ces droits que les autres ont... (éd. Nature et Bretagne, Kemper)
- Pierre FOUGEYROLLAS : Pour une France Fédérale (éd. DENOEL, 1968)
- Romain GARY : Pour Sganarelle (NRF, GALLIMARD, 1965)
- Yvonig GICQUEL, ancien Président de la Confédération KENDALC'H :
 - . Le Comité Consultatif de Bretagne (C.C.I. du Morbihan - Quai des Indes - 56100 LORIENT)
 - . Ollivier de Clisson, Connétable de France ou chef du Parti Breton ? (éd. JEAN PICOLLEC)
 - . Alain IX de Rohan, le premier des barons de Bretagne (éd. JEAN PICOLLEC)
- André GLUCKSMANN : Les maîtres penseurs (éd. LE SEUIL)
- Xavier GRALL : Le cheval couché (éd. HACHETTE, 1977)
- Antonio GRAMSCI : Letteratura e vita nazionale (Editori Riuniti, Roma)
- Jean-François GRAVIER :
 - . Paris et le désert français (LE PORTULAN, 1947)
 - . Mise en valeur de la France (LE PORTULAN, 1948)
 - . Décentralisation et progrès technique (LE PORTULAN, 1954)
 - . L'aménagement du territoire et l'avenir des régions françaises (FLAMMARION, 1964)
 - . La question régionale (FLAMMARION, 1970)
- Albert GRENIER : Les Gaulois (Petite Bibliothèque PAYOT, numéro 157)
- Bernard GROETHUYSEN : Philosophie de la Révolution française (éd. GONTHIER, Médiations 42)
- Jules GROS : Le trésor du breton parlé, 3 volumes (éd. EMGLEO BREIZ, Brest)
- Alfred GROSSER : Au nom de quoi ? Fondements d'une morale politique (éd. LE SEUIL)
- Olivier GUICHARD, ancien ministre : Aménager la France (Laffont-Gonthier, 1965)
- Christian GUYONVARCH (Professeur, U.H.B. de Rennes) et Françoise LE ROUX :
 - . Revue d'études celtiques OGHAM
 - . Les druides (éd. OUEST-FRANCE, 1986)
- G.W.F. HEGEL : Leçons sur la philosophie de l'histoire (éd. VRIN, 1967)
- Pär-Jakes HELIAS : Le Cheval d'orgueil (éd. PLON, Terre Humaine, 1975)
- Roparz HEMON : Ur Breizhad oc'h adkavout Breizh (éd. AL LIAMM, Brest, 1972)
- Guy HERAUD : L'Europe des ethnies (Presses d'Europe, 1963)
- Henri HUBERT : Les Celtes, 2 volumes (éd. ALBIN MICHEL)
- Ian INISAN : Eganann Kergidu ha traou all c'hoarvezet e Breizh epad Dispac'h 1793 (Brud Nevez, Brest, 1979)
- Job JAFFRE : Seigneurs et Seigneuries du Kemezet-Heboe (éd. Dalc'hoep Soñj, Lorient, 1986)
- Bertrand de JOUVENEL : Quelle Europe ? (éd. LE PORTULAN, 1947)
- Emmanuel KANT : La Philosophie de l'Histoire (éd. GONTHIER, Médiations 33)
- Frañses KERVELLA : Yezhadur bras ar brezhoneg (éd. SKRIDOU BREIZH)
- Hermann von KEYSERLING : Das Spektrum Europas (1928) Analyse spectrale de l'Europe (éd. GONTHIER, 1965)
- Arthur KOESTLER : . Darkness at noon
 - . Spartacus
 - . Le Yogi et le Commissaire
- Wenceslas KRUTA : Les Celtes (P.U.F., Paris)
- A. de LA BORDERIE et B. POQUET : Histoire de Bretagne, 6 vol. (Imprimerie de la Manutention, 53100 Mayenne)
- Robert LAFONT, Professeur à l'Université de Montpellier :
 - . La révolution régionaliste (éd. GALLIMARD, 1967)
 - . Sur la France (éd. GALLIMARD, 1968)
 - . Lettre ouverte aux Français d'un Occitan (éd. ALBIN MICHEL)
- Morvan LEBESQUE : Comment peut-on être Breton ? Essai sur la démocratie française (LE SEUIL)
- Hervé LE BRAS : Les trois France (éd. Odile Jacob - LE SEUIL, 1986)
- Jean LE DU et Yves LE BERRE, Professeurs à l'Université de Bretagne Occidentale, Brest :
 - . Méthode audio-visuelle de langue bretonne
 - . Revue STUDI, C.R.D.P. de Rennes
- Jacques LE GOFF, Professeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes : cours et publications.

- Jean LESTOCQUOY : Histoire du patriotisme en France (éd. ALBIN MICHEL)
 - Raymond LETETRE : Chroniques mensuelles des débats au Conseil Régional de Bretagne depuis 1974 ; tirés à part en fascicules annuels, par ARMOR MAGAZINE, Lamballe.
 - Duc de LEVIS MIREPOIX, de l'Académie Française :
 - . Grandeur et misère de l'individualisme français (éd. LA PALATINE, 1962, Paris-Genève)
 - Bernard-Henry LEVY : La barbarie à visage humain (éd. GRASSET)
 - Georges LIET-VEAUX : Le régionalisme constitutionnel (Paris, 1943)
 - Ralf LINTON : The cultural background of personality.
 - Jacques de LANVERSIN : L'aménagement du territoire et la régionalisation (Libr. techniques, 1970)
 - Marceau LONG : Le régionalisme en pratique (éd. CUJAS, 1967)
 - Jacques MADAULE : Le drame albigeois et le destin français (éd. GRASSET)
 - Raymond MARCELLIN, ancien ministre : La guerre politique (éd. PLOM)
 - Jean MARKALE, divers ouvrages sur la culture et la civilisation celtiques
 - Joseph MARIAT, membre du Comité Economique et Social, ancien Secrétaire Général du C.E.L.I.B. :
 - . Le problème breton et la réforme de la France (éd. de Bretagne, La Baule, 1947)
 - . L'épopée du C.E.L.I.B., 1959-1969 (éd. France-Empire, 1983)
 - Jean MARX : Les littératures celtiques (P.U.F., Que sais-je ? numéro 809)
 - Emile MASSON : Les Bretons et le socialisme (éd. MASPERO, 1972)
 - Michel de MAUNY : 1532, Le Grand Traité Franco-breton (La Librairie Française, Paris)
 - Jean MAZE : L'anti-système (Libr. ARTHEME FAYARD)
 - Albert MEMMI : Portrait du colonisé (éd. J.J. PAUVERT, 1956)
 - Pierre MENDES-FRANCE : La république moderne (éd. GALLIMARD, 1962)
 - François MITTERRAND : Préface à "La France au pluriel" (éd. ENTENTE? 1981)
 - R. MONIER : Région et économie régionale (éd. BERGER-LEVRULT, 1965)
 - Charles MORGAN : Reflections in a mirror.
 - Michel MOHRT, de l'Académie Française : Eloge de Marcel Brion, le 27 février 1986 (Paris)
 - Fañch MORVANNOU, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, Brest :
 - . Le breton sans peine (méthode ASSIMIL)
 - . Les aspects de la littérature bretonne vannetaise du 19ème siècle (thèse Doctorat d'Etat)
 - NATIONS OU FEDERALISME (éd. PLOM, 1946, "Présence"), par E. CARR, M. ROPKE, ROBERT ARON, F. BAYLE, M. BELGION, DANIEL-ROPS, D. LAZARD, A. MARVAUD, FR. PERROUX, A. PIERRE, M. POBE, M. VAUSSARD.
 - Roland NUNGESSER : Pour une nouvelle société ; la révolution qu'il faut faire (PLOM, 1970)
 - Liam O'FLAHERTY : Insurrection (Le Livre de Poche, numéro 2012)
 - G.N. d'OHSSON : Pour une République Fédérale Française (éd. de LA BACONNIERE)
 - Jean d'ORMESSON, de l'Académie Française : Discours de réception de Michel MOHRT, le 27.02.1986
 - Northcote PARKINSON : The evolution of political thought (The University of London Press, 1958)
 - Pascal ORY et J.F. SIRINELLI : Les intellectuels en France (Paris, 1985)
 - Albert PASQUIER : Où va la région ? (DUNOD-AGUALITE, 1970)
 - Louis PERILLIER : Décentralisation administrative et décentralisation financière (1949)
 - Riccardo PETRELLA : Les Régions et l'Europe (rapport à la Commission des Communautés Européennes)
 - Alain PEYREFITTE, de l'Académie Française, ancien ministre : Le mal français (PLOM, 1976)
 - Pierre PFLIMLIN et René UHRICH : L'Alsace, destin et volonté (éd. CALMANN-LEVY, 1962)
 - Michel PHILIPPONNEAU, Professeur à l'Université de Haute-Bretagne, Rennes :
 - . La Gauche et les Régions (éd. CALMANN-LEVY, 1967)
 - . Décentralisation et régionalisation, Préface de Gaston DEFFERRE (éd. CALMANN-LEVY)
 - . Debout, Bretagne !
 - . Géo-politique de la Bretagne (1985)
 - Georges PIERRET, Secrétaire Général du Conseil des Régions d'Europe et la Conférence des Régions Périphériques Maritimes Européennes :
 - . Mal breton (éd. EUREGIO - 35 Bd de la Liberté - 35100 RENNES)
 - . Vivre l'Europe... autrement, Préface d'Edgar Faure (éd. JEAN PICOLLEC)
 - Yann-Bêr PIRIOU : "Défense de cracher par terre et de parler breton" (éd. J.P. OSWALD)
 - Edgard PISANI : La région, pour quoi faire ? ou le triomphe des Jacobins (éd. CALMANN-LEVY, 1969)
 - René PLEVEN, ancien Président du Conseil, ancien Président du Conseil Régional de Bretagne :
 - . Avenir de la Bretagne (éd. CALMANN-LEVY, 1961)
 - Yann POUPINOT : Les Bretons à l'heure de l'Europe (Nouvelles Editions Latines)
 - Yann POUPINOT et Roger HERVE : Atlas historique de Bretagne (édi. DALC'HOMP SONJ, Lorient, 1986)
 - Jean M. RICOLFIS : Celtes et Faulois :
 - . La langue (1 vol.) ;
 - . Croyances et cultures (2 vol.) ; (éd. Centre Régional de Documentation Pédagogique, Paris)
 - Amaury de RIENCOURT : L'Ere des nouveaux Césars (éd. ROBERT LAFFONT, 1959)
 - RIVAROL :
 - . Journal politique national (U.G.E., 1964, 10/18)
 - . Discours sur l'universalité de la langue française (1784)
 - Denis de ROUEMONT :
 - . La part du diable (NRF, éd. GALLIMARD)
 - . L'amour et l'Occident (10/18, numéro 34-35)
 - . Lettre ouverte aux Européens (éd. ALBIN MICHEL)
 - . Vingt-huit siècles d'Europe (éd. PAYOT)
 - . L'Europe des Régions, c'est notre affaire (revue BREIZH, décembre 1983)
 - Patrick de RUFFRAY : Décoloniser les Provinces, conversations régionalistes en Poitou-Charentes (Libr. de l'Université, Poitiers, 1967)
 - Philippe de SAINT-ROBERT : Lettre ouverte à ceux qui en perdent leur français (éd. ALBIN MICHEL, 1986)
 - Alfred SAUVY : La nature sociale (éd. ARMAND COLIN)
 - Paul SEBILLOT : Le folklore de France (9 vol.)
 - Reynald SECHER :
 - . Le génocide franco-français, le guerre de Vendée-Vengé (P.U.F., 1986)
 - . La Chapelle-Basse-Mer, village vendéen ; Révolution et Contre-révolution (1986)
 - Philippe SECRETAN : Autorité, Pouvoir, Puissance (éd. L'AGE D'HOMME)
 - Paul SERANT : La France des minorités (éd. ROBERT LAFFONT, 1965)
 - Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER et Michel ALBERT :
 - . Ciel et Terre, manifeste radical (éd. DENOEL, 1970)
 - SKOL VREIZH / L'ECOLE BRETONNE (Morlaix) :
 - . Tome I (Des origines à 1341), par Pêr HONORE
 - . Tome I bis (Des Mégalithes aux Cathédrales), par J. BRIARD, J.C. CASSARD, P. GALLIOU, Pêr HONORE, Y. JEZEQUEL, J.J. MONNIER et Y.B. PIRIOU
 - . Tome II (L'Etat breton, de 1341 à 1532), par P. GRALL, J. GUIFFAN, P. HONORE, J.J. MONNIER, M. PRIGENT, Ch. ROBERT
 - . Tome III (La Bretagne Province 1532-1789, et les pays celtes du 16ème à la fin du 18ème siècle), par P. GRALL, J. GUIFFAN, J.J. MONNIER, Ch. ROBERT, J. TANGUY, avec la collaboration de J.C. CASSARD, A. CROIX, P. HONORE et P. RHUN
 - . Tome IV (La Bretagne et les pays celtiques, de 1789 à 1914), par J.C. CASSARD, Cl. GESLIN, J. GUIFFAN, J.J. MONNIER, A. PENNEC, J.Y. VEILLARD, avec la collaboration de Y. JEZEQUEL et Pêr RHUN
 - . Tome V (La Bretagne et les pays celtiques, de 1914 à nos jours), par C. CANEVET, J.C. CASSARD, Cl. GESLIN, J. GUIFFAN, Y. JEZEQUEL, P.Y. LE RHUN, J.J. MONNIER, A. PENNEC, avec la collaboration de J.Y. VEILLARD (Musée de Bretagne, Rennes)
 - Bernard TANGUY (G.N.R.S., Université de Bretagne Occidentale, Brest) :
 - . Les noms de lieux celtiques (séries 1, 2, 3, en collab. avec F. FALC'HUN, C.R.D.P. de Rennes)
 - . Les noms de lieux bretons (revue STUDI, C.R.D.P. de Rennes)
 - . Aux origines du nationalisme breton, 2 vol. (U.G.E., PARIS, 10/18 numéros 1155 et 1169)
 - LES TEMPS MODERNES, numéro spécial d'août-septembre 1973 :
 - . Minorités nationales en France (Présentation d'Yves PERSON, Professeur en Sorbonne)
 - Marie-Louise SJOESTEDT : Dieux et Héros des Celtes (P.U.F. LEROUX, 1940)
 - Pêr TREPOS, Professeur aux Universités de Rennes et de Brest :
 - . Grammaire bretonne (éd. OUEST-FRANCE, Rennes)
 - . Le pluriel breton (éd. ENGLEO BREIZ, Brest, 1957)
 - René UHRICH : Pour une nouvelle politique de développement régional en Europe (préface de P. PFLIMLIN, éd. ECONOMICA, PARIS, 1983)
 - Jean-Marc VARAUT : Le droit au Droit (P.U.F., coll. "Libre Echange")
- NUMEROS SPECIAUX DE REVUES SUR LES PROBLEMES DE LA REGIONALISATION**
- (notamment à l'occasion du projet de loi référendaire du 27 avril 1969 sur la régionalisation et la réforme du Sénat)
- PROMOTIONS, 2ème trimestre 1966 : Région, nation, Europe.
 - LA TABLE RONDE, juin 1968 : Paris et la Province.
 - 2000, revue de l'Aménagement du Territoire, juin 1968 :
 - . Partage des pouvoirs, partage des décisions
 - . Essai sur la participation

- LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 27/09, 04 et 11/11/1968 :
 - . L'Organisation régionale et ses problèmes (Suisse, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Etats-Unis)
- ECONOMIE ET POLITIQUE, septembre 1968 : Propositions pour une politique régionale démocratique.
- C.E.N.E.S. Information, octobre 1968 : Le dossier de la réforme régionale
- PERSPECTIVES, 5 octobre 1968 : Naissance de la région
- LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 1er trimestre 1968 :
 - . Vos avis sur la réforme régionale (résultats de la consultation organisée par le Gouvernement sur le projet de référendum du 27.04.1969)
- ENTREPRISE, 23/11/1968 : Entretien avec Olivier GUICHARD sur la réforme régionale
- REALITES, décembre 1968 : Olivier GUICHARD : Les chances des Français, région par région
- EXPANSION REGIONALE, décembre 1968 : Au dossier de la réforme régionale
- ESPRIT, décembre 1968 : La question régionale
- REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE, janvier 1969 :
 - . La réforme régionale devant le Parlement, opinions politiques sur la décentralisation
- REALITES, février 1969 : La grande aventure de la région
- ETUDES, avril 1969 : La régionalisation
- Le XXème SIECLE FEDERALISTE, 4ème trimestre 1969 : Dossier de la réforme régionale
- ESPRIT, janvier 1970 : L'Administration
- L'OUEST INDUSTRIEL, février 1970 : Edgard PISANI : Pour un Etat libéral et décentralisateur
- PREUVES, 2ème trimestre 1970 : Louis JOYE : La région, une affaire qui est mûre
- PROJET, avril 1970 : Renouveau de la démocratie locale
- LA REVUE DES DEUX MONDES, septembre 1970 : La régionalisation

CONTRIBUTION DES QUOTIDIENS ET HEBDOMADAIRES AU DEBAT SUR LA REGIONALISATION

Depuis 1964 (et, surtout, à partir de 1968), les principaux quotidiens et hebdomadaires français ont publié de très nombreuses prises de position et tribunes consacrées aux problèmes de la réforme administrative de la France (décentralisation, déconcentration, régionalisation, promotion des cultures et langues régionales, participation des citoyens, redéfinition des tâches de l'Etat en fonction des progrès de la construction européenne et des revendications autogestionnaires ou associatives, etc...) :

- ARMOR MAGAZINE (22404 LAMBALLE CEDEX)
- L'AVENIR DE LA BRETAGNE (SAINT-BRIEUC / SAINT BRIEG)
- BREIZH, REVUE DE LA CULTURE BRETONNE (LE PRADI, TREDION EN ELVEN, MORBIHAN)
- CARREFOUR (PARIS) - COMBAT (PARIS) - LA CROIX (PARIS)
- LES ECHOS (PARIS) - L'EXPANSION (PARIS) - L'EXPRESS (PARIS)
- LE FIGARO (PARIS) - LA LETTRE DU C.E.L.I.B. (LANESTER, MORBIHAN)
- LA LIBERTE DU MORBIHAN (LORIENT) - LE MONDE (PARIS)
- NOTRE REPUBLIQUE (PARIS) - LE NOUVEAU JOURNAL (PARIS)
- LE NOUVEL OBSERVATEUR (PARIS) - LA NOUVELLE REPUBLIQUE (PARIS)
- OUEST-FRANCE (RENNES) - LE PEUPLE BRETON (LANNION)
- POBL VREIZH (LANNION) - LE RAPPEL DU MORBIHAN (LORIENT)
- LE TELEGRAMME DE BREST ET DE L'OUEST (MORLAIX, FINISTERE)

*
**

**
*

- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - 3 rue de Valois - 75042 PARIS CEDEX 01
- EMISSIONS BRETONNES DE FR3 BRETAGNE/PAYS DE LOIRE - Youenn GWERNIG - 9 av. Janvier - 35031 RENNES CEDEX
- CHADENN AR VRO - Studio FR3 - Fañch BROUDIC - P.A.C. Av. Clémenceau - 29200 BREST
- RADIO BRETAGNE OUEST (bilingue breton/français) - 12 av. de Falkirk - 29000 QUIMPER

pezh-c'hoari

dre selled ha klewed

PEZH-C'HOARI STAJ AR FALZ/SKOL VREIZH

E TREGLOU 1986

1 - PUB EBRAM :

Ur paotr eo, ur paotr pe ur plac'h.
Ur paotr gant blew hir.
M'ou ket gouest da lavar 3.
Ebram 99 lur pris uhellañ.

Red e vije bezañ sod 'wid dispignañ plus.
Maxi Mir, Maxi Pris, med a ra ar miniaum.

Buoc'h 2 : "Kanadair ! Kanadair ? Ne vije ket Fall implij al laezh ewid lazañ an tan gwall."

Buoc'h 1 : "Petra 'peus lavaret ase ? Deomp diouzhtu da lavared an dra-se da baotred ar C.D.J.A., kuit dehañ da derriñ an traoù."

2 - Kristina Ockrent : "Bonjour deoc'h, pemp dwezh dija omp toullbac'het e Oaled Diwan gant terroristed Ar Falz. Da gentañ toud ewid kregiñ an abaden : kudennoù ar beisanted ; al laezh dreistoll gant "notre envoyé ispisial kenañ e Gwineventer".

Envoyé ispisial : "Un ide newez a zo bet kavet gant saout Bro-Leon : med selaouit mad neuse ar reportaj am eus gwraet ewidoc'h".

Buoc'h niverenn 1 : "Peus ket klevet ar c'he-lou ?"

Buoc'h niverenn 2 : "Pessort keloù neuse ?"

Buoc'h 1 : "Re a laezh 'zo... Martese e vin lazet gant va c'hoaresed."

Buoc'h 2 : "Ewidon, n'eus kudenn ebed ; me zo Bretonne Pie Noire ha preservet on."

Buoc'h 1 : "Chañs 'peus ; peus netra da weled gant ar c'hota."

Buoc'h 2 : "Bez ez eus un dra bennag d'ober neestra. Traoù all zo d'ober gant al laezh... gant ar sistr ne lavaran ket, med gant al laezh... sell !"

(Trous ur c'hanadair)

Buoc'h 1 : "A ya ! Ur c'hanadair c'hoazh ! An tan a zo kroget c'hoazh en ul lec'h bennag, gant an douaristed brein !"

Envoyé ispisial : "Hag ar menno-se zo bet akseptet gant François Guillaume ha bremañ 'vel m' ho peus klevet gant saout Bro-Leon e vez lazet an tan gant al laezh. Nag a draoù a vez gwraet bremañ ! Kenavo !"

3 - BRUDEREZH - PAMPERS

Ar vaoues kozh : "Petra ? Peus ket kemeret Kouch-culottes PAMPERS ?"

An heni kozh : "Deo, sell, skrivet eo warnañ."

Ar vaoues kozh : "Med n'eo ket PAMPERS din !"

An heni kozh : "Eo, PAMPERS newez gant un elastik amañ hag ar "Fronces protectrices" en tu all."

Ar vaoues kozh : "Ha pelec'h em a moneiz ? M'eus ket bet anehañ !"

An heni kozh : "Ar moneiz ?... Kollet 'm eus anehañ war an hent."

Ar vaoues kozh : "An hent bras eo neuse. E-barzh da gof emaint. Deus 'ta da weled."

(Un taol troad)

An heni kozh : "M'eus ket bet poan forzh penaos nag me 'm eus Kouch-culottes PAMPERS newez war va revr ! Mersi PAMPERS !"



4 - Kristina Okrent : "Bon, petra c'hoazh, dija... Me zo kollet ganto. Ah ! Ya. Soñj 'm eus. Diwarbenn... Yann-Vari... Penaos dija... Yann-Vari... PAMPERS... Heu, nann... digarezit. Ha... PERROT. Petra zo en em gavet gant ar plouk-se dija ? War-eeun eus Skri-gnag ; Yann-Vari Perrot n'eo ket marw ! Fañch Mit n'eus gwelet aneñañ".

(Dont a ra Y.V.P. ha F.M. war al leur)

Y.V.P. : "Petra soñjit c'hwil Fañch eus ar pezh-c'hoari nevez diwarbenn ma buhez ? Ataw ar mestr. Re e vez komzet eus hor pezh-c'hoari."

F.M. : "Me 'm eus ket gwelet aneñañ c'hoazh. Me 'm boa soñjet da welet ar pezh-c'hoari-se e Kemper med n'eo ket bet akzeptet gant kuzul ar gouel. Ne 'peus nemed goulen digant Jakes. Hemañ en deus gwelet aneñañ."

Y.V.P. : "Me m' eus gwelet aneñañ dre guzh. Kavet 'm eus aneñañ braw... super penn da benn. Med nag a drouz ewid netra rag evel ma ouses n'on ket marw. Ne ranke foute gant ar relijion. Traoù all 'm eus da ober !"

F.M. : "Oh ! Ha me gant ar politikerezh ! Deomp kentoc'h da evañ ur banne ha lesomp aneho da sachañ blew etreso !"

5 - Kristina Okrent : "Ha bremañ, war-eeun deus Landerne un darvoud n'ho peus ket gwelet morse... ewid ar wech kentañ hag an heni diwezañ, tudañ gaezh, match bras dominoù etre LEUNEGOFF ha KAROFF, gant notre envoyé disheñvel LEONNIG ITROUN."

Leonnig : "Ase emañ war-eeun deus Landerne, ur vourc'h vihan war ar stêrig dispac'h etre Leon ha Kerne."

Amañ emañ e-barzh sal an ti-kêr a zo bet klinket. Ur voutailhad ruz warni. Un gros plan sur l'étiquette. Santa-Rosa eo, boesson ar vro.

En tu dehou LEUNEGOFF gwisket e ruz gant bleunioù.

En tu kleiz KAROFF gwisket gant ur bragou war e ziwesker, botoù en e dreid, ur por-pant war e vruched, ur guchenad blew war e benn."

Kristina Okrent : "Trugarez bras, Leonnig ker. Komprenet hon eus. Med n'hon eus ket kalz amzer. Penaos emañ an traoù neuse ?"

Leonnig : "Ma Chère Christine, kroget eo an abadenn : an dominoù zo bet kaset war an daol ; gwenn gant bleunioù du int."

Med gant piw ez aio ar maout ? Ne welan ket c'hoazh. Ar c'hoad n'eo ket bet passeet, ne welan den ebed ; eo, eo, LEUNEGOFF a zo deg metrad araog. Koulskoude Yann-Ber Kemener, dirollet, a-dreñv Yvonne Kozh ; Yvonne Kozh en casaque du. Med setu bremañ piw ?... Ah ! An Aotrou Kadiou e kasak ruz ha ne oa ket gortoset ! Ur spont ! Ur souezhadenn ! Ah pebezh match rubi ! James ne 'm eus gwelet traoù evelse epad ma buhez ha koulskoude 'm eus gwelet kalz a draoù. A-benn ar fin gant piw ez aio ar maout : Yvonne Kozh, Yann-Ber Kemener, an Aotrou Kadiou : tierce gagnant !

Deoc'h c'hwil, Kristina ! A-benn war-c'hoazh da c'hoari bouloù e Kerlouan, c'hoari petanque e Gwiseni, galech e Bro-Vigouden, gouren e Skaer, ha "soule" e Pondi. Kenavo ha trugarez deoc'h !"

6 - BRUDEREZH Ifig AR ROC'H : niverenn 5

Brise d'artichaut.

"Ewid bezañ mad epad toud an dewezh en ho korf, lakit niverenn 5 deus Ifig Ar Roc'h "Brise d'artichaut" deuet er-maes deus labouradegoù Alexis Gourveneg."

Taolit ewezh : "Nompas rein d'ar vugale vihan, re a nitrat n'eo ket mad ewito !"

7 - AR METEO - AN AMZER WARC'HOAZH :

Kristina Okrent : "Araog an amzer, keleler deus Meksikoc'h : emañ o paoues gouzoud, skipailh Lanilis a zo bet dibabet gant juri Kan ar Bobl 'wid ar finale en Oriant, ha koulskoude ar score ne reflet ket ar physiologie ar match.

Bremañ Denes VINCENTINES ha Gillot L'EM-PETRE, penaos e vezo an amzer epad an nos ?"

Denes VINCENTINES : "Ijinet eo bet ur mekanik nevez ewid kass an amzer fall da Vro C'hall hag ewid derec'hel an heol nemed amañ e Treglonou !"

(Son)

- 1) Tud yaouank a Dreglonou Didostait da glevet Pessort amzer a vezo 'benn war-c'hoazh diwerc'her.
- 2) Ma 'z eus glaw choñit er ger E-kichen an oaled : Ma 'z it da bourmen war ar maes kassit an disglavier.
- 3) Ma 'z eus heol er maes Braw 'vo an amzer Ha selaout mad tudañ Lazit ar gouleier.

ECHU

Pezh-c'hoari savet ha c'hoariet gant Annaig KERE, Denise THOUEMENT, Maryvonne CADOU-OPPICI, Solenn PIRIOU, Denes PRIGENT ha Bernes RANNOU.



kelennadurezh

L'AFFAIRE CROIX ET SES SUITES : CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

Novembre 1980 : Alain Croix soutient, à la Sorbonne, sa thèse sur "La mort quotidienne en Bretagne de 1480 à 1670" ; Jean Meyer, président du jury, déclare que "c'est une des trois grandes thèses de ces dix dernières années".

Octobre 1986 : Professeur d'Histoire moderne à l'Université de Paris XII, Alain Croix demande sa mutation pour un poste analogue vacant à l'Université de Nantes, ville où il réside (sa femme est maître de conférence à l'Institut de Géographie). Il est le seul candidat.

24 octobre 1986 : La commission de spécialité rejette la candidature d'Alain Croix par 5 voix contre 1 (un refus de vote et un bulletin blanc).

14 novembre 1986 : Le conseil d'Université émet un avis "réservé" (chose très rare) sur la décision de la commission de spécialité d'Histoire à l'unanimité moins 1 voix.

12 janvier 1987 : Lettre ouverte d'Alain Croix aux Universitaires nantais et aux professeurs d'Histoire moderne des différentes universités de France exposant les conditions du refus de sa mutation à Nantes.

15 janvier 1987 : Premier article de presse sur "l'affaire Croix" dans l'hebdomadaire de Loire-Atlantique "La Tribune" n° 251 : éditorial de Daniel Garnier intitulé "Interdit professionnel à l'Université de Nantes".

21 janvier : Long article de Jean-Luc Pelizza dans l'édition de Loire-Atlantique d'Ouest-France : "Alain Croix pas prophète en son pays, l'historien nantais n'enseignera pas à l'université". Le directeur de la section d'histoire y affirme : "Il n'y a pas d'affaire Croix".

22 janvier : Premières réactions sur l'affaire Croix dans Ouest-France (J. Guifan, Universitaires socialistes) ; les autres journaux nantais (Presse-Océan, L'Eclair) commencent discrètement à parler de l'événement.

27 et 28 janvier : Nouvelles réactions dans la presse nantaise : les responsables de la section d'histoire justifient leur décision et reçoivent le soutien du "Comité d'Action Républicaine" (C.A.R.), mouvement d'extrême-droite proche du Front National.

30 janvier : J.L. Pelizza reprend toute l'affaire Croix en rubrique Jeunesse-Education (Ouest-France, toutes éditions) sous le titre : "Polémique à l'Université de Nantes, pas de chaire pour l'historien".

2 - 5 février 1987 : La presse parisienne commence à parler de l'affaire Croix : L'Humanité (2 février), Le Monde (4 février, n° daté du 5 février), Le Matin (5 février).

De l'affaire Croix à l'affaire Delaporte...

23 janvier 1987 : Une nouvelle commission de spécialité en Histoire élit (au 3ème tour par 5 voix contre 4 et une abstention) André Delaporte comme maître de conférence en histoire moderne à l'Université de Nantes parmi 5 candidats.

Fin janvier 1987 : Un tract signé "Enseignants et étudiants anti-nazis" dénonce la "dérive extrémiste" de la section d'histoire et parle de "l'intégration d'un nouvel enseignant maison fait docteur avec la voix de Rivière" (cf. "affaire Roques").

5 février 1987 : La presse locale et nationale révèle la personnalité d'André Delaporte : article de Daniel Garnier dans "La Tribune" n° 254 ("La dérive droite de l'Université de Nantes), de J.L. Pelizza dans Ouest-France, édition de

Loire-Atlantique ("après l'affaire Croix, l'affaire Delaporte"), de Philippe Dossal dans Libération ("Un émule d'Henri Roques à l'université de Nantes), d'Antoine d'Abundo dans Le Matin ("Nouveau scandale à la faculté de Nantes") et un court article non signé dans L'Humanité.

6 février : Premières réactions des étudiants d'histoire de Nantes sur les affaires Croix et Delaporte : articles de presse, affiches, agitation, débrayage, pétition...

7 février : Rapport de la réunion de spécialité devant se prononcer définitivement sur l'élection d'André Delaporte (outre la presse locale, long article sur l'affaire dans Libération).

9 février : Long article de Thierry Ballu dans Ouest-France (toutes éditions) sur l'affaire Delaporte ; informations dans Le Monde, Libération et Le Matin.

10 - 12 février : Réaction en série à propos des affaires Croix et Delaporte (presse locale) : "La cooptation peut être utilisée pour noyauter l'Université" (Philippe Hesse, vice-président de l'Université de Nantes), "Je suis victime d'une chasse aux sorcières" (André Delaporte), "Bienvenue au professeur Delaporte" (Comité d'Action Républicaine), déclaration de Jean-Claude Rivière (professeur suspendu à la suite de l'affaire Roques)...

12 - 20 février : nouvelles réactions dans la presse locale (le doyen Malvy, administrateur provisoire de l'Université de Nantes, les étudiants d'histoire de Paris XII, le Front National... etc...).

26 février : Dans le n° 121 de l'événement du Jeudi consacré en grande partie à la Révolution française, grand article d'Elisabeth Gouslan intitulé "La contre-révolution passe-t-elle par la Fac de Nantes ?"

Début mars : On attend toujours la réunion de la commission de spécialité devant se prononcer sur la candidature d'André Delaporte..

SNES SUP SECTION LETTRES & SCIENCES HUMAINES
DE L'UNIVERSITE DE NANTES

21 janvier 1987

POSITION DU SNES-SUP SUR "L'AFFAIRE ALAIN CROIX"

Le SNES-SUP considère que le refus de la candidature d'Alain Croix à un poste de Professeur par la Commission de Spécialité d'Histoire cause un grave préjudice à l'Université de Nantes.

Pendant leur récente grève, les étudiants se sont interrogés et nous ont interrogés sur la pénurie de locaux et d'enseignants, d'une telle gravité qu'elle entraînera une sélection à l'entrée dans l'Université. Dans ce contexte tendu, refuser de pourvoir un poste de Professeur est incompréhensible, surtout quand on connaît les lenteurs incroyables de la procédure du Ministère de l'Education Nationale.

C'est d'autant plus incompréhensible que le candidat refusé remplissait toutes les conditions requises et, en plus, répondait aux besoins de la recherche historique à Nantes. En effet, il faut savoir que l'essentiel des archives du Duché de Bretagne sont conservées dans notre ville. Cette source de documents, d'importance européenne, n'est exploitée que par quelques rares chercheurs nantais. La venue d'Alain Croix, dont nul ne conteste les qualités de chercheur et d'enseignant, et qui est l'un des meilleurs connaisseurs des archives nantaises, pouvait donner un nouvel élan à la recherche historique à Nantes.

Le SNES-SUP constate que la Commission n'a pas fonctionné en cette occasion selon des critères scientifiques. Alain Croix a été écarté pour des raisons idéologiques, ce que le SNES-SUP ne peut que réprocher. En s'écartant du respect du pluralisme, principe de base de la vie universitaire, la Commission n'a pas répondu aux besoins réels de l'Université de Nantes, tout en commettant une injustice flagrante à l'égard d'un universitaire renommé.

LETTRE OUVERTE D'ALAIN CROIX A SES PAIRS

Cher(e) Collègue,

Créteil, le 12 janvier 1987

M'adresser à vous par le moyen d'une lettre ouverte, et en prenant le risque de passer à vos yeux pour un mauvais-perdant-après-une-candidature-malheureuse n'est pas, vous en conviendrez, geste banal ou facile.

Si ma dignité m'a évidemment interdit toute expression publique avant que mon cas personnel ne soit définitivement réglé, par la négative, j'ai cependant de la vie une conception qui m'amène à refuser l'injustice, quelle qu'elle soit. J'aimerais ainsi et seulement contribuer à ce que, à l'avenir, de tels procédés soient moins faciles à utiliser.

De quoi s'agit-il ?

Professeur d'Histoire moderne à l'Université de Paris XII, je me suis porté candidat pour un poste analogue à l'Université de Nantes, dans le cadre d'une mutation donc. J'étais seul candidat. Aucun collègue de l'Université de Nantes n'est actuellement maître-assistant ou maître de conférences Docteur d'Etat dans notre discipline : le motif classique du rejet d'une demande de mutation ne joue donc pas, et n'a d'ailleurs jamais été invoqué.

La commission de spécialité s'est réunie le 24 octobre, composée des Professeurs Desanges (Paris IV), Durand Robert, Durand Yves, Fiérain, Jeannot, Le Méné, Nouailhat (Président), de Viguerie (Angers).

Le vote a donné les résultats suivants :

- refus de vote	1
- blanc	1
- pour l'acceptation de la mutation	1
- contre l'acceptation de la mutation	5

Deux explications me semblent théoriquement possibles. La première, évidente, est la mauvaise qualité du candidat. Elle fut clairement évoquée par un collègue, et lourdement évoquée par un autre, non moderniste d'ailleurs, qui jugea mes travaux dénués d'intérêt et sans valeur scientifique. Il ne m'appartient évidemment pas de me prononcer sur ce point : tout au plus puis-je faire remarquer que le rapporteur, Monsieur le Recteur Yves Durand, présentait mon dossier comme "scientifiquement irréprochable".

La deuxième explication concerne, bien entendu, le "profil" du candidat, et ce fut l'argument, le seul argument, retenu par le rapporteur : mes orientations de recherche "recouvraient trop étroitement" celle d'un collègue déjà en place, Monsieur le Recteur Yves Durand. Recruter dès lors un "spécialiste de l'Ouest", traduirait un "manque d'ouverture" de l'Université de Nantes, et serait préjudiciable à la qualité des cours d'agrégation. Le spécialiste d'un pays étranger aurait mieux convenu.

Etudier le "profil" d'un candidat me semble, honnêtement, tout à fait normal. Je me permettrai, en revanche, de contester l'analyse. Je croyais jusque là, au contraire, à la complémentarité entre un "seiziémiste" (ce que je pense être) et un "dix-huitiémiste", ce qu'est, chacun le sait, Monsieur le Recteur Yves Durand, surtout dans une Université qui ne compte que deux Professeurs d'Histoire moderne. On pourrait même, en outre, attendre d'un collègue "scientifiquement irréprochable" une certaine faculté d'adaptation...

C'est là, à vrai dire, question d'appréciation, et ce "double emploi" fut même vivement regretté par le rapporteur : si le candidat Alain Croix avait été, par exemple, spécialiste de l'Espagne, aucune opposition à sa venue ne se serait exprimée dans le rapport.

L'histoire ne s'arrête pas là.

Cinq jours plus tard, comme chacun s'y attendait, Monsieur le Recteur Yves Durand voyait brillamment accepter sa demande de mutation à Paris IV.

Seul, évidemment, un mauvais esprit peut faire remarquer la date providentielle de la réunion de Nantes, cinq jours avant celle de Paris IV.

Seul, évidemment, un mauvais esprit peut faire remarquer que, lors de la nouvelle publication du poste, pour une promotion cette fois, le choix d'un spécialiste de l'Ouest, de la Vendée par exemple, s'imposera vraisemblablement en priorité absolue, compte tenu du départ de Monsieur le Recteur Yves Durand. Quel dommage, vraiment, que la candidature d'Alain Croix ait été examinée cinq jours trop tôt...

Seul, évidemment, un mauvais esprit pourrait imaginer, même fugitivement, que les options philosophiques, l'engagement syndical ou politique du candidat aient pu jouer un rôle dans un vote aussi massif.

Il demeure dans l'Université beaucoup de mauvais esprits heureusement. A ceux qui m'ont exprimé leur indignation, je tiens à dire publiquement : merci.

Je vous dois encore la fin de l'Histoire.

Le Conseil de l'Université de Nantes, réuni le 14 novembre, s'est ému, d'autant qu'il ne détenait, et pour cause (...), aucun rapport écrit. Le départ de Monsieur le Recteur Yves Durand ne changeait-il pas quelque chose... ? Monsieur le Professeur Yves-Henri Nouailhat indiqua que non : le "dossier scientifique de Monsieur Croix est irréprochable", certes, mais l'U.F.R. d'Histoire souhaite profiter du départ de Monsieur le Recteur Yves Durand pour "infléchir l'orientation de ses recherches". Pour mystérieuses que soient les nouvelles orientations, et pour cause (aucune instance, bien entendu, n'en a discuté), je suis en mesure de révéler que les futures recherches en histoire moderne à l'Université de Nantes ne concerneront ni le 16ème siècle, ni le 17ème, ni le 18ème, ni l'histoire sociale, ni la démographie, ni l'histoire religieuse ou plus largement l'histoire culturelle, ni la France de l'Ouest, puisque ce sont là les domaines de compétence de Monsieur le Recteur Yves Durand, abandonnés, ou ceux d'Alain Croix, qui ne conviennent pas.

Le Conseil d'Université a émis un avis "réserve" sur la décision de la commission de spécialité d'Histoire, à l'unanimité... moins une voix.

Faut-il ajouter que, compte tenu du fait que Monsieur le Recteur Yves Durand, retenu par ses hautes responsabilités nationales, n'est plus en mesure d'assurer son service depuis le 16 mars dernier, et de la lenteur des procédures de recrutement, aucun Professeur d'Histoire moderne n'exercera à Nantes pendant dix-huit mois au moins, et trente mois sans doute ? C'est remarquablement démontrer l'inutilité de notre fonction, avoir une conception du service public et de l'intérêt de l'Université qui ne sont pas les miennes, ou bien accorder au refus de la mutation d'Alain Croix un prix qui, pour flatteur qu'il soit, me semble quelque peu excessif.

A tous ceux qui réprovent abus, excès et injustices, je tiens à apporter une aide, voire un argument, en m'engageant ainsi publiquement. J'ai en effet la faiblesse de croire que l'Histoire en général, et chaque Université en particulier, ne peuvent progresser que dans le pluralisme. Et j'ai aussi la faiblesse de croire qu'il existe, dans notre métier, des règles de déontologie.

Alain CROIX

Adresse professionnelle : Université de Paris XII, UFR de Lettres et Sciences Humaines
Avenue du Général de Gaulle - 94010 CRETEIL CEDEX

Adresse personnelle : 4 avenue des Nêles - 44300 NANTES - 40.49.39.45.

(.) En vertu d'une note de service de juillet 1985, le rapport écrit n'est obligatoire, dans le cas d'une mutation, que s'il est favorable. Dans le même esprit, le Ministère tranche automatiquement par la négative toute demande de mutation qui fait l'objet d'un avis contradictoire. En clair, le Conseil de l'Université de Nantes a donc discuté pour rien.

Nantes, le 13 février 1987

L'AFFAIRE CROIX ET LA RECHERCHE HISTORIQUE A NANTES

La Commission de Spécialité d'Histoire de l'Université de Nantes a refusé la candidature d'Alain Croix à un poste de Professeur d'Histoire Moderne, alors que le candidat, auteur d'une solide et brillante thèse sur la Bretagne aux XVI et XVII siècles, remplissait toutes les qualités requises. Chacun sait que le véritable motif de ce refus est idéologique : la Commission est dominée par des historiens de Droite ou d'Extrême-Droite, qui ont rejeté la candidature d'un membre du P.C.F.

Ar Falz 44 s'associe aux protestations contre cet acte d'intolérance contraire au principe de pluralisme qui garantit la liberté de pensée à l'Université. Nous souhaitons montrer les conséquences de cette affaire scandaleuse sur la vie nantaise.

Alain Croix n'est pas seulement un chercheur très compétent sur une période de l'Histoire de la Bretagne. C'est aussi un animateur culturel très efficace. La grande exposition "La Mort en Bretagne" créée par l'Association des Musées de Bretagne, qui circule d'une ville à l'autre, il en fut la cheville ouvrière. Sur son quartier nantais de Doulon, il a dirigé un groupe d'historiens dont l'ouvrage vient de recevoir le prix Gernoux du Conseil Général (Société Académique de Nantes). Il collabore à une recherche collective sur l'histoire de la centrale thermique de Cheviré. Voilà quelques facettes du Professeur dont l'Université de Nantes sera privée...

Serait-elle donc déjà assez pourvue ? C'est l'avis de certains membres de la Commission, qui ont justifié leur position en affirmant qu'il y avait suffisamment de spécialistes de l'Histoire Régionale et qu'il fallait s'ouvrir à d'autres horizons. Louable intention mais la réalité est tout autre. Après le départ d'Yves Durand pour Paris, un seul enseignant titulaire travaille sur la "Région" en Histoire Moderne (sur la Vendée). Aucun ne travaille sur l'Histoire de la Bretagne aux XVI, XVII et XVIII siècles !

Pour saisir la dimension de la question, il faut savoir que l'essentiel des archives du Duché de Bretagne sont conservées aux Archives Départementales de Nantes. Alain Croix est l'un des meilleurs et rares spécialistes de ce véritable trésor historique que bien des villes nous envient. Mieux que tout autre, il pouvait donner un nouvel élan à la recherche historique nantaise.

Peut-on évaluer les conséquences de ce gâchis ? La recherche universitaire de nos jours ce n'est plus seulement des travaux solitaires sur des documents. Ce sont des rencontres, des colloques, des voyages, des livres, des revues, des expositions, des films, etc. Valoriser le patrimoine historique, c'est contribuer au dynamisme culturel avec ses répercussions économiques. Au bout du compte, ce ne sont pas seulement les étudiants qui sont perdants dans cette affaire, mais aussi ceux dont les activités auraient été bénéficiaires de retombées : imprimeurs, hôteliers, restaurateurs, agences touristiques, photographes, entreprises de transport (par exemple, Alain Croix aime organiser des voyages d'étude).

C'est au Conseil Général de la Loire Atlantique, c'est à la Municipalité nantaise, voire à la Chambre de Commerce de prendre conscience que le blocage de la recherche historique à Nantes dans le domaine de l'Histoire de Bretagne porte préjudice grave à la vie culturelle et économique de la ville.

Faudra-t-il attendre que d'autres Universités exploitent les archives nantaises ? Si, par ironie du sort, Alain Croix devenait Professeur à Rennes, on verrait des étudiants nantais s'inscrire à Rennes pour pouvoir travailler sur les archives de leur ville !

buan ha berr

Vient de paraître aux éditions André BONNE 59 avenue de Fernes - 75017 PARIS, "LA BRETAGNE DES SAINTS" de Florian LE ROY (300 p. ; 130 F).

"Un itinéraire à travers les récits populaires de vies souvent hautes en couleur des saints bretons et aussi un document capital sur les mentalités des hommes de ce pays."

*
*
*

Embannet e BRUD NEVEZ niverenn 99 : "Pobl an noz" : un orotario gant P.J. HELIAS, ur studienn gant Yves MIOSSEC diwarbenn Yann-Ber KALLOCH hag "Ar en deulin", Don Kichot hag all.

*
*
*

Au sommaire du n° 66 de MUSIQUE BRETONNE (décembre 1986) : Sonerien Nos Nedeleg (gant F. PERU), ar boutenn, le tambour, collectages et diverses informations.

Abonnement : 100 F les 11 numéros.

DASTUM, 36 rue de Moncontour, BP 164, 22604 LOUDEAC CEDEX.

*
*
*

Au sommaire du n° 6 d'AR MEN (décembre 1986) : La S.F.P.N.B., Jean-Marie LE BRIS et les débuts de l'aviation en Bretagne, le lever de la perche en Iregor, une bisquine pour Cancale, Roland DORE (1618-1660) : architecte et sculpteur de pierre...

*
*
*

"AR SONER", la revue bimestrielle de Boda-deg ar Sonerien vient de renouveler sa présentation. Abonnement : 80 F ; 13 rue Louis de Montcalm - 29000 QUIMPER.

*
*
*

A l'initiative de DALC'HOMP SONJ et du Conservatoire de Musique traditionnelle de Bretagne, une bibliothèque Celtique vient de s'ouvrir dans les locaux du Conservatoire, entre Lorient et Ploemeur (du mardi au samedi de 9 H à 18 H).

La Direction du Livre et de la Lecture, Ministère de la Culture et de la Communication, 27 avenue de l'Opéra - 75001 PARIS, peut vous faire parvenir sur simple demande l'une des plaquettes suivantes (gratuitement) :

- Bibliothèques publiques et handicapés (42 pages).
- Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration (120 pages).
- Bibliothèques publiques et langues régionales (56 pages).

*
*
*

Pour tout renseignement concernant la lutte bretonne :

- Calendrier de la saison 86-87.
- Organisation d'un tournoi.
- Stage de formation.

une seule adresse :

TI AR GOUREN
29218 BERRIEN
(Tél./Pg. : 98.99.99.44)

*
*
*

Da lenn en niverenn 240 eus AL LIAMM : pennadoù diwarbenn oberennoù Maodez GLANDOUR; "Ar Maen-Kanañ" gant Peter TREMAYNE; "Mari Maenac'h Koad an noz" gant I. LAURENT-GALBRUN hag "Orin an deleñ" gant Perig HERBERT.

*
*
*

Après UNE POIGNEE D'AJONCS, voici qu'à 70 ans, Louis PRISER nous offre UNE BRASSEE DE GOEMON, un livre de 220 pages dans lequel il nous raconte sa vie d'instituteur sur l'île de Batz.

"Mémoires du peuple" - Editions Universitaires - 77 rue de Vaugirard - 75006 PARIS.

Prix : 90 F.

*
*
*

Ema un neubed brezhonegerien o klask sevel ur sort "Ti ar Brezhoneg" e Paris e-lec'h ma vefe komzet brezhoneg. Ma 'z oc'h dedennet gant ar menno-*mañ*, skrivit da :

Marc GUILLOU
100 rue Parmentier
78000 HOUILLLES

*
**
*

E niverenn 100 "BRUD NEVEZ" (mis Kerzu 1986) e kaver daou bennad diwarbenn dazont ar brezhoneg skrivet gant Mikael MADEG hag Andrew AR MERSEUR, DON KICHOT hag ur pennad diwarbenn ar "Réseau Breton" gant F. BROUDIG. Deuet eo ive er-maes (embannadurioù PLON) hag ur geriadur brezhoneg-galleg ha galleg-brezhoneg savet ur skipailh kenlabourerien embannet e ti GARNIER.

BRUD NEVEZ, 6 rue Beaumarchais, 29200 BREST.

*
**
*

Du 20 au 26 juillet 1987 :
90^{èmes} ASSEMBLÉES GALLESSES
à CONCORET, PAIMPONT, TREHORENTEUC, LA TRINITÉ-PORHOET, LE MENE, LA CHEZE...

* Des stages : accordéon diatonique ; contes, légendes et poésies de la Bretagne Gallèse ; danses de Haute-Bretagne ; harpe celtique ; chants (techniques et répertoires) ; habitat, architecture et mobilier bretons ; éveil à la culture bretonne pour enfants et adolescents ; spécialité culture bretonne ; violon.

* Des animations : Riguedaus : festoù-nos, sorties, débats, soirées à thèmes, grande fête gratuite le dimanche.

Renseignements : Bretagne Gallèse -
Le Bourg - 56430 CONCORET

*
**
*

Le numéro 500 de "La Bretagne Réelle" vient de paraître (33^{ème} année) :
22230 MERDRIGNAC.

*
**
*

Ur post "objektour" a zo da gemer e strolad AR VRO BAGAN ewid un den dedennet gant ar c'hoariva ha sevenadur Breizh.

AR VRO BAGAN
KREAC'H ar C'HAMM
29232 PLOUGUERNEAU

Pg. : 98.04.50.06 98.04.50.11 98.21.10.01

Vient de paraître L'ALMANACH 1987 de "LA CALOTTE" (35 F). Edité par la Société des Amis d'André LORULOT. Au sommaire :

- Victor GELU, écrivain populaire au 19^{ème} siècle.
- ESPERANTO : 100 ans déjà.
- CALENDRIER REPUBLICAIN - An 195 (1986-1987).
- Révolution d'Octobre.
- 25 ans après : Charonne.

Pour commande de l'almanach et abonnement à "LA CALOTTE" - Janine AZOULAY - 12 rue Taylor - 75010 PARIS.

*
**
*

Au sommaire du n° 18 de DALC'HOMP SONJ : Les druides, survivances dans le christianisme breton, au XV^{ème} siècle, Owain Glyndwr, Maodez Glanour...

*
**
*

LA FEDERATION CULTURELLE BRETAGNE GALLESE
A DIX ANS

Le numéro 36-37 fait le bilan de ces dix années de vie associative consacrées à la promotion de la langue et de la culture de la Haute-Bretagne sous toute ses formes, littérature orale et écrite, théâtre, musique, poésie, etc...

A cette occasion, plusieurs personnalités de diverses origines apportent leurs points de vue sur la prise en compte de la langue et de la culture gallèses ainsi que leur place dans l'ensemble culturel breton. (Erwan ar C'HOADIG, Marcel COUEDEL).

On trouve également dans ce numéro de nombreux textes en gallo.

Abonnement pour 1987 : 70F pour 4 numéros.
LE LIAN - BRETAGNE GALLESE - LE BOURG -
56340 CONCORET.

*
**
*

Jean-Claude EVEN, auteur-éditeur, 11 rue de Ploubezre, 22300 LANNION, vient de publier KAVELL AR VRO, le berceau de la Bretagne armoricaine (étude de la première installation organisée des Bretons en Armorique (110 F).

Autres ouvrages publiés et distribués par l'auteur (port compris) :

- * CALENDRIER ROMAIN (1980) : 70 F
- * GRANDE BRETAGNE CELTIQUE (1982) : 53 F
- * CADASTRE ARMORICAIN (1987) : 74 F

BRETAGNE

- AR FALZ est un mouvement breton par nature, mais aussi par volonté consciente...
- La revendication bretonne du Mouvement AR FALZ concerne l'ensemble du territoire breton, y compris la Loire-Atlantique.
- Le Mouvement AR FALZ se situe dans le processus général de revendication par les prolétaires et les couches exploitées de la liberté de s'exprimer suivant leurs modalités culturelles propres. En ce sens, la revendication bretonne et l'affirmation de la nationalité bretonne d'AR FALZ se comprennent comme points de repère pour sa lutte culturelle et non comme principes politiques de base.

SOCIALISME

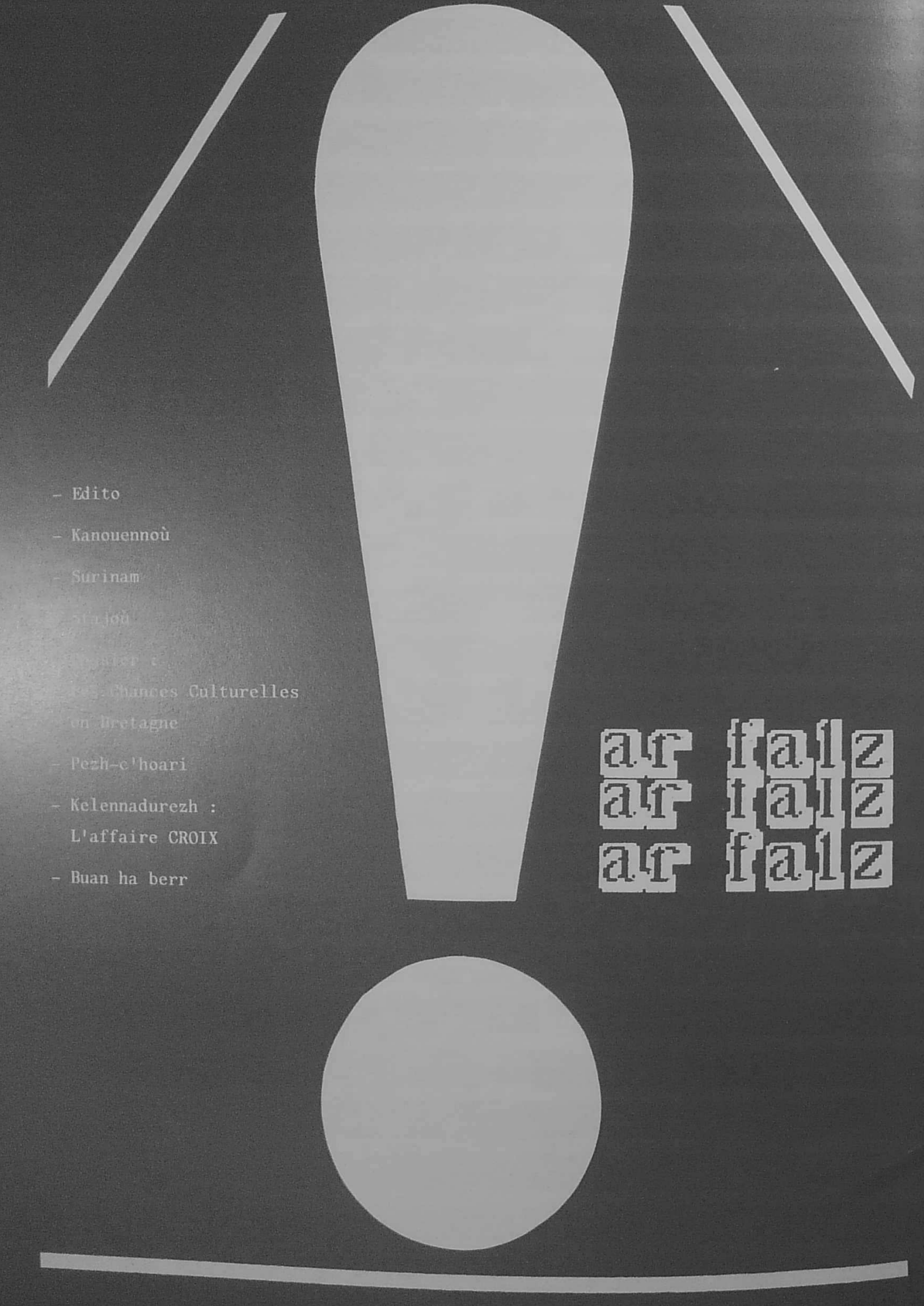
- Le Mouvement AR FALZ condamne :
 - la société capitaliste fondée sur le profit d'un petit nombre au détriment de l'intérêt général.
 - les tentatives reformistes visant à modifier cette société capitaliste pour l'adapter aux besoins de l'économie moderne ;
- il affirme la nécessité de l'instauration d'un régime socialiste qui seul pourra :
 - faire droit aux légitimes revendications, culturelles notamment, des minorités nationales incluses dans l'Etat-Nation français.
 - instaurer partout et pour tous une démocratie véritable, respectueuse des individus, autant que des groupes sociaux ou culturels.
 - réaliser les réformes de structure de l'économie qui permettront de déposséder les puissances d'argent du pouvoir qu'elles détiennent et exercent au détriment des travailleurs.

LAICITÉ

- AR FALZ définit la laïcité comme le refus de la soumission à un dogme défini par une hiérarchie. AR FALZ condamne l'école privée, confessionnelle, patronale ou à but lucratif, mais refuse également l'actuelle conception de l'école d'Etat dont le but est, à l'évidence, la soumission du peuple à l'idéologie de la classe bourgeoise dominante, et qui demeure l'instrument du génocide culturel partout où s'exerce ou s'est exercée - la domination politique française.

Rejetant ces deux conceptions vicieuses, AR FALZ affirme sa volonté d'œuvrer pour qu'en Bretagne comme ailleurs, l'école publique devienne effectivement l'Ecole du Peuple.

- AR FALZ est membre fondateur du FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON.



- Edito

- Kanouennoù

- Surinam

- Stajoù

- Kevanter :

1995 Chances Culturelles
en Bretagne

- Pezh-c'hoari

- Keleennadurezh :

L'affaire CROIX

- Buan ha berr

ar falz
ar falz
ar falz